



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>fin</i> ) :	
Déclaration de sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice .....	621
Déclaration de M. Ould Minnih (Mauritanie) .....	622
Déclaration de M. Akakpo-Ahiany (Togo) .....	627
Déclaration de M. Romero Alvarez Garcia (Bolivie) .....	630
Déclaration de M. Mroudjae (Comores) .....	632
Déclaration de M. Whiteman (Grenade) .....	634

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration de sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et de l'inviter à prononcer son allocution devant l'Assemblée.

2. Sir SEEWOSAGUR RAMGOOLAM (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience de la diplomatie et des affaires publiques vous désigne tout naturellement à ces hautes fonctions. Votre élection à la présidence, compte tenu du fait que la République d'Iraq préside actuellement l'Organisation de la Conférence islamique et qu'elle présidera l'année prochaine le mouvement des pays non alignés, inspire confiance car votre connaissance des problèmes du Moyen-Orient fournira sans nul doute une orientation précieuse aux délibérations de l'Assemblée. La délégation de Maurice vous donne l'assurance de sa coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

3. Que M. von Wechmar, votre prédécesseur, veuille bien trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour la manière dont il a présidé la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Namibie, qui a eu lieu récemment.

4. Je voudrais dire aussi au Secrétaire général notre profonde estime pour le dévouement dont il a fait preuve au service des Nations Unies et ses efforts inlassables et constants pour défendre les principes inscrits dans la Charte.

5. Au nom du Gouvernement et du peuple de Maurice, je me fais un plaisir de souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize dans la grande famille des Nations Unies.

6. Nous estimons que la Namibie doit obtenir son indépendance et que la communauté mondiale doit réclamer la

mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative des Etats-Unis de sortir cette question de l'impasse et de relancer le groupe de contact des cinq pays occidentaux, avec l'appui du Secrétaire général. C'est seulement grâce au concours de chacun et à la bonne volonté qui existe actuellement dans le monde que cette question de Namibie pourra être réglée.

7. Venant d'un pays multiracial où les gens, quels que soient leur religion, leur race, leur couleur ou leur sexe, jouissent d'une pleine liberté de conscience et de l'égalité de droits, nous nous préoccupons vivement, et c'est tout naturel, des violations flagrantes des droits de l'homme dans le monde. L'Afrique du Sud devrait comprendre que toute doctrine de supériorité fondée sur la différence de race est fautive du point de vue scientifique, moralement condamnable, injuste et dangereuse du point de vue social, et que rien ne saurait justifier la discrimination raciale.

8. Mon pays se félicite de l'engagement solennel pris lors de la dernière session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine par Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc d'accepter l'organisation d'un référendum dans le territoire du Sahara occidental. Nous demandons aux Nations Unies de fournir les services et l'aide voulus pour assurer la paix et la sécurité pendant ce référendum, de façon que la volonté populaire puisse librement s'exprimer à l'abri de toute menace ou intimidation.

9. Ma délégation estime que l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables est indispensable pour parvenir à la solution du problème palestinien. Nous sommes heureux de noter, pour ce qui est de cette éternelle question du Moyen-Orient, une tendance positive vers la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] en tant que symbole du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

10. Nous rejetons la décision d'Israël de proclamer Jérusalem sa capitale en violation du droit international et considérons qu'une telle initiative fait sérieusement obstacle au processus de paix. Il faut qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité et autres résolutions pertinentes visant à rendre à la ville sainte de Jérusalem son caractère historique.

11. Maurice est particulièrement préoccupée des événements qui se déroulent en Afrique, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Amérique latine et lance un appel à tous les pays directement concernés pour qu'ils acceptent les bons offices des Nations Unies et des autres groupes régionaux en vue d'entreprendre des négociations permettant de trouver une solution acceptable aux problèmes qui causent des souffrances indicibles aux habitants de ces pays.

12. Nous devons reconnaître que cette session a lieu en un moment où de graves menaces pèsent sur la détente et où s'amorce une nouvelle course effrénée aux armements. Tous les Etats Membres semblent s'accorder pour reconnaître la nécessité du désarmement nucléaire, d'une limitation des armes stratégiques, et de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et démilitarisées, mais, hélas,

le monde consacre en fait 500 milliards de dollars par an en armements seulement alors que 500 millions de personnes meurent de faim parce qu'on ne dispose pas du dixième de cette somme pour les nourrir. Ma délégation espère que les grandes puissances apporteront une contribution substantielle en faisant en sorte que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et prévue pour 1982 soit couronnée de succès.

13. Il y a 10 ans, l'Assemblée générale adoptait une résolution faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], mais les événements ont voulu que cette région devienne une zone de peur et de tensions. Cependant, sans le rôle capital joué par les Etats-Unis dans l'océan Indien, la stabilité économique et politique des pays situés en bordure de l'océan Indien aurait été considérablement affectée.

14. Si les tensions politiques et les guerres sont régionales, la crise économique, elle, est aujourd'hui universelle. Les principaux problèmes auxquels le monde contemporain doit faire face sont le chômage massif, l'inflation et le déficit de la balance des paiements qui menacent directement la démocratie sociale du tiers monde. Cette situation est symptomatique des insuffisances de l'ordre économique actuel du monde. Presque tous les orateurs qui m'ont précédé ont été unanimes à reconnaître cette situation déplorable. Si nous n'agissons pas maintenant, je crains qu'un nombre encore plus grand de pays en développement soient poussés au bord de la faillite. Si les négociations lentes et laborieuses qui sont actuellement en cours pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne sont pas réactivées et soutenues par une volonté politique suffisante, le monde connaîtra un affrontement sans précédent entre pays développés riches et pays en développement pauvres. Un tel affrontement serait le coup final porté à l'humanité tout entière.

15. A cet égard, nous pensons que la Commission Brandt<sup>1</sup> viendrait au secours du monde. Nous nous réjouissons de la prochaine réunion du dialogue Nord-Sud à Cancún. Mon gouvernement espère qu'un plan du type Plan Marshall se dégagera de cette réunion et aidera les pays du tiers monde à surmonter leurs difficultés économiques. Nous nous félicitons des conclusions positives de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue récemment à Paris.

16. Devant les dettes qui s'accumulent, les taux élevés des emprunts et la diminution de l'aide extérieure, les pays développés qui sont mieux lotis devraient rechercher des systèmes plus automatiques de transfert et de redistribution de la richesse du nord riche vers le sud plus pauvre. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer devrait nous en offrir l'occasion. Le fond des mers avec ses ressources en nodules et autres richesses évaluées à 24 trillions de dollars des Etats-Unis qui reposent dans les eaux internationales n'appartient à personne, donc à tout le monde. Ces immenses ressources qui sont le patrimoine commun de l'humanité doivent être réglementées et exploitées conformément aux accords internationaux et sous contrôle international. Cela permettra aux nations qui ont déjà développé les techniques d'exploitation des fonds marins de redistribuer cette aubaine inattendue que sont les richesses des océans pour le bien commun de l'humanité. C'est peut-être une occasion unique de combler sans effort et de façon substantielle le fossé qui sépare les riches des pauvres. Ma délégation se félicite de la proposition visant à doter l'Autorité internationale des fonds marins de pouvoirs lui permettant d'exploiter les ressources minérales des fonds marins et de les distribuer, dans le cadre d'une convention internationale bien conçue.

17. Je voudrais conclure sur une note humanitaire : Maurice s'intéresse particulièrement au sort des handicapés dans notre pays et dans le monde entier. Aucune autre question ne fait davantage ressortir l'humanitarisme qui a toujours été l'image de marque des Nations Unies. En proclamant 1981 Année internationale des handicapés, nous avons déjà fait beaucoup, en ce sens que l'Assemblée a recommandé [résolution 35/133] que la question soit examinée en séance plénière. Le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées a examiné les possibilités de continuer les activités de l'Institut international pour la réadaptation des personnes handicapées des pays en développement sur la base des résultats obtenus en 1981 [voir A/36/471/Add.1, sect. III]. Nous espérons que cette nouvelle étape pourra être autorisée.

18. Pour terminer, je tiens à exprimer de nouveau ma foi dans les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et mon engagement de les servir.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice, pour son importante déclaration.

20. M. OULD MINNIH (Mauritanie) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République islamique de Mauritanie, il m'est bien agréable de vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection est, sans l'ombre d'un doute, la consécration bien méritée d'un diplomate aux grandes qualités morales et intellectuelles qui s'est consacré, comme représentant de son pays et comme fonctionnaire international, aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi un hommage à notre nation arabe pour l'apport irremplaçable qu'elle a fourni à l'élaboration des principes fondamentaux de justice, d'égalité régissant le genre humain et pour son rôle d'avant-garde dans la lutte des peuples pour leur indépendance politique, hier, pour leur indépendance économique, demain.

21. Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, notre appréciation pour la manière dont il a conduit les travaux de la trente-cinquième session. Nous avons été particulièrement sensibles à la hauteur de vues et à l'intégrité morale de ce grand diplomate, qui a su devenir un président représentatif de tous les courants qui agitent le monde.

22. Qu'il me soit permis, enfin, de remercier le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a fournis, dans des conditions difficiles, au service de l'Organisation. Qu'il trouve ici l'expression de notre haute appréciation et de notre reconnaissance.

M. Martynenko (*République socialiste soviétique d'Ukraine*), vice-président, prend la présidence.

23. Notre délégation se joint aussi à toutes celles qui l'ont précédée pour souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux Etats de Vanuatu et du Belize. Notre pays formule le vœu que d'autres peuples privés de leur droit sacré à la souveraineté nationale se libéreront, dans un proche avenir, rapprochant ainsi l'organisation de sa vocation d'universalité et assurant aussi l'application pleine et entière de sa résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

24. Nous aurions souhaité aujourd'hui pouvoir faire preuve d'optimisme. Nous aurions par-dessus tout souhaité enregistrer des progrès spectaculaires, ou même simplement timides, de la communauté internationale vers le renforcement de la sécurité, la libération des peuples et l'ébauche d'un nouvel ordre économique international plus juste. Malheureusement, le bilan, depuis notre trente-cinquième session, est bien décevant. Nous constatons en

effet, et avec amertume, un recul certain dans ces domaines vitaux pour l'avenir de l'humanité.

25. Aujourd'hui, les relations internationales nous présentent un triste tableau : violences et agressions en Afrique, au Moyen-Orient, au Sud-Est asiatique; négociations sur le droit de la mer bloquées à leur phase terminale; constat d'échec sur les négociations globales. L'exemple le plus caractéristique de cette détérioration générale de la conjoncture internationale est bien illustré par les relations économiques. Ici, les difficultés dans lesquelles se débattent depuis plusieurs années les économies des pays développés ont considérablement aggravé les problèmes de croissance des pays en développement, accentuant ainsi une crise économique mondiale déjà suffisamment aiguë.

26. Phénomène encore plus inquiétant : pour la première année de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'on prévoit que l'augmentation du revenu par habitant représentera moins du tiers de l'objectif prescrit par la communauté internationale.

27. Si une telle situation pèse lourdement sur l'économie de ces pays en développement en particulier, elle est tout simplement désastreuse pour les plus pauvres d'entre eux. L'inflation qui frappe l'économie mondiale dans son ensemble a négativement contribué à ce phénomène et en a donc particulièrement aggravé les conséquences pour les pays les plus démunis. La baisse des échanges entre pays développés à économie de marché a eu des répercussions néfastes et immédiates sur les pays en développement. Les statistiques officielles des Nations Unies ne permettent aucun doute à cet égard.

28. On peut facilement imaginer les conséquences d'une telle situation pour la balance des paiements de très nombreux pays en développement et pour la possibilité qu'ils ont d'assurer le service de leur dette accumulée. Par ailleurs, les tendances protectionnistes qui se sont manifestées ces dernières années ont connu, au cours de la même période, une accélération sans précédent dans l'histoire des relations Nord-Sud. Si de telles tendances ne se renversaient pas, il serait alors à craindre que la plupart des pays en développement non seulement ne réaliseront pas, tant s'en faut, les objectifs de la stratégie internationale du développement, mais qu'ils seront même confrontés à des problèmes économiques et sociaux encore plus graves.

29. Pays à la fois sahélien et saharien, essentiellement tourné vers les activités agropastorales dont vivent 80 p. 100 de sa population, mon pays porte une attention toute particulière à l'évolution du secteur agricole en tant que composante essentielle de l'économie mondiale. C'est ainsi que nous suivons avec intérêt les travaux des différents organismes de l'Organisation des Nations Unies chargés des questions relevant de ce domaine et que nous y participons le cas échéant.

30. Dans un environnement international de plus en plus défavorable, nous continuons, malgré tout, nos efforts pour établir une politique d'autosuffisance agricole en incitant la population à produire davantage et en introduisant des procédés de nature à limiter les pertes agricoles et à moderniser les moyens de production. Ainsi, au cours des derniers mois, des missions composées de responsables au plus haut niveau ont entrepris une campagne de sensibilisation autour du thème de l'accroissement de la production agricole et tout particulièrement de la production vivrière. La réaction favorable des populations augure bien des résultats de cette campagne. Mais les besoins sont encore énormes et les moyens financiers et techniques pour les satisfaire sont presque inexistantes.

31. Nous ne sous-estimons cependant pas l'importance ni le volume de l'assistance internationale qui nous a été octroyée jusqu'ici. Et je tiens à remercier tous ceux qui, à un moment ou à un autre, nous ont aidés dans ce domaine.

Mais, comme en témoigne la FAO — dont je tiens à remercier ici les responsables pour leur aide précieuse —, la situation alimentaire dans les 26 pays africains couverts par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture demeure préoccupante. Cette situation est particulièrement difficile dans les pays du Sahel, où les séquelles de la sécheresse continuent d'hypothéquer lourdement l'avenir économique et social de la région.

32. La question de l'assistance circonstancielle se trouve toujours reléguée au second plan en faveur d'une aide dans le domaine des transformations structurelles qu'il convient d'apporter aux économies de ces pays. La construction de routes, de ports, d'unités de stockage, la formation de techniciens, etc., voilà quelques domaines où les besoins se font de plus en plus pressants.

33. Le Président en exercice du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel [CILSS], le Président de la République sœur du Mali, le général Moussa Traoré, a, le 2 octobre [23<sup>e</sup> séance], éloquentement analysé devant cette assemblée les problèmes de développement qui se posent aux pays du CILSS. Nous souscrivons entièrement à cette analyse. Exemple de la coopération régionale et expression sincère de la volonté d'intégration économique des pays concernés, le CILSS doit, comme par le passé, continuer à bénéficier du soutien, aussi bien financier que technique, de la communauté internationale.

34. A cet égard, une dette de gratitude est due personnellement au Secrétaire général et à l'administration du PNUD, sous l'autorité duquel opère le Bureau des Nations Unies pour la région Soudano-sahélienne. Pour notre part, nous n'avons eu qu'à nous féliciter des relations que nous entretenons avec cet organisme et qui, nous l'espérons, se renforceront encore davantage au cours des années à venir.

35. Par ailleurs, mon pays, dont la délégation avait eu l'honneur de présenter, lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée, le projet de résolution relatif à la proclamation d'une Journée mondiale de l'alimentation<sup>2</sup>, se réjouit de voir l'Assemblée générale lui consacrer, cette année, une séance spéciale. Nous espérons que cet événement contribuera à une plus grande prise de conscience des dangers de la faim, de la sous-alimentation et de la malnutrition dans le monde.

36. Dans le domaine de l'industrialisation, cette autre locomotive de la croissance économique, les performances des pays en développement ne portent pas non plus à l'optimisme. Le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels<sup>3</sup>, pourtant assez modeste, ne semble pas pouvoir être réalisé. Nous espérons cependant que, lorsqu'elle jouira du statut d'institution spécialisée, l'ONUDI sera à même de contribuer davantage aux efforts des pays en développement dans ce domaine.

37. Le problème de l'énergie se pose avec encore plus d'acuité depuis la crise des années 1973-1974. Le danger de conflit généralisé qu'il fait peser sur l'ensemble de la communauté internationale a fini par convaincre celle-ci que toute solution juste et durable doit nécessairement être acceptée par tous les Etats, qu'ils soient producteurs ou consommateurs d'énergie.

38. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, vient de concrétiser cette approche en adoptant le Programme d'action de Nairobi<sup>4</sup>. Malgré l'élan qu'elle a imprimé à l'action de la communauté internationale dans la recherche d'une solution globale du problème de l'énergie, nous regrettons que cette rencontre n'ait pu parvenir à un accord sur certains points fondamentaux, tels les mécanismes institutionnels et les mesures propres à assurer le

transfert additionnel de ressources financières requis pour la mise en œuvre intégrale du Programme d'action.

39. Une autre conférence, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, vient d'avoir lieu à Paris. S'identifiant parfaitement avec les difficultés que rencontrent ces pays, bien qu'elle ne compte pas officiellement parmi eux, la Mauritanie a pris une part active aux travaux de cette conférence. A cet égard, nous nous félicitons en particulier du fait que le niveau de représentation a été suffisamment élevé pour permettre la prise d'engagements précis et de décisions orientées vers l'action. Nous sommes confiants que les représentants à la Conférence veilleront, individuellement, à l'application des mesures qui y ont été arrêtées, qu'il s'agisse de celles ayant trait au soutien international ou de celles relatives à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle.

40. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, la Mauritanie ne figure pas, selon les critères appliqués par les Nations Unies — qui, du reste, gagneraient à être revus à la lumière de la situation économique de plus en plus difficile de plusieurs pays, dont le mien —, parmi les 31 pays les moins avancés. Il n'en demeure pas moins qu'elle continue de faire face aux mêmes problèmes que ces pays-là.

41. Nonobstant la résolution 3054 (XXVIII) de l'Assemblée générale, qui assimilait les pays du Sahel aux pays les moins avancés du fait de la sécheresse qui y sévit, nous estimons que rien dans le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la Conférence de Paris<sup>5</sup>, ne devra être interprété comme signifiant que l'assistance qui serait octroyée aux 31 pays identifiés par les Nations Unies se ferait au détriment des autres pays récipiendaires.

42. C'est l'occasion de saluer le Gouvernement français pour ses intentions louables, manifestées lors de cette conférence. Ces intentions traduisent les nouvelles et heureuses dispositions générales de la France face aux problèmes politiques et économiques complexes qui préoccupent le tiers monde.

43. D'autre part, nous nous demandons si le Plan d'action de Lagos<sup>6</sup>, véritable bréviaire du développement du continent africain pour la décennie à venir, pourra être mis en œuvre suivant le calendrier prévu ou s'il restera un simple vœu pieux.

44. Il faut aussi se demander si le Programme d'action de Caracas [voir A/36/339], première tentative concrète d'institutionnaliser une véritable coopération Sud-Sud, disposera des moyens nécessaires à son exécution.

45. Tout dépendra, là aussi, de la volonté politique des Etats. Le lancement des négociations globales et la conclusion d'un accord sur le droit de la mer ont amplement démontré que ce n'était pas toujours le cas. Au bout d'une année d'efforts continus sous la haute autorité du Président précédent, il n'a pas été possible de réaliser un consensus sur les modalités du lancement de ces négociations globales.

46. De cette même tribune, nous lançons, il y a un an, un appel pressant à certains pays — qui ont depuis, il faut le reconnaître, considérablement assoupli leur position — afin qu'ils puissent, dans un élan de solidarité mais aussi tenant compte de leurs propres intérêts, se joindre au consensus international.

47. Nos regards sont maintenant tournés vers Cancún, où se retrouveront dans quelques jours certains leaders des pays développés et en développement. Dernière chance pour les pays développés de regagner la confiance du tiers monde, cette rencontre devra ouvrir la voie aux négociations concrètes et détaillées qui se dérouleront dans le cadre des Nations Unies.

48. En ce qui concerne les négociations sur le droit de la mer, nous espérons que le résultat de tant d'efforts déployés dans ce domaine ces 10 dernières années permettra de prouver la bonne volonté des pays technologiquement avancés. Il faut espérer particulièrement que les éléments fondamentaux du projet de convention ne seront pas remis en cause et que, comme prévu, celle-ci pourra être signée l'année prochaine.

49. Les frustrations de la majorité des nations du tiers monde dans l'aboutissement des diverses négociations et dans la réalisation des programmes tendant à rendre les relations économiques mondiales plus équitables sont parfaitement traduites dans le domaine politique. Ici encore, notre communauté des nations est loin de l'accomplissement de la promesse contenue dans la Charte de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

50. Au Moyen-Orient, les accords de Camp David se sont révélés sous leur vrai jour. Ils apparaissent, plus que jamais, comme moyen de renforcement de l'entité sioniste dans son refus de reconnaître les droits nationaux du peuple arabe de Palestine ou de libérer les autres territoires arabes occupés.

51. Cette question de Palestine est restée sans développements positifs. Pire, de nouveaux développements négatifs sont apparus à cause du bellicisme de plus en plus marqué d'Israël, bellicisme qui vient compliquer dangereusement, s'il en était encore besoin, une situation déjà très explosive.

52. Les agressions israéliennes — l'Assemblée le sait — se sont, en effet, multipliées contre le Liban frère et étendues aux zones peuplées au cours de campagnes aveugles de punitions collectives rappelant, à s'y méprendre, les atrocités nazies contre le ghetto de Varsovie et les autres villes d'Europe durant la seconde guerre mondiale.

53. La République islamique de Mauritanie, à cet égard, renouvelle au peuple libanais frère sa solidarité et sa sympathie. Nous réaffirmons aussi l'attachement de notre pays à l'unité du peuple libanais, à l'intégrité de son territoire national et à ses aspirations dans le cadre des objectifs nationaux communs à toute la nation arabe.

54. Sur le même théâtre d'opérations et avec une prétention sans égale, l'entité sioniste, assumant le rôle qu'elle s'est octroyé de gendarme de la région, a entamé une campagne d'intimidation et des préparatifs d'agression contre la Syrie, menaçant le monde d'un nouveau et grave conflit armé israélo-arabe.

55. Mais, au-delà de la Palestine et de ses voisins immédiats, Israël a, avec outrecuidance et cynisme, bombardé les réacteurs pour l'utilisation scientifique de l'atome de Tamuz, près de Bagdad. C'est l'occasion de réitérer notre condamnation indignée de cet acte inqualifiable, dont l'objectif n'a pas échappé à notre communauté de nations. Il s'agissait pour Israël de retarder tout progrès scientifique des peuples arabes dans une vaine tentative de perpétuer sa suprématie. Nous rappelons surtout que cette action a été menée au mépris des normes prescrites par l'AIEA, pour l'utilisation pacifique et sous contrôle international de l'énergie nucléaire.

56. Il est évident que ni l'étalage du muscle ni les agressions racistes contre le passé arabe de la Palestine et les aspirations de son peuple, encore moins l'acharnement contre l'avenir technologique du peuple arabe, ne feront progresser la paix. Bien au contraire, nous croyons, avec la majorité des Etats Membres, qu'Israël devra respecter le consensus universel reconnaissant les droits inaliénables et imprescriptibles du peuple palestinien, le retour des autres territoires arabes occupés et la fin du terrorisme d'Etat, s'il est réellement soucieux de l'instauration d'un climat propice à la détente puis à la paix véritable, juste et globale au



Moyen-Orient. Notre pays réitère ses positions à ce sujet, qui se résument ainsi.

57. Premièrement, le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés à la faveur de l'agression de juin 1967, et notamment de la ville sainte d'Al Qods.

58. Deuxièmement, la nécessité, pour la communauté internationale, d'imposer à l'usurpateur le rétablissement complet du peuple arabe palestinien dans ses droits inaliénables, y compris son droit imprescriptible de créer son Etat indépendant sur la terre de ses ancêtres.

59. Troisièmement, l'impérieuse obligation d'associer pleinement et entièrement l'OLP, représentant unique du peuple arabe de Palestine, à tout règlement véritable. Nous réaffirmons ici notre opposition à tous les règlements partiels, ceux de Camp David notamment.

60. Quatrièmement, pour notre pays, sont nulles et non avenues toutes les tentatives par la puissance occupante de modifier la composition démographique, l'environnement et le caractère arabe, musulman et chrétien de terres palestiniennes et des autres territoires occupés, par l'implantation de colonies de peuplement, la construction d'un canal à partir de la mer Morte, etc.

61. Cinquièmement, la République islamique de Mauritanie condamne énergiquement les fouilles entreprises par les autorités sionistes à Al Qods. Cet acte sacrilège constitue à nos yeux une provocation de la communauté islamique en un lieu cher et sacré à toutes les religions révélées.

62. Ces positions affirmées, nous saisissons l'occasion pour saluer le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son président, notre frère, M. Sarré, pour ses efforts inlassables au service du triomphe de la juste cause palestinienne et de la paix réelle au Moyen-Orient.

63. Toujours au Moyen-Orient, notre délégation ne peut s'empêcher d'exprimer son inquiétude face à l'alliance stratégique signée entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël lors de la dernière visite de Begin à Washington. La République islamique de Mauritanie espère très sincèrement que les Etats-Unis, qui devraient rester envers et contre tout un ami du monde arabe, n'adopteront pas une telle attitude, aux conséquences imprévisibles et en tout cas non conformes aux nombreux intérêts d'une grande nation assumant des responsabilités à dimension universelle.

64. Dans un autre pays frère, la Namibie, un processus semblable à celui que vivent dans leur chair et dans leur âme les peuples de l'Orient arabe se déroule avec la même arrogance et le même mépris des résolutions répétées de l'Organisation des Nations Unies.

65. Le gouvernement minoritaire raciste de l'Afrique du Sud, s'arrogeant un mandat révoqué il y a 15 ans par l'Organisation, perpétue sa domination politique en Namibie, dont il exploite abusivement les ressources naturelles et qu'il se prépare à démembrer en suscitant des antagonismes entre ses habitants.

66. Nous rappelons à cette assemblée la patience de l'Afrique, le sens de la responsabilité et la sagesse de la South West Africa People's Organization [SWAPO], auxquels l'Afrique du Sud oppose la diversion et autres manœuvres dilatoires. Notre délégation se limitera aujourd'hui à rappeler notre position en la matière : position qui est celle de l'ensemble de l'Afrique, déterminée à assurer la libération définitive et inconditionnelle de la Namibie.

67. Nous réaffirmons d'abord l'attachement de la République islamique de Mauritanie à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il s'agit là de la seule base minimum pour l'aboutissement d'un processus pacifique de règlement à la crise. Avec l'Afrique unie, nous n'acceptons aucune tentative de modification de cette

résolution ni aucune manœuvre pour en retarder l'application. Nous rejetons, en particulier, l'argument spécieux de prolonger le calvaire de la majorité du peuple namibien, sous le prétexte de préserver les intérêts de la minorité d'origine européenne.

68. Tout en ayant respect et considération pour tous les habitants de la Namibie, nous pensons que l'aboutissement rapide du plan de règlement proposé est la meilleure garantie. Nous lançons à nouveau un appel aux cinq pays occidentaux dudit groupe de contact pour faire triompher avec nous la solution juste qui préservera des rapports intercommunautaires sereins et les liens d'amitié entre l'Occident et l'ensemble de notre continent.

69. C'est l'occasion pour notre délégation de féliciter les pays africains de la ligne de front pour leur sens de la solidarité entre les peuples de notre continent. Nous saluons également le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et son président pour sa contribution à la clarification de la situation anachronique existant dans ce pays. Nous saluons enfin la SWAPO et le peuple namibien, dont elle n'a cessé d'être l'avant-garde en lutte, s'identifiant intimement avec ses souffrances mais aussi avec ses grandes victoires.

70. Comme en Palestine, où l'occupation de l'ensemble du territoire du mandat ne satisfait plus les aventures bellicistes du sionisme, l'*apartheid* étend désormais le champ de ses activités préjudiciables à la paix et à la sécurité du monde. Hier — comme il le sera sans doute demain —, le Mozambique était la cible préférée de ses invasions criminelles. Aujourd'hui — comme ce sera sans doute demain —, l'Angola subit une série de violations de sa souveraineté par des expéditions dont l'objectif réel est la déstabilisation du pays et l'isolement du peuple namibien. La République islamique de Mauritanie réitère son soutien total et indéfectible à l'Angola.

71. Mais le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud ne limite pas là son entreprise générale de haine et de discrimination. Si Israël a imposé aux Palestiniens un exil extérieur, Pretoria assure avec expérience un exil intérieur aux peuples autochtones de l'Afrique du Sud. Les lois iniques contre les Noirs et autres minorités ne se comptent plus, la violence raciste et le terrorisme des autorités font partie de la vie quotidienne des peuples de l'Afrique du Sud. Cependant, la violence raciste et les brimades rencontrent de plus en plus, particulièrement cette année, une opposition organisée des patriotes sud-africains, sous la direction de l'African National Congress. Aux peuples de l'Afrique du Sud et à leur avant-garde, nous renouvelons l'expression de notre solidarité fraternelle.

72. Certes, la Palestine et la partie australe de l'Afrique ont le triste privilège d'être le champ clos de dures et longues luttes des peuples contre les implantations coloniales racistes, mais en de nombreuses autres contrées du monde d'autres hommes souffrent et meurent.

73. La guerre, vieille de plus d'un an, qui oppose deux pays frères, l'Iraq et l'Iran, se poursuit malheureusement avec son cortège de malheurs. Ce cruel conflit se poursuit malgré la longue et fraternelle cohabitation entre deux peuples unis par tant de liens, d'histoire et de religion. Encore une fois, nous adjurons nos frères iraqiens et iraniens de mettre un terme à leurs affrontements ruineux et meurtriers pour une solution juste, pacifique et définitive de leur différend territorial. Nous leur demandons en particulier de répondre avec plus de responsabilités et de bonne volonté aux efforts inlassables des bons offices entrepris séparément par l'Organisation de la Conférence islamique et les pays non alignés. Nous enregistrons, à ce propos, la disponibilité manifestée par l'Iraq de collaborer avec ces bons offices.

74. Conséquence du déplorable conflit du Golfe, le bombardement injustifié d'installations économiques koweïtiennes est inadmissible à nos yeux. Cette extension des hostilités à un pays tiers risque, si elle devait se répéter, de détériorer dangereusement les relations entre les pays de la région.

75. Le peuple frère d'Afghanistan subit une épreuve inutile qui n'a que trop duré. La République islamique de Mauritanie, sans s'ingérer dans les affaires intérieures de la nation afghane sœur, liée à nous par la civilisation et la foi, est d'avis qu'il appartient à ce peuple seul de régler ses contradictions nationales, dans le respect de ses traditions historiques, sans ingérence extérieure.

76. En ce qui concerne le Kampuchea, notre pays a toujours adopté une attitude non équivoque face à la situation créée dans ce pays en 1979. Particulièrement au cours de la Conférence internationale sur le Kampuchea, en juillet dernier, nous avons fait appel au Viet Nam socialiste qui a symbolisé si admirablement tant de nos idéaux et dont la contribution fut si précieuse à la libération des peuples. Nous lui avons demandé de répondre aux vœux profonds de paix des peuples d'Indochine et du monde et de collaborer à la recherche d'une solution politique négociée de la crise. En saluant l'harmonisation accrue des forces patriotiques du Kampuchea, nous réaffirmons notre attachement aux résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale.

77. Comme pour l'Afghanistan, notre délégation croit fermement que la non-intervention étrangère est la condition indispensable au rétablissement de la souveraineté nationale, au maintien de l'intégrité et à la libre expression du peuple khmer.

78. D'une façon générale et comme nous l'avons déclaré au cours du débat général de la trente-cinquième session [33<sup>e</sup> séance], nous condamnons fermement le droit que s'octroient certains Etats, grands et petits, de modifier par la force le régime politique d'un pays qu'ils jugent unilatéralement hostile.

79. Au Sahara occidental, la guerre fratricide opposant le Front POLISARIO au Maroc est désormais entrée, sur le plan diplomatique, dans un processus de règlement mené par l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Le plan de règlement que le Comité de mise en œuvre a tracé dans ses grandes lignes, à sa récente réunion à Nairobi, a le mérite de définir les modalités pratiques d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions répétées de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA.

80. Il nous reste à souhaiter que ce référendum d'autodétermination générale, régulier et sous contrôle international, puisse se dérouler dans les meilleurs délais possibles pour abréger les énormes sacrifices de nos frères sahraouis et marocains. Il nous reste à souhaiter surtout que les deux parties en conflit, le Maroc et le Front POLISARIO, puissent entamer des contacts pour aboutir à un cessez-le-feu rapide et indispensable à la restauration de la confiance mutuelle.

81. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'encourager cette initiative de l'Afrique et du Comité de mise en œuvre qui, à notre avis, fera preuve de célérité dans l'accomplissement de sa difficile tâche et de fermeté pour assurer le déroulement de la consultation dans les meilleures conditions d'équité assurant l'expression libre de la volonté du peuple sahraoui, en dehors de toute pression militaire ou administrative d'où qu'elle vienne.

82. Nous lançons en particulier un appel aux Nations Unies pour qu'elles mettent leur expérience et leurs moyens humains et matériels à la disposition de l'OUA pour la préparation, l'organisation et le contrôle de la consultation.

83. Notre pays, qui est sorti définitivement du conflit, proclame qu'il est entièrement disposé à collaborer avec le Comité de mise en œuvre pour une solution juste du problème du Sahara occidental et pour le retour du Maghreb arabe à la coopération fructueuse et à la cohabitation pacifique et fraternelle entre ses peuples.

84. A côté de ces conflits, dévastateurs certes, mais localisés, nous assistons, à l'échelle planétaire, à une course aux armements qui menace tous les continents et tous les peuples. Cette course aux armements classiques et atomiques absorbe des sommes incalculables qui pourraient servir aux fins de soulager des millions d'êtres humains dont les moyens d'existence sont au-dessous du minimum acceptable.

85. Notre délégation aura, au printemps prochain, lors de la session extraordinaire, à traiter en détail de cet important et délicat problème. Il me suffira aujourd'hui de faire une mention particulière du renforcement des arsenaux nucléaires et du perfectionnement sans cesse accru des découvertes en la matière.

86. La République islamique de Mauritanie voudrait tout spécialement réaffirmer ici son attachement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur l'ensemble du continent africain et du Moyen-Orient. Mais en Afrique, comme dans l'Orient arabe, nous constatons que l'Afrique du Sud et Israël, qui n'en sont pas à un défi près à l'égard des principes et des normes internationaux, s'activent à se constituer des arsenaux nucléaires aux fins d'intimidation des pays arabes et africains voisins.

87. Avec l'entrée de Vanuatu et du Belize dont je viens de saluer l'admission aux Nations Unies, l'Organisation se rapproche de son idéal d'universalité. Le monde n'est plus celui de 1945.

88. Avec le nouvel ordre politique, où grandes et petites nations ont maintenant toutes des droits respectés de souveraineté théorique, la réalité du monde contemporain exige aussi le nouvel ordre de l'information, mais surtout et plus impérativement, le nouvel ordre économique.

89. Ce nouvel ordre de l'information ne viendra pas mettre un terme à certaines des plus belles conquêtes du genre humain : la pensée libre et le droit sacré à son expression. Car il n'existe pas, à notre avis, de sociétés heureuses quand la créativité, l'ingéniosité et les croyances philosophiques ou politiques des hommes sont soumises à un réseau contraignant de tabous et d'interdits. Mais ces conquêtes qui permettent à l'homme de jouir pleinement de l'intégrité de sa personne doivent être étendues à tous ses besoins.

90. Certes, il ne faut pas sacrifier ces droits acquis. Il ne faut pas oublier les préoccupations de l'homme dans les sociétés technologiquement avancées. Mais — cela est aussi important à nos yeux — il faut enfin accorder une certaine place aux préoccupations simples, prenantes, nobles et belles de cet autre homme de la seconde moitié populéuse et nécessiteuse de la grande famille humaine. C'est là le prélude à une mise en ordre générale des rapports qui régissent le genre humain.

91. L'ONU, dans l'esprit de ses prestigieux créateurs, avait et a toujours l'ambition d'instaurer l'égalité des nations, grandes et petites. L'ordre de l'information sera le premier pas vers l'établissement d'un véritable nouvel ordre mondial de la civilisation où l'humanité s'inspirera de toutes les valeurs morales de tous les hommes. Par ce fait, nous aurions refusé le monopole exclusif d'orientation et de polarisation autour des problèmes et des besoins d'une seule famille humaine, la mise en exergue de sa seule éthique.

92. Pour sa part, le nouvel ordre économique devra, notamment par l'aboutissement des négociations globales

et de celles portant sur le droit de la mer, assurer une rectification nécessaire des rapports économiques entre le Nord et le Sud. Ainsi, les aberrations de l'ordre colonial et le déséquilibre structurel qui résulte de la domination technologique d'un seul continent seront corrigés.

93. La paix et la sécurité du monde sont au prix de l'examen sérieux et de la remise en ordre vers plus d'équité et de réalisme dans les rapports qui doivent être l'image réelle du monde d'aujourd'hui. La République islamique de Mauritanie participera, dans la limite de ses moyens, à cette remise en ordre dans le cadre de son attachement à ses valeurs morales et à sa civilisation millénaire dont elle a une légitime et profonde fierté. Notre pays le fera aussi conformément à son identité nationale arabe et africaine et à sa solidarité objective avec les peuples du tiers monde. Mais, en même temps, notre pays mènera cette bataille, conscient qu'il fait partie de la famille humaine qui, malgré les races, les religions et les continents, est une et devra le rester.

94. M. AKAKPO-AHIANYO (Togo) : Prenant la parole en cette période de grand deuil qui frappe un des Membres de l'Organisation, l'Égypte, je voudrais tout d'abord présenter au Gouvernement et au peuple égyptien les sincères et profondes condoléances du Gouvernement et du peuple togolais. Mes condoléances s'adressent également à toute la famille éplorée du grand disparu, le président Anouar Sadate, figure de proue dans la lutte pour la paix et la justice en Égypte, au Moyen-Orient et dans le monde. Dans sa quête permanente pour la paix, le président Sadate a accompli un acte de courage politique, suscitant ainsi une grande espérance chez tous les hommes de bonne volonté. Puisse l'œuvre de paix entamée se poursuivre et se parachever pour le bonheur du digne peuple égyptien.

95. Le monde moderne où nous vivons est un monde de complémentarité. Aucune nation ne peut vivre en autarcie. Tous les pays du monde entier doivent se donner la main et s'entraider mutuellement. Mais cette entraide résulte de la volonté librement exprimée de chaque peuple de joindre ses efforts à ceux des autres pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à la solution des problèmes majeurs auxquels toute la communauté internationale est confrontée.

96. En effet, en ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, le monde continue de vivre dans la hantise des fléaux que la science moderne, malgré ses progrès prestigieux, n'arrive pas à enrayer totalement. Aujourd'hui encore, la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, la maladie s'abattent sur plus de la moitié de l'humanité alors qu'une infime partie de la population du globe vit dans l'opulence.

97. On a l'impression que certaines nations, misant sur leur puissance apparente, pensent que la complémentarité signifie l'asservissement des plus démunis aux plus nantis de notre planète. Alors, pour intimider, elles ont recours à l'arrogance et à la démonstration de leurs forces; alors, elles violent l'indépendance des autres États, bafouent les libertés des nations les plus faibles, agressent les peuples et piétinent l'intégrité des pays souverains. Or l'indépendance et la liberté doivent être la préoccupation majeure de ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle : l'indépendance, afin de garantir le respect des civilisations millénaires de chaque peuple, lui permettant ainsi de contribuer dans la mesure de ses moyens à la civilisation universelle; la liberté, afin que les peuples de la terre, dans le respect mutuel des différences, puissent décider, hors de toute contrainte, des formes d'association indispensables à la complémentarité des ressources tant matérielles qu'humaines de la terre, visant l'objectif très noble d'assurer à chacun la pleine jouissance des biens produits par le labeur universel de tous les hommes.

98. Cette velléité d'indépendance et de liberté est une des premières expressions du droit humain, un droit dont tous les peuples sont jaloux à juste titre. Et c'est ainsi que les traditions millénaires d'indépendance et de liberté des peuples de l'Asie mineure, dont l'Iraq, ont fait l'admiration des hommes de toutes idéologies, à travers les siècles. M. Kittani appartient à ces traditions, et son élection pour présider les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale est de bon augure. C'est pourquoi il m'est agréable de le féliciter et de me réjouir que, sous sa présidence, nos travaux se dérouleront dans la justice, garante de l'indépendance et de la liberté.

99. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, et le féliciter pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

100. Je voudrais saisir à nouveau l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom du Gouvernement togolais, le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer au service de la paix et de la concorde dans le monde.

101. Enfin, pour garantir l'indépendance et la liberté qui nous sont si chères, la famille des Nations Unies ne peut se renforcer qu'en s'agrandissant. C'est pourquoi nous saluons l'admission de Vanuatu comme 155<sup>e</sup> Etat Membre et tenons à adresser, au nom du Gouvernement togolais, nos vives félicitations aux dirigeants de ce pays et à leur souhaiter plein succès sur la route de la construction nationale.

102. Nous félicitons également le Belize pour son admission comme 156<sup>e</sup> Etat Membre de notre organisation.

103. Cette année encore, malgré les espoirs nés des changements politiques dans bon nombre de pays par l'expression de la volonté des peuples concernés, l'indépendance et la liberté des peuples ont à nouveau été rudement mises à l'épreuve. Certains pays, parce que dotés par la nature et l'histoire de ressources plus ou moins abondantes, s'arrogent le droit de dicter leurs conditions économiques à toute l'humanité et créent, de ce fait, un déséquilibre des nations préjudiciable à l'harmonie et à la stabilité du reste du monde. Aussi l'indépendance politique et économique de certains jeunes États se trouve-t-elle dangereusement mise en cause du fait des décisions prises unilatéralement par certains autres États.

104. La présente session de l'Assemblée générale doit, si l'Organisation veut véritablement réaliser les nobles objectifs qu'elle s'est fixés, se pencher sérieusement sur ces graves atteintes à l'indépendance et à la liberté des peuples et des citoyens. A l'heure même où se déroulent nos travaux, de telles violations de l'indépendance et de la liberté sont encore monnaie courante, que ce soit sur le plan des relations économiques internationales ou de la politique des rapports entre États.

105. Sur le plan des relations économiques internationales, la situation n'a jamais été aussi grave. D'année en année, les pays les plus pauvres continuent de s'appauvrir et leur endettement extérieur a atteint des proportions insupportables pour leur bas niveau de développement. En effet, les pays nouvellement indépendants, pour essayer d'élever le niveau de vie de leur peuple, pour créer des écoles et instruire les citoyens, pour développer la santé publique et édifier les infrastructures de communication indispensables à toute communauté humaine de notre époque, ne peuvent compter que sur leurs propres ressources naturelles. Toute assistance de la communauté internationale, sous une forme ou sous une autre, s'analyse toujours, en fin de compte, en un prêt gagé sur les ressources du pays concerné. Or celles-ci sont généralement constituées de matières premières dont les prix varient selon le

caprice des pays développés. Les prix de ces matières premières sont, depuis la crise pétrolière de 1973, en baisse constante, alors que dans le même temps, les prix des produits manufacturés achetés auprès des pays nantis sont en constante hausse.

106. Le comble de l'ironie, c'est que les taux d'intérêt des crédits accordés par les pays industrialisés pour les projets de développement des pays en développement approchent, sans honte, des taux quasiment usuraires. Ces facteurs combinés — baisse des cours des matières premières, montée galopante des prix des produits importés par les pays en développement, hausse exorbitante des taux d'intérêt pratiqués par les pays industrialisés — bouleversent l'équilibre des Etats du tiers monde, sabotent leur stabilité et, en fin de compte, rendent la paix précaire. De ce fait, l'inégalité des relations économiques internationales, créée et entretenue essentiellement par les pays nantis, met en cause l'indépendance déjà fragile des pays sous-développés et amenuise leur liberté d'action. Ainsi, l'indépendance acquise au prix de lourds sacrifices est l'objet de la convoitise à peine feutrée des grandes puissances.

107. La liberté, chérie dans les pays nantis, est refusée par ces mêmes pays aux plus pauvres de la planète. Pendant que les pays nantis créent chez eux toutes les conditions de la stabilité et de la paix, à l'ombre desquelles ils poursuivent tranquillement leur développement, ils provoquent, à cause de leurs rivalités, des conflits dans le tiers monde, afin de détruire dans l'œuf les efforts de développement des jeunes nations et de continuer à les maintenir dans la dépendance. Les nombreuses actions d'ingérence et de déstabilisation leur permettent d'écouler leur arsenal d'armes qui, sans cela, devrait devenir, à la longue, dangereux pour eux-mêmes.

108. En soutenant l'*apartheid* de façon sournoise, malgré les condamnations verbales, certaines grandes puissances contribuent à priver les peuples d'Afrique australe de l'indépendance et de la liberté, donc à perpétuer l'asservissement de ces peuples. En cautionnant, par le silence, les agressions répétées de l'Afrique du Sud contre l'Angola, certaines grandes puissances administrent la preuve de leur volonté de remettre en cause l'indépendance des jeunes Etats et de compromettre leur droit à la liberté.

109. Sur le plan des relations politiques internationales, l'indépendance et la liberté ne sont pas plus garanties que sur le plan des rapports économiques internationaux. La situation internationale actuelle est plus agitée que jamais; elle est tendue en plusieurs parties du globe, elle est en tout point chargée de conflits. Les supergrands, en rivalisant pour se partager le monde en des zones d'influence, sont, tels des pyromanes, les premiers à jouer aux sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont fini par allumer la flamme de la guerre et des conflits entre Etats. Puis ils offrent en pâture au reste du monde d'interminables conférences sur le désarmement et autres bavardages, alors que tout le monde sait que les pays sous-développés n'ont rien d'autre à désarmer que leur pauvreté.

110. Sous quelque angle que l'on aborde les problèmes mondiaux, on arrive toujours et invariablement au même constat : l'arsenal militaire des pays nantis est trop important pour ne pas les inciter à en user pour troubler la paix dans le monde et garantir leurs intérêts égoïstes.

111. Voyez ce qui se passe au Moyen-Orient. Le Gouvernement togolais a toujours soutenu le droit d'Israël d'avoir une patrie. Mais le Gouvernement de mon pays soutient ce même droit pour les autres, c'est-à-dire pour les Palestiniens conduits par leur représentant unique et légitime, l'OLP. Mais, depuis plus de 30 ans, le brasier du Proche-Orient est toujours allumé. La quantité d'armes stockées dans la région n'augure rien de bon. Et la plupart des pays

du Proche-Orient, sinon leur totalité, n'ont pas d'usines d'armes. Celles-ci proviennent toujours des mêmes sources. C'est à qui achètera le premier l'armement le plus sophistiqué. Pendant ce temps, les pays riches s'enrichissent et les pays sous-développés sont chaque jour plus dépendants des plus riches, obligés qu'ils sont de passer de nouvelles commandes d'armement. Pendant ce temps, le peuple palestinien meurtri continue d'être réduit à l'errance la plus cruelle.

112. Voyez ce qui se passe en Afrique australe. On foule aux pieds les droits les plus élémentaires de tout un peuple, mais les plus vastes campagnes des droits de l'homme que mènent la plupart des pays nantis ne sont pas dirigées contre l'*apartheid*. Au contraire, on trouve plus que des circonstances atténuantes à Pretoria, puisque l'on préconise une politique dite de persuasion pour des changements intérieurs. Si ce qui se passe en Afrique du Sud se passait ne serait-ce que pour un millionième dans un pays sous-développé, celui-ci aurait déjà fait l'objet d'un plan savamment mis au point et exécuté pour le renversement du régime en place.

113. Pretoria agresse l'Angola, détruit son économie, assassine par centaines des citoyens innocents. Que croyez-vous qu'il arriva? Il y a eu, dans un croassement dissonant, quelques larmes de crocodile. Mais il y a eu un veto empêchant de proclamer à la face du monde la condamnation unanime de cette violation flagrante du droit du peuple angolais à l'indépendance, à la liberté et à la souveraineté. Toutes les organisations habituées à crier aux droits de l'homme ou à l'amnistie se murent dans un silence complaisant.

114. C'est ici le lieu de rappeler que le peuple américain et les peuples africains sont liés par des liens qui ont leurs racines dans l'histoire plus d'une fois séculaire. Mais il est des situations que l'Afrique entière ne comprend pas. Nous osons espérer que l'administration actuelle et le grand peuple américain se joindront résolument et concrètement au processus inéluctable de l'indépendance de la Namibie tel que préconisé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La grande Amérique du président Reagan renforcerait l'amitié des Etats-Unis avec toute l'Afrique, comme a réussi à le faire le Royaume-Uni sous la direction du parti de Margaret Thatcher lors de l'indépendance du Zimbabwe.

115. Les pays sous-développés aujourd'hui baptisés, par pudeur sans doute, « pays les moins avancés », sont précisément ceux-là qui sont les plus démunis de la terre et dont la paix et la stabilité sont de plus en plus menacées. Leur indépendance même est rudement mise à l'épreuve. Confrontés à de graves tentatives de déstabilisation, ils sont souvent l'objet de véritables agressions extérieures destinées à accentuer la gravité des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Alors, c'est à ce moment que, dans les pays nantis, se trouvent des recruteurs de mercenaires pour aller, par hordes de tueurs à gages achetés et armés, semer la désolation et priver les citoyens des fruits de l'indépendance et de la liberté chèrement acquises.

116. Croyez-vous que les bonnes âmes pleurnicheuses sur les droits de l'homme vont condamner le mercenariat et profiter de ce comportement criminel des mercenaires pour jeter l'anathème sur ces tueurs venus de la société d'où elles-mêmes sont issues? Non, au contraire! Arrêtez des mercenaires et leurs recruteurs patentés, jugez-les avec toutes les garanties de la défense : vous serez submergés de lettres, déclarations, articles de journaux et autres publications de propagande mensongère d'associations de droits de je ne sais quel homme.

117. Par la violence et le crime quelques *desesperados* ont voulu remettre en cause l'indépendance de l'Egypte en assassinant lâchement le président Anouar Sadate, grand



dirigeant africain de stature mondiale, dont le combat inlassable pour la paix a justement été récompensé par l'attribution, il y a un an, du Prix Nobel de la paix. Le monde entier gardera en mémoire les qualités exceptionnelles de ce grand homme d'Etat dont nous saluons la mémoire et regrettons vivement la disparition brutale.

118. La violence érigée en système politique dont se servent certains pour gouverner les rapports entre Etats représente un grand danger pour la paix. L'occupation de l'Afghanistan et du Kampuchea participe de ce danger.

119. A cet égard, nous voulons rappeler la position constante du Togo : les peuples doivent avoir la liberté d'exprimer leur choix politique sans ingérence étrangère. L'occupation d'un pays par la force va à l'encontre de la Charte des Nations Unies. Nous lançons un appel aux Etats intéressés pour qu'ils appliquent, sans tarder, les résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale ainsi que celles de la récente Conférence internationale sur le Kampuchea.

120. En Corée du Sud, la persistance d'une situation dont la précarité n'échappe à personne empêche la réunification indépendante et pacifique de la Corée. Or, toutes les grandes nations de l'époque contemporaine savent le fruit de l'unité nationale puisque, au cours de leur histoire, les grandes nations ont eu à se battre pour réaliser leur unité.

121. Pour le Togo, le fait accompli n'a jamais créé le droit. Les ingérences dans les affaires intérieures des Etats et l'occupation militaire des autres pays par d'autres perturbent la paix et constituent une remise en cause de l'indépendance et de la liberté.

122. Sur la plupart des grands problèmes de l'heure, le Togo partage la préoccupation des autres nations. L'indépendance et la liberté que nous avons arrachées au prix de lourds sacrifices doivent être accordées aux autres peuples qui continuent de souffrir.

123. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, comme le disait récemment le Président de la République togolaise, le général d'armée Gnassingbe Eyadéma :

« Le Togo ne saurait s'accommoder de la situation d'injustice et d'oppression qui prévaut actuellement dans cette région où un régime indigne de l'homme et de notre temps, et contraire à toute morale, se maintient au prix d'une violence inouïe sur une population dont le tort serait la couleur de sa peau. »

124. Pour ce qui est de la Namibie, le Président-Fondateur du Rassemblement du peuple togolais, président de la République togolaise, exprimait ainsi la position du Togo :

« S'agissant de la Namibie, dont l'indépendance est inéluctable, le Togo, comme le reste des pays africains, demande que cette indépendance se fasse dans la paix nécessaire à tous les peuples et dans le respect de l'intégrité de son territoire. »

Les agressions n'empêcheront pas l'indépendance de la Namibie, sous la direction de la SWAPO, son unique et authentique représentant.

125. Le monde entier tourne un regard d'espoir vers le Sahara occidental, où les autorités marocaines se sont enfin ralliées au principe sacré de l'autodétermination des peuples sans lequel l'indépendance et la liberté sont vides de sens. Cependant, toutes les parties concernées, y compris la République arabe sahraouie démocratique, doivent être associées à toutes les phases de ce processus de paix afin de garantir la libre expression du principe d'autodétermination.

126. Sur le problème tchadien, la position de mon pays ainsi que les initiatives qu'il a prises sont bien connues : au Tchad, le Togo n'a ménagé aucun effort, au sein de

l'OUA et à l'occasion de nombreuses missions de conciliation, pour amener les protagonistes à s'asseoir autour d'une table de négociation afin de rechercher des solutions durables au conflit interne imposé au peuple frère tchadien, qui n'a que trop souffert d'une guerre fratricide. Cette guerre a ruiné l'économie du pays et n'a profité, en définitive, qu'à l'impérialisme et à ses courtiers armuriers.

127. Pour Mayotte, le Togo en appelle à nouveau à la volonté de dialogue des autorités françaises et comoriennes afin qu'une solution définitive soit trouvée à la réintégration de l'île comorienne de Mayotte dans l'entité de la République fédérale islamique des Comores.

128. Pour sauvegarder l'indépendance et la liberté, les nations doivent joindre leurs efforts de paix. Comme le dit si justement le président Eyadéma :

« Le peuple togolais nourrit pour lui-même et pour toutes les nations une ardente volonté de paix et de progrès. Cette paix doit être réelle et concourir à l'émancipation effective de nos différentes nations. C'est pourquoi le Togo, face au désarroi qui saisit notre temps et menace l'équilibre international, a toujours préconisé le recours au dialogue fraternel et à la concertation permanente pour rechercher, dans la paix, des solutions justes aux douloureux conflits qui secouent notre monde et entraînent chaque jour des pertes de vies humaines. »

C'est pour éviter ces pertes inutiles de vies humaines et consolider l'indépendance et la liberté des Etats que les nations, grandes ou petites, doivent conjuguer leurs efforts pour se compléter.

129. En Afrique de l'Ouest, ces efforts ont aujourd'hui permis la fondation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. Elle compte 16 Etats qui ont pris la décision de se regrouper afin de créer un marché de près de 160 millions de consommateurs et d'offrir ainsi les plus grandes chances de garantir l'indépendance et la liberté politiques obtenues depuis les années 60. Comme le disait encore récemment le président Eyadéma :

« Ainsi, depuis 15 ans, le peuple togolais, réconcilié avec lui-même, consacre son énergie et sa créativité à son développement. C'est cette sérénité retrouvée qui permet aujourd'hui à notre pays de participer activement aux côtés des 15 autres Etats à la restructuration et à la définition des objectifs de notre entreprise commune d'intégration économique, la CEDEAO. La CEDEAO développe progressivement son action dans l'intérêt des populations de la Communauté qui sont ainsi mobilisées autour d'objectifs cohérents et invitées à entreprendre sans arrière-pensée, l'apprentissage d'une vie nouvelle conçue dans un esprit de solidarité et de progrès. »

130. L'indépendance et la liberté des peuples et des nations, dans un monde où l'égoïsme est roi, ne peuvent être garanties que si les nations comprennent l'urgente nécessité de leur complémentarité et se donnent la main pour mettre fin à l'injustice et créer les conditions de la paix partout dans le monde.

131. Car, sans la paix et la stabilité, l'indépendance des Etats n'est qu'un vain mot. Sans l'indépendance économique, la liberté est leurre. Car comme le dit le président Eyadéma : « Dans un monde en désarroi, profondément saisi par le doute, notre action doit viser à régler les problèmes essentiels que posent à nos diverses sociétés, la faim, la maladie et l'ignorance. »

132. Telle est la mission que le Président de la République togolaise croit profondément que doivent s'assigner aujourd'hui les hommes de bonne volonté s'ils veulent défendre l'indépendance des nations et sauvegarder la liberté des peuples.

133. Tout mettre en œuvre pour garantir, dans la paix, l'indépendance et la liberté des nations : telle est la mission sacrée de notre organisation. Puissent les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale poser concrètement les jalons de cette bataille historique.

134. M. ROMERO ALVAREZ GARCÍA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de la Bolivie félicite M. Kittani pour son élection au poste élevé de la présidence de la trente-sixième session. Ses qualités personnelles et sa vaste expérience professionnelle sont des garanties d'objectivité et de succès pour nos débats.

135. Nous voudrions également remercier M. von Wechmar de son travail remarquable et, en particulier, de la contribution qu'il a apportée au débat préparatoire des négociations globales, point central des nouveaux espoirs internationaux.

136. Nous ne manquerons pas d'exprimer notre gratitude et notre appréciation au Secrétaire général pour les efforts qu'il a accomplis pour la paix et la sécurité internationales.

137. La Bolivie, Etat signataire de la Charte à San Francisco, souhaite une fraternelle bienvenue aux deux Etats Membres les plus jeunes de notre organisation, Vanuatu et le Belize.

138. La situation mondiale tout au long de l'année qui vient de s'écouler a connu une détérioration visible. Le nombre des victimes de la guerre et de l'exil, de la faim, du terrorisme et de la violence fanatique augmente chaque jour dans de larges régions du monde en conflit. Les tensions entre les grands blocs sont devenues plus aiguës et rendent plus précaire la situation internationale. En conséquence, la course aux armements s'accélère sous tous ses aspects et des ressources indispensables au développement économique, social et culturel des peuples y sont consacrées.

139. Nous pensons que, comme les efforts de paix, un grand nombre des actes de justice sont également paralysés. Ni la volonté de l'Assemblée générale, ni l'accord du Conseil de sécurité, entravé parfois par des veto, n'ont pu imposer les principes fondamentaux de la Charte. C'est ainsi qu'existent encore, en opposition avec la décision ferme de la majorité de la communauté internationale, des attitudes inacceptables de discrimination raciale, d'agressions armées, de domination et d'exploitation, de colonialisme, d'occupation de territoires par la force des armes et un renouveau de sombres fanatismes.

140. La Bolivie, qui a appris par son histoire les douloureuses leçons de l'agression et de l'injustice, réaffirme une fois de plus son adhésion aux principes inviolables de souveraineté, d'indépendance, d'autodétermination, de non-intervention et d'intégrité territoriale des Etats.

141. Dans le cadre de cette politique extérieure claire de la Bolivie, nous affirmons notre appui au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et, en particulier, à la libération des territoires arabes occupés. Nous soulignons que, pour la Bolivie, le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force des armes est un élément de doctrine internationale.

142. Nous soutenons également le droit indiscutable d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues.

143. Nous déplorons la tragédie que connaît le Liban et nous insistons sur le devoir qui incombe aux Etats de la région, qui est de respecter la neutralité et la souveraineté de cette nation.

144. Nous condamnons l'occupation de l'Afghanistan, la présence de troupes d'invasion au Kampuchea et la domination colonialiste illégale sur la Namibie.

145. Nous jugeons indispensable que la Corée du Sud et la Corée du Nord règlent leurs différends par le dialogue direct, avec la coopération du Secrétaire général.

146. Enfin, nous réaffirmons ici la position inébranlable de la Bolivie qui appuie la République argentine dans sa juste exigence concernant les îles Malouines.

147. Outre ces perturbations qui surgissent en matière de justice et de paix, un retard considérable se produit également dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en particulier dans le lancement des négociations globales qui permettraient de coordonner les efforts internationaux dans les domaines de l'économie et du développement, en y introduisant un élément de changement. Ce changement est inéluctable et ne saurait être retardé plus longtemps, car la faim, l'ignorance, la frustration sociale sont des facteurs qui suscitent la subversion et la violence. Il est superflu d'insister sur le caractère légitime d'un tel objectif, car les racines de tous les conflits de notre époque résident, de toute évidence, dans un déséquilibre croissant : la prospérité et la puissance des sociétés riches contrastent avec la stagnation, la pauvreté et l'impuissance du tiers monde.

148. Nous estimons que les négociations globales, retardées par des détails de procédure, devraient être reprises sans délai, et que la coopération Sud-Sud, sous la direction remarquable du Groupe des 77, doit poursuivre ses travaux vers son but d'autonomie, comme étant un objectif complémentaire de l'entente entre le Nord et le Sud. Il est également nécessaire d'envisager, dans ce domaine, la conclusion d'accords régionaux pour l'exploitation et la commercialisation équitables et rationnelles de nos ressources naturelles en vue d'assurer des bénéfices légitimes qui nous permettraient de satisfaire, par nous-mêmes, aux exigences du développement social.

149. Nous répétons, une fois de plus, que l'ordre économique international actuel, fondé sur l'exploitation colonialiste et néocolonialiste, est définitivement condamné par l'histoire. Aujourd'hui encore, certains voudraient le perpétuer, mais il est évident que, si nous voulons la paix dans le monde, la justice doit être respectée et, à cet effet, nous estimons qu'un nouvel ordre économique international doit présider aux relations entre tous les peuples du monde. A cet égard, il est indispensable d'éliminer le protectionnisme, de bannir les pratiques de *dumping* par lesquelles certains pays développés, utilisant des réserves non commerciales, provoquent l'effondrement artificiel des prix de certains produits de base, comme cela se produit régulièrement en Bolivie, pour l'étain.

150. En cette année où nous célébrons le vingtième anniversaire de la création du mouvement des pays non alignés, la Bolivie réaffirme sa fidélité à l'égard du concept de non-alignement. Nous avons adopté une position de principe qui exige notre indépendance vis-à-vis des grands blocs du pouvoir dans le monde. Nous respectons aussi bien le pluralisme idéologique que les exigences de l'interdépendance économique. Nous sommes solidaires de tous les pays en développement et nous trouvons, dans le forum du non-alignement, un moyen puissant et précieux de faire progresser la lutte du tiers monde pour la paix mondiale et l'amélioration des conditions de vie.

151. Nous regrettons que les débats longs et prolifiques pour aboutir à un nouvel accord international sur le droit de la mer aient été paralysés au moment même où ils étaient sur le point d'aboutir. Nous espérons que ceux qui ont justifié le retard en évoquant certaines circonstances difficiles se trouveront en mesure de concilier leurs propres intérêts et l'intérêt général, étant donné l'importance et le caractère universel de cet accord. La mer, comme les

autres grands dons de la nature, contribue à la puissance, à la liberté, au bien-être et au destin même de tous les peuples et par conséquent fait partie du patrimoine commun de l'humanité.

152. Nous exprimons la profonde préoccupation et les protestations du Gouvernement et du peuple de la Bolivie en ce qui concerne toutes les formes de terrorisme. Aucune fin, si noble soit-elle, ne justifie les crimes qui sont perpétrés, quotidiennement, au nom de passions sectaires. Le saint-père, à Rome, le Président des Etats-Unis, dans la capitale de son grand pays, et de nombreux autres êtres humains, éminents ou anonymes, ont été les victimes d'attentats odieux. Nous pleurons aujourd'hui la disparition de l'illustre Président de l'Egypte, Anouar Sadate, véritable pacificateur du Moyen-Orient et éminent dirigeant de son peuple, qui a été abattu par des balles homicides.

153. La Bolivie considère que la lutte contre le terrorisme doit se renforcer et être coordonnée à un niveau aussi élevé que celui du désarmement lui-même, car il s'agit de procéder à un désarmement spirituel, rendu indispensable par les nécessités de l'ordre public et de la vie sociale civilisée.

154. « Pour nous, l'Amérique c'est la patrie » a déclaré le libérateur Bolivar. Ce postulat est toujours présent à l'esprit du peuple qui porte son nom, et il détermine son appui total au processus d'intégration latino-américaine. Etant donné la nature commune de nos problèmes et de nos espoirs, la dimension de nos territoires, l'abondance et la diversité de nos ressources naturelles, la croissance rapide de nos populations, ainsi que la nécessité de remédier aux maux culturels, économiques et sociaux dont nous souffrons, il est incontestable que l'intégration s'avérera une tâche difficile. Mais aucune de nos nations, même parmi les plus grandes, ne parviendra à faire aboutir complètement son plan de développement en dehors d'un système de coopération interaméricaine.

155. La Bolivie, située au cœur géographique de l'Amérique du Sud, au carrefour de l'histoire continentale, a un rôle important à jouer en matière d'intégration latino-américaine, et elle assume ce rôle selon sa vocation propre et en toute bonne foi.

156. Le territoire de notre pays se trouve dans les bassins de l'Amazonie et de La Plata ainsi que sur la côte du Pacifique Sud. Outre qu'elle est une terre de contacts, la Bolivie est une zone de gravitations multiples qui ont réalisé l'équilibre géopolitique du continent.

157. Fidèle à cette tradition d'intégration, la Bolivie est un membre actif de l'Association latino-américaine d'intégration du Pacte andin, du Traité de coopération de l'Amazonie, du Traité du Bassin de La Plata, de la Convention signée par l'Uruguay, le Paraguay et la Bolivie, ainsi que d'autres organismes de même nature. Il est évident que les accords d'intégration régionaux et sous-régionaux, négociés en fonction des besoins du développement de nos peuples, ne sauraient supporter de déviations idéologiques qui contredisent les principes du pluralisme et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, indispensables à une coexistence internationale viable. Tout comme la conscience internationale se préoccupe de la protection des droits de l'homme, la communauté internationale doit accorder son attention aux droits des nations, vulnérables aux injustices de l'histoire.

158. De cette tribune nous devons mentionner, une fois de plus, l'enclavement dont est victime la Bolivie depuis un siècle, et nous lançons un appel à la solidarité internationale pour trouver une solution pacifique à ce problème qui réponde au droit inaliénable et imprescriptible de la République de Bolivie à récupérer son littoral. Une prolongation de cette situation injuste, avec toutes les graves

conséquences spirituelles et matérielles qu'elle implique pour notre peuple, reviendrait à maintenir un état de tension dans la région, lequel pourrait, un jour, affecter la paix et la sécurité de l'Amérique.

159. La demande de la Bolivie en vue de retrouver son débouché sur l'océan Pacifique et sa continuité géographique, en pleine souveraineté, et sans compensations territoriales, a reçu de nombreux appuis, dont, entre autres, celui de la neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains. Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple boliviens pour ces expressions de solidarité permanente de la part des gouvernements et des organisations internationales à l'égard de la cause bolivienne.

160. Nous souhaitons informer l'Assemblée de certains aspects des problèmes internes de la Bolivie. En premier lieu, les Boliviens ont foi dans les valeurs intangibles de la liberté, de la dignité, de la solidarité et de la justice. Ils aspirent à l'instauration d'une nouvelle société active et pluraliste, où la démocratie s'entend non seulement dans son acception purement politique et électorale mais également dans un sens économique et social et comme étant un mode de vie.

161. La situation d'enclavement qui affecte notre pays entrave le processus de développement général. En raison de cette cause principale et d'autres qui en découlent, nous devons faire face à des problèmes économiques et financiers générateurs de problèmes sociaux qui, à leur tour, suscitent des inquiétudes dans le domaine politique. Il y a peu de temps, nous avons vu certaines divisions institutionnelles que la sérénité et l'unité patriotique des forces armées, jointes à la maturité éprouvée du peuple, ont permis de surmonter sans effusion de sang.

162. Un gouvernement prestigieux et solide préside aux destinées nationales. En Bolivie, l'ordre public est respecté. Le travail est garanti comme un droit. Nous considérons le peuple, l'homme bolivien, comme un protagoniste de l'histoire, de la vie nationale. Nous estimons que rien n'est plus précieux que le capital humain pour une nation. C'est ainsi que notre politique de développement économique est toujours orientée vers le bien-être et l'épanouissement de la personne humaine.

163. Dans le cadre de ce grand projet politique où prédomine le contenu social, la classe ouvrière bolivienne, des campagnes, des mines et des villes, occupe une place privilégiée. Les libertés publiques et les droits fondamentaux de l'homme sont respectés. Aujourd'hui, la Bolivie est un pays sans prisonniers politiques. Un envoyé spécial des Nations Unies nous rendra visite dans quelques jours, sur l'invitation spontanée de notre gouvernement, afin de constater l'atmosphère de liberté, de paix et de sécurité dont jouissent les Boliviens dans leurs activités. Au nom de notre gouvernement, nous annonçons que la Bolivie procédera, à nouveau, dans un délai de trois ans, à l'institutionnalisation de la démocratie.

164. Défendant la morale de notre peuple et servant l'aspiration universelle à éliminer le trafic illicite des drogues, notre gouvernement entame, en ce moment même, une lutte difficile mais acharnée pour combattre et supprimer la fabrication clandestine de stupéfiants et leur commercialisation criminelle. En fait, le Gouvernement bolivien, outre un certain nombre de dispositions d'ordre policier ou douanier, a adopté, entre autres, les mesures importantes suivantes : création du Conseil national de lutte contre le trafic des stupéfiants, établissement d'un bureau de contrôle du commerce légal des feuilles de coca, imposition d'une taxe sur la production de ces feuilles en vue de la mise en place de cultures de remplacement et

étude d'une nouvelle loi sur la répression de la fabrication, du commerce et de la consommation de la drogue.

165. Tout en progressant sur cette voie, nous prenons conscience de la grave dimension que revêt ce problème et de l'impossibilité d'y faire face sans une coopération internationale. C'est pourquoi nous avons indiqué aux Nations Unies qu'il conviendrait de mener une action commune pour que soit inscrit à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale le point suivant, intitulé « Campagne internationale contre le trafic des drogues ». Il ne nous est pas possible d'offrir un témoignage plus frappant de la fermeté avec laquelle nous entendons éliminer ce problème mondial et, en même temps, de la nécessité de recevoir de l'Organisation des Nations Unies et des Etats membres, grâce à des accords bilatéraux, une coopération financière et technique rapide et appropriée.

166. L'initiative de mon pays se trouve entre les mains des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Outre notre engagement de déployer des efforts constants, nous nous permettons d'indiquer aux Etats industrialisés, dont les grandes villes sont les foyers d'où provient la demande en drogue et où la société est la plus gravement touchée par ce vice, qu'il est impérieux de contribuer efficacement à la réalisation de ce grand effort de portée rédemptrice.

167. C'est dans un esprit de vérité que nous venons d'énumérer certains des problèmes que rencontre notre organisation. De tous ces éléments négatifs, nous voudrions tirer une conclusion positive : aussi complexes que soient les problèmes, nous avons le devoir de continuer à leur chercher des solutions dans le cadre des Nations Unies et conformément aux normes de la Charte.

168. La Bolivie, pays sans littoral, réaffirme sa confiance dans la justice, sa foi en l'Organisation mondiale et sa certitude que les maux de la guerre, de la pauvreté et de la discrimination céderont un jour devant la force spirituelle qui nous anime : la solidarité universelle, sur laquelle reposent les espoirs de progrès et de paix.

169. M. MROUDJAE (Comores) : Mon émotion est grande d'avoir à prendre la parole à la veille du jour des obsèques que le peuple frère égyptien et le monde vont faire au président Anouar Sadate. Que la paix du Tout-Puissant soit avec lui ! Nous ressentons sa disparition comme une grande perte, non seulement pour l'Egypte qui perd l'un de ses meilleurs fils, mais aussi pour l'humanité. Nous ne pouvons que condamner l'attentat sordide qui lui a coûté la vie et qui a fait de nombreux blessés parmi les membres du corps diplomatique. Je voudrais demander à la délégation égyptienne de bien vouloir transmettre à la famille du défunt et au Gouvernement égyptien les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement comoriens.

170. Permettez-moi de féliciter M. Kittani pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ses qualités de diplomate et la distinction avec laquelle il représente son pays dans cette enceinte sont autant de garanties pour le succès de nos travaux.

171. Qu'il me soit également permis de saluer la compétence avec laquelle son prédécesseur, M. von Wechmar, s'est acquitté de la mission que nous lui avons confiée.

172. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize, qui viennent de rejoindre la grande famille des Nations Unies. Nous les assurons de la disponibilité de mon gouvernement à coopérer avec eux.

173. Au nom de ma délégation, je voudrais dire aussi l'admiration et le respect que nous avons, aux Comores, pour le Secrétaire général qui déploie des efforts inlassables au service de la paix dans le monde. Face aux remous et aux dangers multiples qui guettent l'humanité,

la délicatesse et la difficulté inhérentes à la charge que nous lui avons confiée n'en apparaissent que mieux.

174. Jamais, peut-être, les peuples et les Etats que nous gouvernons n'ont ressenti la menace qui pèse quotidiennement sur eux et qui risque de mettre en cause, à tout instant, jusqu'à leur existence même. C'est dire l'urgence qu'il y a à prendre les mesures qui s'imposent en vue de traduire en actes les principes de droit et de justice inscrits dans la Charte des Nations Unies.

175. Des millions et des millions d'êtres humains placent leur espoir en cette enceinte. C'est là une responsabilité énorme, mais elle n'est pas hors de portée de nos nations. Durant toute son existence, l'Organisation des Nations Unies a symbolisé la justice et la paix, et ce n'est pas là le moindre de ses mérites. Des millions d'hommes, hier réduits à l'exploitation et au colonialisme, sont aujourd'hui debout, fiers et déterminés à être reconnus pour ce qu'ils sont, à savoir des hommes. Cependant, pour que la communauté des Etats continue à être crédible, une nouvelle structure, faite de compréhension mutuelle, doit être donnée aux relations internationales. Nous devons prouver que la confiance que nos peuples placent en nous n'est pas mal placée. Nous devons prouver, ne serait-ce qu'à nous-mêmes, que nous sommes capables de nous montrer à la hauteur de nos responsabilités et que nous pouvons les remplir.

176. Trente et un Membres de l'Organisation, dont mon pays, subissent, avec une acuité particulière, la conjoncture économique défavorable que traverse actuellement le monde et, de ce fait, voient chaque jour le cercle de la misère, de la famine et de la maladie se refermer un peu plus sur leurs populations. Ces pays, que nous avons convenu de qualifier de « moins avancés », connaissent les problèmes de structure les plus redoutables au niveau des ressources tant humaines que techniques et financières et souffrent d'un ou de plusieurs handicaps géographiques ou climatiques majeurs, tels que l'absence de littoral, l'insularité, la sécheresse, les cyclones, etc. Il reste que chacun d'eux vit ces difficultés d'une manière propre, conformément à sa configuration spécifique.

177. Tel est le cas de la République fédérale islamique des Comores qui, de par son insularité, est gravement handicapée par l'absence d'infrastructure solide dans le secteur des transports tant aériens que maritimes et dans celui des télécommunications. Le développement de ces infrastructures comme l'extension du réseau routier sont inscrits dans les priorités de mon gouvernement. Mais leur mise en chantier exige un apport considérable en ressources financières qui nous font actuellement défaut. Un programme ambitieux, visant notamment à relier les principaux centres économiques du pays aux régions agricoles a toutefois démarré grâce, notamment, à l'assistance du Fonds koweïtien et saoudien.

178. Il reste que de telles actions doivent être étendues à tous les autres secteurs névralgiques de notre économie, ce qui ne sera possible que grâce à une action internationale concertée et avec un apport technique et financier substantiel, notamment de la part des pays développés, des organisations du système des Nations Unies et des autres pays en développement qui sont en mesure de le faire.

179. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'intérêt grandissant que l'Organisation porte à cette catégorie de pays et, partant, de l'initiative prise par le Gouvernement français d'abriter à Paris, le mois dernier, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

180. Un des mérites de cette conférence est qu'elle nous a permis de recenser nos problèmes, d'en dégager les priorités et de définir une stratégie pour chacun de nos pays avec beaucoup de réalisme. Nous devons, hélas,



déplorer le peu de disponibilité affichée à ladite conférence par certains pays développés à participer de façon substantielle au développement de ces pays démunis. Ce sont de telles attitudes négatives qui sont à l'origine de l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue Nord-Sud et qui sont, à notre avis, particulièrement dangereuses car susceptibles de favoriser et de multiplier les confrontations.

181. Certes, nous, pays du tiers monde, avons également un rôle non négligeable à jouer pour que le dialogue Nord-Sud réussisse. Nous ne pouvons notamment triompher du sous-développement en continuant à consacrer une grande partie de nos maigres ressources à l'armement, un armement d'autant plus préjudiciable qu'il accroît notre dépendance à l'égard des fournisseurs d'armes.

182. Les grandes puissances doivent enfin faire preuve de modération et de réalisme et cesser notamment de donner l'impression que leurs intérêts fondamentaux sont sans cesse menacés, sinon une nouvelle forme de guerre froide verra le jour qui donnera la priorité aux problèmes de sécurité et de défense, au détriment des objectifs de coopération et de développement visés par le nouvel ordre économique mondial que nous voulons instaurer.

183. La Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit avoir lieu à la fin de ce mois à Cancún, donnera aux principales puissances une possibilité exceptionnelle de regagner la confiance du tiers monde en montrant que l'on ne retombera pas dans les attitudes unilatérales et négatives quant à la pertinence du dialogue Nord-Sud. Nous espérons que cette rencontre débouchera sur le net engagement de contribuer à la mise en train des négociations globales et qu'un consensus de base pourra y être trouvé.

184. Nous ne pouvons que constater que c'est la rivalité entre les grandes puissances qui est à l'origine de la situation inadmissible qui continue de prévaloir en Afghanistan. A ce sujet, nous continuons de penser que ce pays doit redevenir un Etat indépendant et non aligné et qu'en conséquence la présence de troupes étrangères sur son territoire est illégale. De telles crises, non seulement menacent la paix et la sécurité internationales, mais peuvent avoir des conséquences imprévisibles.

185. Le conflit regrettable qui a éclaté il y a plus d'un an entre l'Iran et l'Iraq et au sujet duquel nous avons, à maintes reprises, exprimé nos vives inquiétudes, ne constitue pas seulement une menace pour la paix dans la région; les répercussions de cet affrontement sur l'écoulement et les prix d'un produit d'une importance capitale montrent à quel point le bien-être peut être remis en cause par toute perturbation, toute crise d'une certaine ampleur.

186. C'est également la rivalité entre les grandes puissances qui est à l'origine de la situation explosive qui caractérise aujourd'hui la zone de l'océan Indien et qui menace de transformer cette région en une arène d'instabilité permanente. Nous ne pouvons, à ce sujet, que regretter qu'à cause de multiples obstacles dressés par certains pays développés la conférence que notre organisation comptait tenir cette année à Colombo afin d'étudier les modalités de la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] ne puisse avoir lieu.

187. Le monde industrialisé ne peut à la fois se réclamer des grandes valeurs de démocratie, de liberté, du respect des droits de l'homme et s'employer à défendre, à tout prix, ce que ses intérêts ont de plus exorbitant et ses privilèges de plus intolérable. Surtout quand nous savons bien que c'est avec la complicité de certains de ces pays, et avec l'appui de leurs multinationales, que l'Afrique du Sud arrive aujourd'hui à maintenir des milliers d'Africains dans une situation d'exploitation sans nom. C'est grâce à

leur aide que Pretoria continue impunément de défier les décisions de cette organisation en occupant illégalement la Namibie tout en donnant une chasse systématique au représentant de son peuple, la SWAPO.

188. Nous ne pouvons d'ailleurs que déplorer qu'à cause du veto émis par certains membres permanents, le Conseil de sécurité n'ait pas été jusqu'ici en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités, conformément à la requête unanime des pays africains et des pays non alignés. C'est à cause de ce blocage et de l'impasse générale dans laquelle notre organisation s'est trouvée qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à cette importante question, s'est tenue, ici même, le mois dernier. A cette occasion, comme chaque fois que le problème a été débattu par la communauté internationale, l'unanimité s'est dégagée pour que des mesures sévères soient prises pour contraindre l'Afrique du Sud à se conformer à nos décisions.

189. Il semble, hélas, que notre soutien unanime à la lutte du peuple namibien ne suffit plus, ni les condamnations successives. Seule une action collective internationale concertée pourra amener Pretoria ne serait-ce qu'à tenir ses propres engagements. Pour une telle action, ma délégation pense que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit constituer notre base de référence. Encore faut-il que nous cessions de vouloir maintenant la remettre en cause, sous prétexte de vouloir l'améliorer, car toute hésitation et tout retard dans sa mise en application ne font que renforcer l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

190. Les grandes puissances doivent accepter que des sanctions sévères soient imposées au régime d'apartheid et doivent abandonner leur attitude complaisante à son égard, de même qu'ils doivent cesser de soutenir Israël en lui donnant les moyens de poursuivre sa politique annexionniste et expansionniste.

191. L'attaque de la centrale iraquienne de Tamuz, que mon pays a sévèrement condamnée en son temps, illustre bien la volonté délibérée d'Israël de continuer à recourir à la force, en violation de la Charte. Les moyens mis à la disposition d'Israël permettent aux forces sionistes d'étendre leur emprise en occupant les terres palestiniennes, en judaïsant sans vergogne les territoires occupés et en s'emparant sans autre forme de procès de Jérusalem, la Ville sainte, le carrefour sacré de toutes les religions révélées.

192. Israël ne peut plus continuer à ignorer le fait palestinien, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à celui de fonder un Etat indépendant sur son propre sol. Je saisis cette occasion pour réaffirmer encore une fois le soutien constant de Gouvernement comorien à la juste cause du peuple palestinien et à l'OLP, son unique représentant.

193. En ce qui concerne le Kampuchea, l'Organisation a demandé le retrait impératif et immédiat de toutes les troupes étrangères basées sur ce territoire, de manière à ce que le peuple du Kampuchea puisse choisir son gouvernement par un processus démocratique.

194. Pour ce qui est de la situation au Sahara occidental, nous avons enregistré avec satisfaction la position prise par Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc, lors de la récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi, d'accepter l'organisation d'un référendum dans ce territoire. Nous espérons que cette nouvelle situation ainsi que l'atmosphère de franchise qui a prévalu lors de la récente réunion, à Nairobi, du Comité de mise en œuvre de l'OUA chargé de suivre cette question pourront déboucher bientôt sur une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées par ce douloureux problème.

195. Avant de clore ce rapide tour d'horizon de la situation internationale, qu'il me soit permis d'évoquer une fois encore une question que notre assemblée connaît bien et qui est pour nous, Comoriens, un objet de préoccupation permanente : la question de l'île comorienne de Mayotte.

196. Ce problème est apparu, comme chacun sait, avec l'accession des Comores à l'indépendance. Je ne ferai pas ici l'historique de cette question, puisqu'un débat spécifique y sera consacré au cours de la présente session. Pour l'heure, je me bornerai à rappeler qu'à chaque fois que cette question a été débattue par la communauté internationale, l'unanimité s'est faite pour affirmer que Mayotte fait partie intégrante des Comores et qu'elle doit donc, en tant que telle, réintégrer l'ensemble comorien.

197. L'Afrique, appuyée en cela par l'Assemblée générale, le mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et tous les peuples épris de paix et de justice, multiplie les initiatives pour y parvenir. Un comité *ad hoc*, spécialement chargé de suivre l'évolution de cette question, a été mis sur pied par l'OUA. Il doit se réunir aux Comores cette année, dans le courant du mois de novembre, afin de faire le point de la situation.

198. Le 5 octobre dernier, lors d'une visite officielle effectuée à Paris, le Président de la République fédérale islamique des Comores, M. Ahmed Abdallah Abderrahmane, et le Président de la France, M. François Mitterrand, se sont penchés sur ce dossier. Le Président comorien a notamment souhaité poursuivre avec la France les négociations engagées sur cette question avec le Gouvernement précédent.

199. L'oreille attentive prêtée par le Président de la République française et la disponibilité qu'il a manifestée pour tout mettre en œuvre afin de sortir de cette impasse, ainsi que la dénonciation constante par le parti socialiste français des tentatives faites par certains milieux colonialistes en vue de séparer Mayotte de l'ensemble comorien, nous permettent d'espérer qu'une solution satisfaisante, conforme aux résolutions pertinentes de l'Organisation, pourra rapidement être trouvée à ce douloureux problème.

200. En terminant mon propos, je voudrais souhaiter que les Nations Unies répondent à leur vocation première et continuent d'être une enceinte permettant un échange de vues éclairé sur les questions internationales. Si nous voulons un monde nouveau dans lequel la paix, la sécurité et la prospérité sont assurées pour tous, il faut que nous comprenions que cela ne se fera pas tout seul. La République fédérale islamique des Comores continuera, pour sa part, à contribuer, dans la limite de ses modestes moyens, à la réalisation des nobles objectifs inscrits dans la Charte.

201. M. WHITEMAN (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : Avant toute chose, qu'il me soit permis d'adresser les condoléances de ma délégation à la veuve et aux proches du Président de l'Égypte, Anouar Sadate.

202. Au nom du Gouvernement révolutionnaire populaire et du peuple de la Grenade, j'adresse à M. Kittani nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ses éminentes qualités, alliées aux principes qu'il défend, le rendent tout à fait apte à occuper ces hautes fonctions et à diriger nos débats. Le Gouvernement et le peuple de l'Iraq ont toujours été les amis et les défenseurs de notre ardente révolution, et notre gouvernement et notre peuple leur ont rendu cette amitié et cet appui. Nous sommes impatients de retourner dans votre belle et historique ville de Bagdad à l'occasion de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

203. Je voudrais également dire, à ce stade, combien ma délégation est reconnaissante à son prédécesseur, M. von

Wechmar, de l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de la tâche particulièrement difficile de diriger les travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et ceux de la huitième session extraordinaire d'urgence.

204. Dans les Caraïbes, nous nous réjouissons vivement de pouvoir souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à l'Etat frère du Belize. Le Premier Ministre de notre pays, qui a participé aux fêtes de l'indépendance de ce pays, a vu par lui-même l'enthousiasme militant des Béliziens pour leur nouvelle indépendance. Nous invitons tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire tout leur possible pour assurer le maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Belize.

205. La Grenade salue également la République de Vanuatu, à laquelle elle souhaite la bienvenue dans la famille des nations.

206. La Grenade en est à sa troisième année de relèvement national et certains semblent ne rien comprendre et vouloir à tout prix empêcher les autres de comprendre la nature véritable de notre révolution. De cette tribune, nous tenons à réaffirmer que notre révolution est un effort véritablement national visant à transformer la qualité et les conditions de vie de notre peuple, qui sont inacceptables. Les objectifs généraux de notre révolution sont les suivants : assurer l'épanouissement matériel et spirituel de toute notre population et assurer la justice politique, économique et sociale pour les travailleurs, forger une vaste unité nationale fondée sur le patriotisme et le ferme engagement d'édifier la nation, assurer la diversification économique, mettre au point des méthodes scientifiques de planification et d'organisation et exploiter de toute urgence nos ressources humaines et naturelles, conclure et renforcer des alliances avec les forces internationales de paix et de progrès pour l'humanité, particulièrement avec celles qui mènent des luttes de libération nationale authentiques dans le monde.

207. Ces aspirations légitimes et nobles de notre peuple sont entièrement conformes aux idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

208. Malheureusement, les efforts que nous déployons pour rattraper notre retard ainsi que le legs du sous-développement, qui nous vient de siècles de colonialisme, ont été déformés grossièrement dans certains milieux. C'est ainsi qu'une campagne systématique et bien orchestrée pour flétrir, étouffer et renverser la révolution de la Grenade a été lancée.

209. Tout d'abord, cette campagne comprend des tentatives de déstabilisation par la propagande. Des représentants des média internationaux se sont livrés à une campagne délibérée de mensonges, de contre-vérités, de déformation des faits et d'insultes pour vilipender et calomnier la Grenade. Par exemple, en juin 1981, 144 articles ont été publiés, qui attaquaient systématiquement la Grenade tout en méconnaissant sciemment le point de vue de ce pays. Le documentaire intitulé *Attack on the Americas*, largement diffusé par l'American Security Council Foundation et par la Coalition for Peace through Strength, en janvier 1981, et un autre documentaire, intitulé *The Prisoner and the Police State*, diffusé en cinq épisodes par la chaîne de télévision CBS en mai 1981 donnent une image délibérément déformée de la Grenade.

210. Il est tout à fait significatif que cette attaque planifiée contre notre pays et la Révolution s'est développée peu après une conférence des rédacteurs en chef de journaux des Caraïbes de langue anglaise, à laquelle la Grenade n'a pas été invitée. Cela a eu lieu à Washington, du 22 au 24 juin, sous l'égide de l'United States International Communications Agency et du Département d'Etat.

211. Le plan de déstabilisation de la Grenade a été au-delà de la campagne de mensonges. Nous sommes les victimes d'un sabotage économique, organisé par le gouvernement Reagan pour étouffer notre révolution. En avril 1981, le gouvernement Reagan a lancé une offensive diplomatique massive pour empêcher la Grenade d'obtenir 30 millions de dollars des Etats-Unis d'une conférence de cofinancement parrainée par la Communauté économique européenne et organisée à Bruxelles les 14 et 15 avril. Ces fonds devaient servir à construire notre premier aéroport international avec une piste de 9 000 pieds seulement, ce qui est la longueur normale dans notre région. Cet aéroport représente le plus grand projet que notre pays ait jamais entrepris et il est indispensable au développement économique de la Grenade, en particulier pour le tourisme et la commercialisation des fruits et légumes frais.

212. En fait, quelques semaines seulement auparavant, le gouvernement Reagan, par l'intermédiaire de son administrateur suppléant au Conseil d'administration du FMI, a essayé de bloquer la demande légitime présentée par la Grenade pour un prêt du FMI d'un montant de 8,17 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, le gouvernement Reagan a usé de son influence à la Banque mondiale pour entraver les efforts déployés par la Grenade pour obtenir quelque 3 millions de dollars des Etats-Unis de crédits conditionnels de l'IDA. En juin 1981 encore, le gouvernement Reagan offrait à la Banque de développement des Caraïbes 4 millions de dollars des Etats-Unis pour répondre aux besoins humains les plus élémentaires, à la condition expresse, cependant, que la Grenade en soit exclue. Cette méprisable tentative faite pour saper l'intégrité de l'une de nos institutions régionales a été rejetée catégoriquement par le Conseil des gouverneurs de cette banque.

213. Dans les efforts qu'il ne cesse de faire pour renverser la Révolution de la Grenade, le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à passer à l'intervention militaire dans sa campagne contre la Grenade. Ce stade menaçant est le plus dangereux de tous. En août 1981, les Etats-Unis, dans le cadre de manœuvres militaires répondant au nom de code « Ocean Venture 81 », ont organisé un scénario d'invasion de l'île Vieques au large de Porto Rico, d'un pays dont le nom de code était « Amber et les Amberines ». D'après d'innombrables témoignages, nous sommes convaincus que cette opération est une répétition de l'invasion de la Grenade et de ses îles sœurs des Grenadines. En outre, le recrutement et l'entraînement de mercenaires aux Etats-Unis, particulièrement en Floride, pour les utiliser contre la Grenade, se poursuivent ouvertement et sans vergogne.

214. Nous savons que les Etats-Unis ont nié tout plan d'invasion de la Grenade. Cependant, le fait est que les Etats-Unis ont pour habitude de lancer des agressions contre d'autres Etats tout en le niant ou en niant leurs plans à ce sujet.

215. Le gouvernement Reagan a commis une grave injustice à l'égard de la Grenade. Néanmoins, conformément à notre politique de bon voisinage, le premier ministre Maurice Bishop a, par deux fois, écrit au président Ronald Reagan en lui disant que la Grenade était prête à amorcer un dialogue à l'échelon le plus élevé afin de normaliser et de stabiliser nos relations. Dans sa lettre du 26 mars 1981, le Premier Ministre de la Grenade écrivait :

« Mon gouvernement a toujours souhaité de bonnes relations avec votre gouvernement et votre peuple [et] je suggérerais que nos deux gouvernements aient des discussions bilatérales à l'échelon le plus élevé pour traiter des événements nouveaux et dissiper tout malentendu éventuel. »

216. Cette lettre, ainsi qu'une lettre ultérieure, du mois d'août 1981, sont toutes les deux restées sans réponse. Nous continuerons de nous efforcer de normaliser nos relations avec les Etats-Unis, parce que la Grenade, dans sa politique étrangère, recherche des relations normales et amicales avec tous ses voisins.

217. Le monde traverse actuellement les affres d'une grave crise économique. Aujourd'hui, pour des millions de gens pauvres dans le monde, la survie est véritablement une gageure quotidienne. Dans les pays industriels de l'Occident, on note une inflation sans précédent, des taux d'intérêt élevés, une aggravation du chômage et un sentiment de peur et d'insécurité grandissant qui secouent les fondations économiques et institutionnelles.

218. La crise que connaissent actuellement les pays industrialisés de l'Occident alourdit encore la charge que supporte le monde en développement, qui lutte pour atténuer les ravages causés par des siècles de domination colonialiste et impérialiste.

219. Nous avons toujours soutenu, et continuerons de soutenir, la lutte menée pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Dans son allocution à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, le premier ministre Bishop déclarait :

« La répartition actuelle de la puissance économique mondiale, de la richesse et des niveaux de vie est manifestement injuste. Elle résulte de la longue histoire de l'expansion impérialiste et de son contrôle sur le tiers monde. Nous cherchons à modifier cet ordre pour le remplacer par un nouvel ordre économique international... » [27<sup>e</sup> séance, par. 36.]

220. Cela demeure un objectif urgent, réaliste et réalisable et il importe que nous redoublions d'efforts pour qu'il soit atteint rapidement.

221. La Grenade demande également que l'on procède rapidement à l'ouverture de négociations globales. Nous estimons que c'est au sein d'une instance unique qu'il convient de discuter de l'ensemble des questions qui sont au centre d'une économie mondiale équitable, juste et saine. A cet égard, mon pays est prêt à présenter et à appuyer toute proposition propre à faire avancer la justice économique au bénéfice des peuples exploités du monde. Cela est urgent et le temps de la rhétorique est passé. A nos yeux, le monde ne fait qu'un; c'est un monde interdépendant, et il faut que la richesse mondiale soit plus équitablement répartie.

222. En conséquence, nous nous réjouissons de la prochaine réunion de Cancún et applaudissons les dirigeants du Mexique et de l'Autriche, auteurs de cette initiative utile et audacieuse. Il convient de mentionner également les efforts déployés inlassablement par M. Brandt, président de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, véritable homme politique mondial, dans la recherche d'une justice globale. A cet égard, nous sommes réconfortés du fait que des pays développés, comme le Canada et la France, ont réservé un accueil plus positif au dialogue Nord-Sud et à la nécessité de restructurer l'ordre mondial. Le succès de Cancún dépend de l'attitude juste et honnête, fondée sur les principes, qu'adopteront les nations. Le monde attend une position plus positive de la part de ceux dont l'intransigeance a fait obstacle dans le passé à tout progrès dans ces domaines.

223. Encore une fois, Grenade se sent obligée de s'adresser au monde, et particulièrement aux pays industrialisés nantis, pour leur parler du sort des petits Etats insulaires en voie de développement. Une partie non négligeable des Etats Membres — leur nombre s'élève en fait à environ 30 — de la famille des nations font partie

de cette catégorie. Il s'agit d'entités nationales souveraines qui n'ont pour frontière que la mer, dont le territoire s'étend sur 1 000 kilomètres carrés ou moins et dont la population s'élève à 500 000 âmes ou moins.

224. Il y a deux ans, le Premier Ministre de mon pays, Maurice Bishop, déclarait ici que ces îles constituent encore une catégorie d'Etats spécialement désavantagés, qui se heurtent à des difficultés d'une nature particulière. Il convient, disait-il, de reconnaître explicitement la faible superficie d'un pays en tant qu'élément nouveau des relations économiques. Il ajoutait que la réalité économique de ces Etats exigeait que l'on prenne conscience de leurs problèmes et que des efforts sincères s'imposaient pour mettre au point un programme d'assistance spécial.

225. A cet égard, la réaction est loin d'être encourageante. Les désavantages dont nous souffrons sont chaque jour plus évidents alors que rien ou presque rien n'est fait pour les surmonter.

226. Outre les problèmes soulevés par l'exiguïté de leur territoire, par leur faible population et leur faible marché intérieur, certains de nos pays souffrent souvent d'un autre désavantage, celui de l'éloignement. L'éloignement place certains pays en marge du système économique mondial, les rend inaccessibles du fait de la rareté et de l'irrégularité des transports et des communications, ou simplement du fait de leur situation géographique relativement éloignée d'un centre plus développé.

227. L'exiguïté et l'éloignement ne sont pas en soi des difficultés réelles, mais ils sont en tout cas des éléments constants. Les problèmes dont nous nous préoccupons et auxquels on peut certainement remédier sont ceux que soulèvent les conséquences économiques et sociales découlant de cette situation physique et qui gênent les efforts faits par les gouvernements et les peuples de ces petites îles ou qui, tout au moins, limitent les résultats positifs de nos efforts.

228. Les conséquences économiques et sociales découlant de l'exiguïté d'un territoire dans le système économique mondial actuel sont les suivantes : premièrement, des ressources limitées; deuxièmement, une dépendance presque totale des marchés extérieurs en raison de l'insuffisance des débouchés intérieurs; troisièmement, l'absence d'un nombre adéquat de personnel qualifié parce que ceux qui sont suffisamment qualifiés sont vite attirés par les salaires et les conditions de vie plus avantageux qu'offrent les centres métropolitains; quatrièmement, l'absence d'institutions et d'organisations conçues pour la production moderne; cinquièmement, le faible niveau des connaissances scientifiques et techniques; sixièmement, une économie largement fondée sur les importations; septièmement, des désastres naturels — cyclones, tremblements de terre, tempêtes imprévues qui, en raison de l'exiguïté des territoires, dévastent toute la superficie du pays et non pas simplement une région ou une province; et huitièmement, une économie tributaire d'un seul produit.

229. Quels sont donc nos besoins spéciaux et quels sont les domaines dans lesquels les plus favorisés peuvent nous aider? Premièrement, une assistance financière devrait être fournie aux petites économies insulaires pour qu'elles soient en mesure de se doter d'usines et de techniques propres à leur permettre de tirer le maximum de leur ressource essentielle, la mer. Deuxièmement, il faudrait procéder à la mise en place, dans les petites économies en développement, d'industries à forte intensité de travail à des coûts compétitifs de main-d'œuvre. Troisièmement, l'accent doit être particulièrement mis sur l'aide à fournir aux petits Etats insulaires en y développant les sources d'énergie locales : énergies éolienne, géothermique, solaire, etc. Quatrièmement, il faudrait fournir à ces pays une aide pour qu'ils traitent localement une grande proportion de

leurs produits agricoles. Cinquièmement, on doit leur accorder de meilleurs termes de l'échange. Sixièmement, il faut augmenter l'entrée des capitaux destinés à l'aide au développement, sous forme d'une assistance extérieure. Et, septièmement, il faut créer un fonds spécial d'urgence pour les catastrophes naturelles.

230. Certains qui m'écoutent aujourd'hui disposent des moyens de nous aider dans tous ces domaines et même au-delà. Ce qu'ils doivent acquiescer c'est la volonté politique de passer des paroles aux actes. A cet égard, nous nous félicitons du Programme de coopération dans le domaine de l'énergie pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, conclu à San José, le 3 août 1980, entre les Présidents du Mexique et du Venezuela. Ces plans doivent naturellement tenir compte des priorités établies par les divers gouvernements et, en tout cas, les programmes doivent exclure tout élément militaire, ne contenir aucune discrimination d'ordre politique ou idéologique et s'appliquer à tous les pays de la région.

231. Qu'il me soit permis d'exprimer ici l'affliction profonde qu'a éprouvée ma délégation à la nouvelle de la mort subite du Président de l'Equateur, Jaime Roldós, du décès du chef de l'Etat du Panama, le général Omar Torrijos, et de l'ancien Président du Venezuela, Romulo Betancourt. Chacun d'eux a été dans son pays une personnalité éminente. Permettez-moi de rendre un hommage tout particulier à Omar Torrijos, symbole de la dignité panaméenne, dirigeant et catalyseur du processus révolutionnaire panaméen. Il fut un dirigeant de l'Amérique centrale et de la région des Caraïbes et un homme d'Etat d'envergure mondiale. Nous garderons toujours le souvenir du général qui était à la tête de la lutte anti-impérialiste. Les peuples du monde qui luttent pour la justice et la liberté n'oublieront pas le combat mené par Torrijos pour restaurer l'intégrité territoriale de Panama et parvenir à son indépendance et à sa souveraineté complètes.

232. Pendant des siècles, les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes ont été soumis à certaines des tyrannies les plus barbares que le monde ait connues. Les oligarchies se sont enrichies aux dépens des peuples. Mais c'est une ère de changement. Les peuples ne tolèrent plus d'être exploités. Ceux qui prétendent, innocemment ou non, que cette évolution populaire qui se déroule dans notre région est orchestrée de l'extérieur connaissent bien mal l'histoire, car on ne peut duper les peuples qui connaissent leur histoire.

233. Grenade est toujours indignée par les atrocités commises par la junte contre le peuple d'El Salvador. Les patriotes de ce pays martyr se sont acquis depuis longtemps notre solidarité, notre fraternité et notre respect durable. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative franco-mexicaine dans laquelle nous voyons un acte de sagesse politique. Nous sommes fiers de nous associer aux vues exprimées dans la récente déclaration conjointe<sup>8</sup>. Nous appuyons sans réserve l'opinion selon laquelle l'alliance entre le Front Farabundo Marti pour la libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire constitue une force politique représentative prête à assumer ses responsabilités et ses obligations, et ayant le droit légitime de participer à des négociations en vue d'une solution politique.

234. La paix et la justice doivent nécessairement être précédées de l'acceptation sans conditions du pluralisme idéologique et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Nul n'a le droit d'imposer sa volonté à quiconque et nous déplorons l'attitude arrogante de certains qui cherchent à isoler ceux avec lesquels ils sont en désaccord. Nous condamnons en particulier tous les efforts visant à établir un blocus autour de Cuba ou à faire



pression sur le Nicaragua par des moyens politiques, économiques ou militaires.

235. Tous ces foyers de conflit et d'affrontement créent une atmosphère d'instabilité. Afin d'éviter que les Caraïbes ne deviennent une zone permanente d'affrontements et de tensions, nous n'avons cessé de demander à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation des Etats américains [OEA] de déclarer la région des Caraïbes zone de paix. Cette proposition avait été acceptée par l'Assemblée générale de l'OEA, à sa réunion à La Paz en 1979. Lors de la sixième réunion du Comité permanent des ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, tenue à Grenade en juin 1981, un comité de travail s'est vu confier la responsabilité d'élaborer les propositions générales nécessaires pour mettre en œuvre cette déclaration.

236. Un autre facteur qui menace la paix et la sécurité dans les Caraïbes est constitué par les activités de mercenaires. C'est là une question critique non seulement pour la Grenade, mais aussi pour bien des pays d'Afrique, en particulier depuis l'assassinat de ce grand patriote et héros que fut Patrice Lumumba. La région des Caraïbes est le théâtre d'action le plus récent de ces maraudeurs internationaux, payés, entraînés, armés, équipés pour tuer par cet élément raciste notoire, le Ku Klux Klan, ainsi que par des groupes d'exilés assassins de Cuba et du Nicaragua opérant à partir des Etats-Unis. Trois pays des Caraïbes, dont Grenade, ont été menacés par ces chiens courants de la guerre.

237. C'est pourquoi nous exprimons tout notre appui au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, créé lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 35/48]. Cependant, nous sommes inquiets de la lenteur des progrès des travaux du Comité et demandons très vivement que des mesures fermes et efficaces soient adoptées dans un proche avenir pour diminuer et interdire le recrutement, la formation, le rassemblement, le transit, le financement et l'utilisation de mercenaires.

238. Une fois encore, nous sommes les témoins du débat, au sein de l'ONU, sur la question de Namibie. Nous avons espéré que la trente-sixième session aurait été saisie d'un rapport concret sur l'état d'avancement du plan d'indépendance pour la Namibie. Nous regrettons vivement qu'il n'en soit rien et nous imputons cet échec au régime raciste et expansionniste d'*apartheid* de Pretoria qui a torpillé les pourparlers préalables à la mise en œuvre, à Genève au mois de janvier dernier, dont il s'est retiré.

239. Il est regrettable que lorsque la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation, devant l'intransigeance de l'Afrique du Sud, ont réclamé que des sanctions globales et obligatoires soient prises à l'encontre de l'Afrique du Sud, trois pays occidentaux, membres permanents du Conseil de sécurité, aient opposé leur veto à la résolution proposée, protégeant ainsi l'Afrique du Sud et tolérant son mépris flagrant de la haute autorité de cette respectable organisation.

240. Indignés déjà de ce triple veto, nous sommes aujourd'hui plus blessés et outrés encore par les efforts de certains pays occidentaux du groupe de contact des cinq pour modifier le plan contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cette résolution, telle qu'elle est rédigée, était déjà le fruit d'un compromis. La SWAPO, seul représentant authentique et légitime du peuple namibien, a consenti plusieurs concessions héroïques pour que ce plan soit acceptable pour tous. Aussi, la Grenade ajoute sa voix à celles qui se sont déjà élevées pour réclamer la prompt application de la résolution 435

(1978) dans les meilleurs délais et sans aucune modification.

241. Nous croyons comprendre que le projet tendant à « renforcer » la résolution 435 (1978) est destiné à permettre à l'Afrique du Sud de rédiger une constitution pour la Namibie. Cependant, nous avons la conviction profonde que l'Afrique du Sud n'a aucun droit, ni moral ni juridique, de préparer un tel instrument. L'élaboration de la loi fondamentale du pays est le droit inaliénable du peuple de la Namibie, dirigé par la SWAPO, son seul représentant.

242. En outre, ces manœuvres visant à obtenir de nouvelles concessions au bénéfice du régime raciste ne peuvent que renforcer cette clique cependant discréditée. Ces manœuvres encouragent l'Afrique du Sud à bafouer l'opinion publique mondiale, à persister dans son occupation illégale de la Namibie et à se livrer à des actes d'agression renouvelés contre les Etats voisins, en particulier contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Cette réalité est apparue en pleine lumière lorsque l'Afrique du Sud, dans une manifestation de mépris profond et ouvert à l'égard de cette institution, a organisé une invasion massive de la République populaire d'Angola à la veille de la session extraordinaire d'urgence sur la Namibie. Le régime de Pretoria continue même maintenant d'occuper le territoire angolais.

243. La Grenade exprime son entière solidarité au Gouvernement et au peuple de la République populaire d'Angola aux prises avec la puissance militaire des forces racistes d'Afrique du Sud qui ont violé de manière flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola. Nous sommes par ailleurs tout à fait écœurés du veto des Etats-Unis opposé, au Conseil de sécurité, le 31 août 1981, à un projet de résolution condamnant l'invasion sud-africaine de l'Angola et demandant le retrait des forces racistes du territoire angolais<sup>9</sup>. Ce veto des Etats-Unis est un véritable bouclier pour l'Afrique du Sud et il constitue un endossement de l'acte illégal de cet Etat hors la loi. Il donne également la preuve de l'alliance impie de plus en plus étroite entre Pretoria et Washington.

244. La Grenade reconnaît que l'objectif de la politique agressive et des actes agressifs de l'Afrique du Sud en Afrique australe est de perpétuer son système fasciste d'*apartheid* et de racisme en Afrique du Sud et de renverser le gouvernement légitime de l'Angola. Cependant, la Grenade reconnaît également que le jour n'est pas loin où les fondations du racisme s'écrouleront et le légitime représentant du peuple sud-africain jouera le rôle historique qui lui revient de droit.

245. La Grenade réaffirme sa solidarité avec le Front POLISARIO et la République démocratique arabe sahraouie ainsi qu'avec le peuple du Sahara occidental qui lutte pour exercer son droit à l'autodétermination. La Grenade se félicite des récentes initiatives de l'OUA visant à mettre sur pied un plan de paix globale pour le Sahara occidental, qu'elle appuiera entièrement. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de conserver une attitude de bonne volonté et d'engagement sincère afin de trouver une solution juste et définitive à ce conflit.

246. En ce qui concerne la situation à Chypre, nous nous félicitons de la reprise des pourparlers intercommunautaires. Nous espérons sincèrement que ces pourparlers permettront de rétablir l'unité ainsi que d'établir et de renforcer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de non-alignement de ce pays.

247. Une fois de plus, nous lançons un appel pour que soit effectuée la réunification pacifique de la Corée. Nous pensons que les propositions faites par la République populaire démocratique de Corée fournissent une base raisonnable de négociation.

248. Nous tenons à lancer un appel énergique pour que le peuple du Timor oriental puisse exercer son droit à l'auto-détermination.

249. La Grenade appuie les aspirations légitimes du peuple argentin qui veut exercer sa souveraineté nationale sur les îles Malouines.

250. La situation au Moyen-Orient reste tendue et les événements qui se sont produits récemment dans cette région ont, en fait, aggravé la situation d'instabilité qui y règne. Cela tient à l'agression accrue d'Israël contre les peuples palestinien et arabes, à son bombardement du réacteur nucléaire iraquien, en violation de la souveraineté de l'Iraq et au mépris du droit international, ainsi qu'à ses attaques délibérées et meurtrières à Beyrouth et au sud du Liban.

251. Ce qui a aussi contribué à l'accroissement de la tension dans la région, c'est le fait que deux avions libyens ont été abattus par les forces aériennes américaines au-dessus du golfe de la Grande Syrte, en août dernier. Nous tenons à exprimer notre profonde indignation et notre condamnation vigoureuse de cet acte d'agression prémédité contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste. La Grenade demande à ces forces d'agression et de domination de cesser leurs actes militaires illégaux afin que les peuples du Moyen-Orient puissent jouir de leur indépendance et vivre à l'abri de toute ingérence extérieure.

252. Nous saisissons également cette occasion pour condamner fermement, une fois encore, toute partialité dans les décisions tendant à régler la situation intenable au Moyen-Orient. Nous déclarons à nouveau que nous reconnaissons l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien et nous exprimons notre conviction irrévocable que l'OLP doit être partie à tout plan global de règlement juste du conflit du Moyen-Orient. Cette solution doit permettre la création d'un Etat palestinien entièrement souverain et doit reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à sa propre patrie.

253. L'agent véritable de la déstabilisation, de l'agression et de la tension au Moyen-Orient, c'est le sionisme d'Israël armé par l'impérialisme américain. Le sionisme est une forme incontestable de racisme qui, comme son frère jumeau, l'*apartheid* de l'Afrique du Sud, se nourrit de l'agression et de l'expansion. C'est pourquoi la Grenade dénonce sans hésiter le sionisme comme une forme de racisme et dénonce, en même temps, ceux qui donnent à Israël les armes meurtrières perfectionnées qu'il utilise pour entretenir le système raciste du sionisme et pour perpétrer des actes d'agression délibérés contre le peuple palestinien et les Etats indépendants souverains du Moyen-Orient.

254. Nous demandons que soient ratifiés les accords SALT-II et que cesse cette fièvre qui pousse certains à fabriquer de nouvelles armes de destruction massive dans une recherche illusoire de supériorité militaire. Comment pouvons-nous continuer de justifier de telles dépenses en armes dans un monde caractérisé par de vastes zones de misère?

*Le Président reprend la présidence.*

255. Pour conclure, réfléchissons à ce qui suit : bien qu'il y ait dans le monde des signes dangereux, si dangereux qu'ils font songer aux années 30, le fait est que l'humanité ne peut être l'otage d'elle-même. Tout au long de l'histoire, l'humanité a toujours fait preuve d'un degré élevé d'esprit d'innovation, de créativité et de souplesse. L'homme est capable de sortir triomphant de la crise actuelle. Ce qu'il faut, c'est la volonté, la résolution et le courage de regarder en face ces problèmes monumentaux. Par-dessus tout, nous avons besoin d'un esprit renouvelé de coopération mutuelle, de tolérance entre Etats et d'une atmosphère plus saine pour la coexistence pacifique.

256. Nous renouvelons notre engagement d'avoir un monde plus juste et meilleur pour toute l'humanité.

257. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

258. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En l'espace de quelques minutes, il est à peine possible de parler même à grands traits pour répondre comme il convient à la diatribe malveillante, au tissu de mensonges monté il y a deux jours en cette assemblée des nations par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne de Kadhafi [29<sup>e</sup> séance]. Je parle pour ma délégation et mon gouvernement, bien entendu ; mais plus que cela, je parle pour le peuple américain et, en fait, pour les dizaines de millions d'êtres humains partout dans le monde qui, aujourd'hui, pleurent la mort d'un véritable héros arabe, Anouar Sadate, de l'Egypte, dont la noblesse et le courage sans bornes pour la grande cause de la paix resteront à jamais inoubliables, contrastant de manière si accablante avec la violence, la destruction et le terrorisme qui sont les marques de la Libye de Kadhafi.

259. C'est, bien entendu, Kadhafi qui a fait une offre permanente de 1 million de dollars à quiconque serait prêt à assassiner Anouar Sadate, ce qui représente une incitation immorale à la plus basse criminalité, assez rare dans le monde en dehors des actes perpétrés par les semblables de Gengis Khan, de Hitler ou de Staline. Cependant, c'est bien la marque de quelqu'un qui a décidé d'être à la pointe de la violence, de l'agression et du terrorisme dans chaque coin du monde.

260. Les faits sont là. Ils sont sinistres. Ils sont documentés sans cesse à nouveau. La technique utilisée par la Libye consiste à inverser la vérité à la manière d'Orwell, attribuant à mon gouvernement ces mêmes crimes contre la paix, la justice et les droits de l'homme que la Libye a elle-même commis, comme on le sait sans aucun doute.

261. Le représentant de la Libye a parlé de la « nature terroriste » de mon gouvernement, de sa pratique de « liquidation physique ». Cette assertion est scandaleuse. La source de laquelle elle émane l'aggrave encore.

262. Aucune personne raisonnable en cette salle ne peut plus douter que la Libye est une des sources principales de financement du terrorisme international. Ce financement est impossible à estimer avec précision, mais, selon la plupart des évaluations, il s'agirait de centaines de millions de dollars tous les ans. Plus d'une douzaine de camps d'entraînement seraient situés en Libye pour entraîner des expatriés, pour la plupart des Africains et des Asiatiques, et leur enseigner les pratiques du terrorisme. Selon *The Terror Network*, de Claire Sterling, un ouvrage qui abonde en détails précis, Kadhafi aurait fait son premier placement dans le terrorisme palestinien à l'étranger en fournissant les fonds, les armes et la formation pour le massacre des Jeux olympiques de Munich de 1972.

263. La liste continue. Il a financé l'Association Italie-Libye jusqu'à ce que le Gouvernement italien l'interdise comme front de terrorisme. À la tête de cette association, il y avait Claudio Mutti, l'un des terroristes nazis italiens connus, qui a été mis en prison en 1980 pour le rôle qu'il aurait joué dans le bombardement de la gare de Bologne. Un proche associé de Mutti, qui est maintenant en prison à perpétuité pour actes de terrorisme, avait reçu un paiement de 100 000 livres de l'ambassade libyenne à Rome avant d'abattre deux policiers en 1975. Les héros de Mutti sont

Hitler, Mussolini et Kadhafi. Les Libyens ont également financé l'Avanguardia Nazionale fasciste, dont les affiches étaient suffisamment éloquents en elles-mêmes, puisqu'il y était dit : « Nous sommes avec vous héroïque peuple arabe de Palestine, et pas avec les sales gros Juifs. »

264. Aujourd'hui, ce réseau de terrorisme va de l'Argentine à presque toute l'Europe occidentale, et jusqu'à l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande. Le travail se fait souvent par l'intermédiaire de missions diplomatiques libyennes. Les terroristes sont annoncés et salués à leur retour chez eux. Les membres de Septembre Noir et de l'Armée rouge japonaise ont trouvé havre et asile en Libye après avoir réussi des opérations de terrorisme à l'étranger. Les efforts que fait Kadhafi pour renverser d'autres dirigeants arabes — notamment en Egypte et au Soudan, mais qui ne se limitent pas seulement à ces deux pays — rendent absurde sa rhétorique panarabe. Il utilise ses services diplomatiques comme bases d'appui pour des opérations de terrorisme et ses services de renseignements comme instruments du terrorisme international, ce qui tourne en dérision le principe d'immunité diplomatique. Il prétend avoir le droit de tuer des dissidents libyens en terre étrangère, dont l'attaque de février dernier à l'aéroport de Rome contre des opposants libyens à Kadhafi en est un exemple, et sans doute même aux Etats-Unis, ce qui rend absurde le discours prononcé par la Libye mercredi. Chose plus curieuse encore, Kadhafi lui-même est plus franc que ne l'a été son représentant. Je cite son discours du 2 mars de cette année : « Il est du devoir du peuple libyen de liquider constamment ses adversaires... la liquidation complète et définitive des adversaires de l'autorité populaire » — il s'agit de sa dictature — « doit continuer dans le pays et à l'étranger, partout. »

265. L'annonce faite à Tripoli en août dernier du désir d'entreprendre l'élimination physique d'individus hostiles, à commencer par Ronald Reagan, ne saurait provoquer ni commentaire ni réponse valable.

266. Ensuite, le représentant de la Libye a affirmé que les Etats-Unis avaient des « desseins ambitieux d'hégémonie... [qui] constituent une menace flagrante à la paix et à la sécurité internationales », et cette affirmation vient d'un dirigeant qui maintient une force expéditionnaire de 7 000 hommes au Tchad, pays voisin. L'annonce faite par la Libye en décembre dernier d'une fusion avec le Tchad a exprimé les intentions d'agression de Kadhafi qui veut absorber ses voisins africains en un Etat dominé par la Libye.

267. Il y a à peine deux jours, la presse nous a appris que Kadhafi intensifiait le conflit du Tchad en envoyant des colonnes de renfort et des bombardiers construits en Union soviétique pour appuyer ses troupes qui combattent dans cet affrontement tragique. Peu après sa première invasion, Kadhafi a dit lui-même : « Nous estimons que le Niger vient après le Tchad ».

268. Cette question n'est pas une question bilatérale qui n'intéresse que les Etats-Unis et la Libye. Il s'agit plutôt d'une question qui intéresse la Libye et ses voisins. Je ne saurais faire mieux que de me référer à l'indignation que provoque en Afrique l'expansionnisme libyen. En février de cette année, un comité *ad hoc* de l'OUA a publié un communiqué condamnant la fusion envisagée et demandant le retrait immédiat des troupes libyennes des pays concernés. Le Sénégal, la Guinée équatoriale et la Gambie ont rompu les relations diplomatiques avec la Libye en 1980. La Mauritanie, le Mali, le Nigéria, le Ghana et le Niger se sont fortement opposés à la transformation des ambassades libyennes en « bureaux populaires » l'année dernière, et ont réagi par l'expulsion des diplomates libyens de leurs pays respectifs. Le Kenya et la Haute-Volta ont refusé de permettre l'établissement de « bureaux

populaires » quels qu'ils soient dans leurs pays. Le Soudan considère depuis longtemps la Libye comme étant responsable de toute une série de coups et d'agressions manqués, y compris ceux perpétrés récemment. Le 25 juin 1981, accusant les Libyens d'avoir participé à une explosion à l'ambassade du Tchad à Khartoum, le Soudan a expulsé tous les diplomates libyens.

269. Et cela n'est que le commencement. Le Président du Niger, le Président du Mali et le Président du Soudan ont accusé les Libyens d'avoir essayé de renverser leurs gouvernements. Les Gouvernements du Sénégal et de la Gambie ont accusé les Libyens d'avoir mis en prison leurs ressortissants et de leur avoir imposé une formation militaire contre leur gré. Le gouvernement civil démocratiquement élu du Ghana a accusé la Libye de subversion interne en expulsant les diplomates libyens. L'ancien Président du Sénégal respecté de tous, Léopold Senghor, a dit que les forces libyennes étaient conçues pour détruire l'Afrique au sud du Sahara et pour créer un vaste empire libyen.

270. Malgré son amour de la révolution et de la violence en soi, Kadhafi a fourni une aide à certains gouvernements pour lutter contre la dissidence. De manière caractéristique, il l'a fait avec les gouvernements les plus sauvages, ceux de l'Empire centrafricain du temps de Bokassa et de l'Ouganda du temps d'Amin. Selon Claire Sterling, il y avait 200 soldats libyens dans l'armée de Bokassa lorsqu'il a été renversé en 1979, et Kadhafi a envoyé 2 500 soldats libyens pour aider Amin assoiffé de sang, alors qu'il était aux abois en 1979. Heureusement pour les peuples centrafricain et ougandais ces deux programmes d'assistance ont été des échecs.

271. Troisièmement, le représentant de la Libye a fait observer que « l'objectif des Etats-Unis est maintenant de militariser le monde », alors que la Libye est pour le désarmement total et la fin de la course aux armements. C'est une inversion orwellienne poussée à l'extrême. La course aux armements régionale dans la partie nord de l'Afrique a été suscitée précisément par la Libye. Ce petit pays qui compte moins de 3 millions d'habitants a acheté pour 5 milliards de dollars d'armes entre 1974 et 1978, dont 3,6 milliards de dollars provenaient de l'Union soviétique.

272. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je regrette de devoir interrompre l'orateur, mais la période de 10 minutes est épuisée. Je lui demanderai donc de bien vouloir mettre fin à sa déclaration.

273. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais conclure.

274. Quatrièmement, les Libyens affirment que les Etats-Unis « essaient de faire pression » sur la Libye pour qu'elle « renonce à son statut de non-alignement ». Il n'y a pas eu de pression. Il n'en est certes pas besoin. Le colonel Kadhafi lui-même ne feint pas le non-alignement. Dans une interview de décembre 1979, il a dit que « les Soviétiques sont nos amis » et « ceux qui prennent parti pour les Etats-Unis seront nos ennemis ».

275. En septembre dernier, la Libye a signé un nouvel accord d'armement avec l'Union soviétique.

276. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour une motion d'ordre.

277. M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Je crois que le représentant des Etats-Unis a déjà parlé pendant plus de 14 minutes et c'est la raison pour laquelle j'ai soulevé une motion d'ordre.

278. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Une fois encore, je demande au représentant des Etats-Unis de bien vouloir terminer sa déclaration.

279. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais conclure et je reconnais que c'est un médicament difficile à avaler pour le représentant de la Libye. Souvent la vérité est pénible à entendre. Ma déclaration intégrale sera à la disposition de tout représentant désireux de connaître la vérité.

280. Je terminerai en disant que j'adresse cette réponse aujourd'hui parce que le chef de notre délégation, Mme Jeane Kirkpatrick, est au Caire pour assister aux funérailles du président Anouar Sadate, un homme hors du commun, comme elle l'a fait observer mardi dernier dans cette salle. Sa carrière extraordinaire en tant que chef d'Etat épris de paix prouve que l'héroïsme existe encore à l'époque contemporaine. Les célébrations obscènes qui ont eu lieu en Libye lors de la mort tragique de ce héros se passent de commentaires. C'est une offense aux sentiments de notre délégation, du peuple américain et, je peux le dire sans crainte de me tromper, des peuples civilisés du monde entier.

281. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant pour qu'il exerce son droit de réponse, qu'il me soit permis d'expliquer à l'intention de toutes les délégations que nous avons ici une horloge très précise qui, je peux vous l'assurer, ne fait aucune discrimination entre les orateurs. Lorsque les 10 minutes sont écoulées, le Président appellera immédiatement l'attention de l'orateur sur ce fait. Jusqu'ici, la tradition voulait que l'on demande à l'orateur de terminer et que l'on remonte l'horloge pour deux minutes exactement. On interrompait alors encore une fois l'orateur s'il dépassait ses deux minutes. Faites donc confiance au Président. Je crois savoir qu'une fois le Président a été interrompu lorsqu'il allait interrompre l'orateur pour le rappeler à l'ordre.

282. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le débat général qui vient de prendre fin a été assombri par les nouvelles tragiques du Caire concernant l'assassinat du président Anouar Sadate. S'il y a quelque chose à apprendre de cette calamité, c'est que la violence et le terrorisme ne résoudre rien et que le règlement pacifique du conflit arabo-israélien — comme de tout autre conflit — doit se faire par des négociations directes entre les Etats concernés.

283. Pendant le débat général, nous avons assisté à un nouvel accès de la rhétorique violente anti-Israël coutumière dans cette assemblée. Fidèles à leur tradition, nos ennemis ont utilisé cette instance pour faire de la propagande en faveur du fanatisme et de la haine et une fois de plus ils ont fait de l'Assemblée générale un instrument d'incitation à la haine fanatique à l'égard d'Israël. Mais ces exercices de rhétorique ne veulent pas dire grand-chose, car l'obsession anti-israélienne que l'on voit aux Nations Unies est trop connue pour être prise au sérieux par ceux qui vivent dans le monde réel, c'est-à-dire dans le monde qui se trouve en dehors de l'Organisation.

284. Au cours de ces diatribes anti-israéliennes, bon nombre d'orateurs ont feint d'éprouver de l'inquiétude pour les Arabes palestiniens et ont parlé de la nécessité urgente de donner un foyer national aux Arabes palestiniens soit disant sans territoire. Des slogans de ce genre servent les desseins des Etats arabes qui veulent détourner l'attention de la cause réelle du conflit entre Israël et les Etats arabes, car le conflit n'est pas et n'a jamais été un conflit entre Israël et un peuple sans territoire.

285. Les Arabes palestiniens ont obtenu leur autodétermination en Jordanie, qui est l'Etat arabe palestinien de par son histoire, sa géographie, sa démographie, sa religion, sa langue, sa culture et tous les aspects de sa vie nationale.

286. La cause réelle du conflit entre Israël et les Etats arabes a toujours été le refus par les Etats arabes d'accepter l'existence d'un Etat d'Israël indépendant et souverain et la détermination de ces Etats de détruire Israël. Je n'en veux pour preuve que l'appui que donnent ces Etats arabes à l'OLP terroriste.

287. On se rappellera qu'en 1964, à un moment où la Jordanie occupait la Judée et la Samarie, et où l'Egypte occupait le district de Gaza, l'OLP avait été créée par la Ligue arabe comme instrument pour éliminer l'Etat d'Israël. C'est alors que l'OLP terroriste a proclamé son prétendu pacte national palestinien, ayant pour but de répudier totalement l'existence d'Israël. Cet objectif criminel de l'OLP a depuis lors été réitéré à maintes reprises et n'a pas changé.

288. Tant que nos voisins continuent d'appuyer l'OLP et ce pourquoi elle a été établie, ils montrent qu'ils ne s'intéressent pas à la réconciliation et qu'ils continuent d'avoir pour objectif l'élimination d'Israël.

289. Les droits nationaux des Arabes palestiniens ont été pleinement reconnus il y a plus de 30 ans, lorsque l'Etat arabe palestinien de Jordanie a été établi sur 80 p. 100 du territoire de la Palestine.

290. Entre 1948 et 1967, Israël n'a pas contrôlé la Judée, la Samarie et le district de Gaza, et il est étrange cependant que personne n'ait demandé alors la création d'un « Etat palestinien » dans ces régions car le monde tout entier, y compris les Etats arabes, savait que la Jordanie était l'Etat arabe palestinien. Les pays arabes qui maintenant prêchent la nécessité d'un second Etat arabe palestinien n'avaient rien fait pour créer cet Etat en Judée et en Samarie à l'époque.

291. Les chefs d'Etat arabes eux-mêmes n'ont jamais essayé de cacher le fait que la Palestine et la Jordanie n'étaient qu'une seule et même entité. Le Prince héritier de Jordanie qui a parlé il y a deux semaines, le 28 septembre [15<sup>e</sup> séance], se rappellera naturellement ce qu'il disait à l'Assemblée nationale jordanienne le 2 février 1970 : « La Palestine est la Jordanie et la Jordanie est la Palestine. La nation est une et la terre est une. »

292. On sait également que les résidents arabes de Judée et de Samarie sont des citoyens de la Jordanie. Aujourd'hui, les Arabes palestiniens de la région occupent dans l'administration jordanienne des postes très élevés, trop nombreux pour les mentionner. Les Arabes palestiniens constituent le principal soutien économique, politique et intellectuel de la Jordanie. Il est par conséquent irréfutable que la Jordanie est l'Etat arabe palestinien, tout comme Israël est l'Etat palestinien juif.

293. Une fois qu'on a bien compris que la Jordanie est, en fait, l'Etat arabe palestinien, le conflit israélo-arabe se réduit à un conflit de proportions raisonnables. Le cadre de Camp David pour la paix au Moyen-Orient constitue le premier progrès, en 30 ans, dans le conflit israélo-arabe, et il tente de concilier les droits légitimes des Arabes palestiniens vivant en Judée, en Samarie et dans la bande de Gaza et les droits, tout aussi légitimes, d'Israël.

294. Le cadre de Camp David pour la paix au Moyen-Orient est la première proposition concrète avancée pour fournir une solution honorable satisfaisant les besoins des habitants palestiniens arabes de Judée, de Samarie et de la bande de Gaza, tout en tenant compte des besoins d'Israël. Ce cadre est et demeure la seule voie vers la paix au Moyen-Orient. Aucune autre solution ne se présente à l'horizon.

295. Plutôt que d'encourager les rituelles dénonciations d'Israël, dénonciations stériles qui se répètent chaque année, l'Assemblée devrait appuyer les efforts déployés au Moyen-Orient qui, parallèlement avec le traité de paix



égypto-israélien, représentent les premiers pas dans le sens d'une solution globale du conflit israélo-arabe.

296. M. ELSHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation du Soudan se voit obligée d'exercer son droit de réponse après ce qu'a dit M. Acyl Ahmat Aghbach, le représentant du Tchad, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée, le mercredi 7 octobre [30<sup>e</sup> séance] et qui contenait des allégations absolument sans rapport avec la réalité.

297. Il sait fort bien quel rôle positif a toujours joué le Soudan dans les tentatives en vue de parvenir à un règlement politique pacifique du problème tchadien. Le Soudan, qui a avec le Tchad des liens religieux, culturels et historiques, est l'un des pays africains qui comprennent le mieux la nature et les dimensions du problème tchadien. Ce n'est sans doute pas le seul fait du hasard si nous adressons notre déclaration au représentant du Tchad qui se rappelle très bien l'initiative prise par le Soudan afin d'unifier les différentes parties du Tchad. Il se souvient aussi du mot d'ordre d'unité nationale qui était celui du Soudan entre les parties intéressées, puisque le Soudan a eu l'honneur de présider les réunions qui ont eu lieu à Sebha, à Benghazi, à Khartoum, à Kano, la plus récente étant à Lagos. Le résultat de ces efforts a été présenté dans l'accord de Lagos sur la réconciliation nationale du Tchad, en vertu duquel le Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad a été créé. Nous espérons que le représentant du Tchad fera preuve de suffisamment de courage et d'honnêteté pour parler des violations flagrantes des dispositions de l'accord.

298. La délégation du Soudan rejette entièrement les déclarations qui contiennent des allégations dirigées contre notre pays, et je voudrais préciser et présenter la vraie situation.

299. Tout d'abord, le représentant du Tchad a affirmé que la présence de forces libyennes est due au fait que le Tchad a été en butte à des menaces extérieures. Il est clair qu'il s'agit du Soudan. Cette allégation est loin d'être vraie. Le Soudan n'a jamais eu de visées ni d'ambitions concernant le Tchad. C'est le contraire qui est vrai, puisque toutes les tentatives faites par le Soudan dans le cadre du conflit interne du Tchad consistaient à aider les parties tchadiennes à atteindre un règlement politique et pacifique propre à garantir l'unité et l'indépendance du Tchad. Les efforts déployés par le Soudan pour réconcilier les parties en désaccord et les initiatives prises avec l'approbation et l'assentiment de ces parties — et le représentant du Tchad le sait fort bien — reposaient sur notre conviction absolue que le meilleur moyen de régler le problème interne du Tchad était, pour les diverses forces tchadiennes, de parvenir à une solution politique qui, seule, empêcherait une ingérence étrangère.

300. Deuxièmement, l'allégation du représentant du Tchad quant à la présence de forces étrangères au Soudan n'a aucun fondement. Le Soudan a toujours rejeté cette accusation en de nombreuses occasions et a nié la présence de forces étrangères sur son territoire. Il a également mis au défi ceux qui formulaient ces accusations en déclarant qu'il était prêt à soumettre son territoire et leur territoire, à une inspection par des organisations régionales et internationales, dans le cadre de l'OUA, de la Ligue des Etats arabes ou de l'ONU.

301. Selon nous, toute la question est destinée à justifier l'intervention militaire libyenne au Tchad. Nous avons dit, bien des fois, que nous dénonçons cette intervention et nous voudrions réaffirmer que la présence de ces forces sur le territoire tchadien constitue une menace directe à la sécurité et à la souveraineté du Soudan, de même qu'à celles de la région tout entière. Ceci a été confirmé le mois dernier, lorsque les forces libyennes stationnées au Tchad

ont violé le territoire soudanais, fait qui nous a amenés à adresser un message au Président du Conseil de sécurité le 16 septembre, demandant au Conseil de prendre les mesures appropriées pour mettre un terme aux actes des forces libyennes stationnées au Tchad<sup>10</sup>.

302. Troisièmement, les allégations du Tchad selon lesquelles le Soudan aide les dissidents tchadiens et leur assure refuge sont sans fondement. Le représentant du Tchad sait parfaitement que le Soudan accueille un nombre croissant de réfugiés tchadiens depuis la guerre civile. Le Soudan ne peut pas fermer ses frontières à ces réfugiés, malgré l'insuffisance de ses propres ressources. Nous regrettons que le représentant du Tchad qualifie ces actes humanitaires de protection accordée à des dissidents qui se livrent à des activités subversives.

303. Enfin, le représentant du Tchad a même proféré des contrevérités à l'égard du Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en disant qu'il avait envoyé des représentants au Soudan pour lui demander de mettre fin à son intervention dans les affaires intérieures du Tchad. Cette allégation est mensongère et constitue une déformation des faits. Chacun, y compris le représentant du Tchad, sait fort bien qui s'ingère dans les affaires des autres et qui a une présence militaire au Tchad.

304. Le Soudan, dont le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé devant l'Assemblée que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats constitue l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du Soudan, ne saurait s'ingérer dans les affaires d'autres Etats — ceci en raison de notre croyance dans les relations de bon voisinage qui nous unissent à six de nos huit voisins.

305. En conclusion, le Soudan voudrait réaffirmer qu'il est entièrement engagé à l'égard d'une solution du problème tchadien, selon les dispositions de l'Accord de Lagos sur la réconciliation nationale qui contient les bases voulues pour garantir une solution politique pacifique du problème tchadien dans toutes ses dimensions, ainsi qu'il est réaffirmé dans les résolutions de l'OUA.

306. M. IBRAHIM (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse après les fausses accusations de certaines délégations au cours du débat général relatives au Timor oriental. Les efforts qu'ils font pour déformer la réalité concernant l'intégration du Timor oriental dans la République d'Indonésie constituent sans aucun doute une tentative futile pour inverser le cours de l'histoire et tromper l'opinion publique internationale. Ces allégations ont déjà été réfutées dans le passé. Aussi ne vais-je pas prendre la peine de m'adresser à ceux qui font la sourde oreille et ferment les yeux face à la situation réelle au Timor oriental.

307. Le Timor oriental fait partie intégrante de la République d'Indonésie depuis le 17 juillet 1976. Ainsi que l'Assemblée le sait, le peuple du Timor oriental s'est efforcé de tenir les Nations Unies dûment au courant du processus de décolonisation, tel qu'il est reflété dans les rapports pertinents qui figurent dans les documents A/AC.109/526 et 527 du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans le document S/12104 du Conseil de sécurité<sup>11</sup>, et de les y faire participer. Par ses actes, le peuple du Timor oriental a irrévocablement décidé, dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, de devenir indépendant en s'intégrant à la République indonésienne, conformément aux résolutions 1514 (XV), 1541 (XV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. En fait, il est pour le moins ironique que la décision du peuple du Timor orien-

tal de faire partie de l'Indonésie et l'acceptation de cette réalité par les pays de la région ainsi que par de nombreux autres pays d'autres régions ont été ignorées par certaines délégations au cours du débat général.

308. Il convient de souligner que, depuis son intégration, le peuple du Timor oriental s'est attaché, avec le reste du peuple indonésien, à développer la province en améliorant l'infrastructure des secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, des transports et d'autres secteurs, au titre de la mise en œuvre du plan général de développement. Certes, il reste encore beaucoup à faire pour rattraper le retard accumulé pendant des siècles de domination et de laisser-aller coloniaux.

309. Telle est la réalité au Timor oriental. L'Indonésie s'opposera à tout effort pour revenir à l'époque de l'exploitation coloniale et de la guerre civile. Aucune fausse accusation ne pourrait modifier cette réalité. Ma délégation rejette catégoriquement les allégations imaginaires sur le Timor oriental que certaines délégations ont faites au cours de leur intervention devant cette assemblée.

310. M. LESLIE (Belize) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Belize intervient à ce point pour déclarer officiellement qu'elle rejette de manière catégorique les déclarations sur le Belize faites par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, le 5 octobre [26<sup>e</sup> séance].

311. Le Gouvernement et le peuple du Belize sont absolument convaincus que l'indépendance à laquelle le Belize est arrivé, le 21 septembre 1981, a constitué un acte véritable d'autodétermination après de nombreuses années de lutte. Le peuple du Belize a maintes fois voté, au cours d'élections libres et démocratiques, en faveur d'un gouvernement national dont le programme et le manifeste demandaient l'indépendance sûre du Belize avec tout son territoire. Ce fait est reconnu par le peuple du Belize, par nos voisins de la Communauté des Caraïbes et de l'Amérique latine, par le mouvement des pays non alignés, par le Commonwealth et par les Nations Unies, qui nous ont accueilli en leur sein, en tant que nation libre, souveraine et indépendante. Il est regrettable que le Gouvernement du Guatemala n'ait pas encore jugé possible de se joindre à ce point de vue.

312. La délégation du Belize ne se propose pas d'entamer un débat avec la délégation du Guatemala à propos de son interprétation de l'indépendance de notre pays. Nous tenons simplement à répéter que notre gouvernement est prêt à se joindre au Gouvernement du Royaume-Uni pour participer à la recherche d'une solution au contentieux avec le Guatemala sur la base des accords de principe. En même temps, nous sommes prêts à poursuivre un programme d'amitié et de coopération économique avec le Guatemala pour notre avantage à tous deux.

313. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de la 30<sup>e</sup> séance, le 7 octobre, le représentant de l'Etat-Empire d'Ethiopie a fait une déclaration ridicule devant l'Assemblée, selon laquelle Ogaden faisait partie intégrante de l'Ethiopie et la décision adoptée sur cette question à Nairobi lors de la réunion de l'OUA constituait le verdict final de l'Afrique. Il est certain que cette affirmation était une tentative de propagande visant à tromper l'auditoire et à déformer les délibérations de l'OUA clairement favorables à la poursuite de la recherche d'un règlement pacifique au différend qui oppose la Somalie et l'Ethiopie à propos des droits du peuple d'Ogaden.

314. Comme je l'ai souligné dans ma déclaration, le 2 octobre [24<sup>e</sup> séance], le Comité de bons offices dont les recommandations ont été adoptées à Nairobi n'était pas autorisé par son mandat à trancher ni à se prononcer au sujet de ce différend. On a simplement demandé aux mem-

bres de ce comité d'utiliser leurs bons offices en vue d'établir une paix permanente entre ces deux pays. Ses recommandations ne pourraient donc pas, et ne prétendent pas être, un verdict définitif dans ce différend. Il est évident que toute solution finale doit être mutuellement acceptable pour toutes les parties au différend, notamment pour le peuple de l'Ogaden, dont le destin est en jeu.

315. Le représentant de l'Ethiopie a essayé de minimiser l'importance du mandat du Comité de bons offices, en déclarant que ce n'était « ni le moment ni l'endroit d'aborder ce problème étranger à celui qui nous occupe », et m'a accusé d'essayer « de faire revenir l'Afrique sept ans en arrière », en mettant en doute le mandat du Comité. Mais si le mandat du Comité est un problème étranger à celui qui nous occupe, on peut se demander pourquoi ce comité a été créé. En effet, comment ce mandat pourrait-il être considéré comme une question étrangère à ce problème ou inadéquate, même après une période de sept ans? Un tel argument est donc insoutenable, sauf dans la logique pour le moins étrange et déformée du représentant de l'Ethiopie.

316. Le représentant de l'Etat-Empire d'Ethiopie a beaucoup insisté sur le caractère sacré des frontières héritées du colonialisme après l'accession à l'indépendance d'Etats africains modernes. Mais je ne vois pas comment cela pourrait s'appliquer à l'Ethiopie colonialiste d'aujourd'hui dont les frontières juridiques devraient être celles de l'ancien Etat d'Abyssinie, avant que ce dernier, sous le règne de l'empereur Menelik II, ne se joigne aux puissances européennes sur la voie de la colonisation de l'Afrique et ne devienne lui-même une puissance coloniale.

317. Comme je l'ai souligné dans la déclaration que j'ai faite le 2 octobre, la Somalie, en tant que signataire de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA, a adhéré aux principes qui y sont consacrés, y compris ceux du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de même que le principe tout aussi important du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, principe qui a été si violemment foulé aux pieds par l'Ethiopie. Prétendre que des territoires comme l'Ogaden et l'Erythrée font partie intégrante de l'Ethiopie revient à utiliser la même logique que certaines puissances européennes dans le passé qui prétendaient ridiculement que leurs possessions africaines faisaient partie intégrante de leurs métropoles respectives. Pour ce qui est de ces puissances européennes, l'histoire a mis un frein à ce genre de raisonnement et le colonialisme persistant de l'Ethiopie connaîtra inévitablement le même sort. Si les principes sur lesquels se fonde l'Ethiopie colonialiste pour perpétuer sa domination sur ces populations étaient utilisés par d'autres puissances colonialistes pour supprimer le droit à l'autodétermination, des millions d'africains qui jouissent maintenant de l'indépendance vivraient encore sous le joug colonial. Il apparaît donc clairement que la position de l'OUA de respecter les frontières héritées du colonialisme n'aura de sens en ce qui concerne l'Ethiopie que lorsque le Gouvernement de ce pays, comme d'autres puissances coloniales, aura le courage de mettre en œuvre la décolonisation de ses possessions coloniales telles que l'Ogaden et l'Erythrée.

318. Le représentant de l'Ethiopie a calomnié mon pays en l'accusant d'avoir lancé « des guerres d'agression... contre l'Ethiopie ». Cette accusation, que je rejette catégoriquement, ne peut être soutenue, ne serait ce que par la logique la plus simple, étant donné que la Somalie avec une population de 5 millions d'habitants n'est pas en mesure de commettre une agression, même si elle le souhaitait, contre l'Ethiopie qui possède une population de 30 millions d'habitants.

319. Certes, il y a des guerres dans l'Empire-Etat d'Ethiopie mais ce sont des guerres de résistance et de libération des peuples opprimés de l'Erythrée et de l'Ogaden, aussi bien que des citoyens éthiopiens. Il est également vrai que des unités somaliennes sont intervenues brièvement en 1977 pour protéger la population de l'Ogaden de l'extermination par l'armée éthiopienne, appuyées par des forces auxiliaires, mais le Gouvernement somali les a ensuite retirées. C'est, en fait, le Gouvernement éthiopien que l'on peut, à juste titre, accuser de mener une guerre d'agression aujourd'hui contre mon pays. C'est lui qui se rend coupable des violations les plus flagrantes des droits de l'homme, non seulement dans ses territoires coloniaux mais également contre le peuple éthiopien lui-même. C'est pourquoi le représentant de ce pays n'a aucun droit moral d'accuser la Somalie de crimes perpétrés par son propre gouvernement contre des civils innocents et dont il est pleinement responsable.

320. M. MONCADA ZAPATA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Un représentant des Etats-Unis d'Amérique a prétendu hier [31<sup>e</sup> séance], niant l'histoire véritable de l'Amérique latine, de l'Amérique centrale et du Nicaragua, contester des faits et des situations concrètes que le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale, a exposé [29<sup>e</sup> séance] avec un sens élevé des responsabilités devant la communauté internationale. Loin de réfuter les faits, ce représentant a démontré l'hostilité ouverte de l'administration Reagan à l'encontre de la révolution nicaraguayenne et le peu de cas que fait son gouvernement de la proposition de recours au dialogue et à la solution politique, indispensables à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région explosive de l'Amérique centrale. Essayant de défendre l'indéfendable et de justifier, l'injustifiable, ce représentant, ayant recours à toutes sortes d'arguments que nous ne pouvons que qualifier de cyniques et d'irresponsables, a dit que son gouvernement avait cherché à établir un dialogue avec le Nicaragua et espérait toujours y parvenir. Le représentant des Etats-Unis semble oublier qu'en maintes occasions notre gouvernement a tenté, avec sérieux et dignité, d'établir le dialogue au plus haut niveau.

321. Est-ce que, dans l'échelle des valeurs de l'administration américaine actuelle, le dialogue est la recherche de l'isolement politique et économique des pays qui, comme le Nicaragua, ont la prétention d'être véritablement indépendants? Doit-on entendre par dialogue la politique de déstabilisation économique, y compris l'utilisation des denrées alimentaires comme arme de pression politique? Est-ce que le dialogue, selon l'administration Reagan, est de permettre qu'aux Etats-Unis, et plus particulièrement en Floride, on entraîne des contre-révolutionnaires qui, dans leur grande majorité, appartiennent à la garde criminelle de Somoza, créée par les gouvernements américains précédents? Est-ce que le dialogue consiste à accuser mon pays de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats en permettant, selon lui, le trafic d'armes en El Salvador, publiant le fameux « Livre blanc » que la presse des Etats-Unis elle-même a réfuté de toutes pièces, démontrant son inexactitude? Est-ce que le dialogue c'est d'appuyer, grâce à des manœuvres politiques, la ratification récente du Traité Saccio-Vázquez Carrizosa qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Nicaragua? Est-ce que le dialogue c'est envoyer des missions spéciales pour exercer des pressions politiques et donner une image erronée de la réalité de l'Amérique centrale à toute une série de pays d'Amérique latine et d'Europe, tentant par là de saper le prestige que notre révolution a acquis dans le monde? Est-ce que le dialogue consiste à ce qu'un haut fonctionnaire du Gouvernement des Etats-

Unis, comme c'est le cas de la représentante permanente des Etats-Unis auprès de l'Organisation, exprime son affection pour le régime génocide de Somoza et fasse des affirmations tellement grotesques que le Comité international de la Croix-Rouge de Genève a dû démentir ses propos?

322. La délégation américaine se demande avec ingénuité, pour ne pas dire autrement, qui est réellement menacé en Amérique centrale, faisant immédiatement toute une série de digressions sur notre capacité militaire d'envahir les Etats voisins. Soyons sérieux, exigeons que l'on montre à cette communauté des nations unies de la Terre le respect qu'elle mérite et ne nous moquons pas de ses représentants comme la délégation des Etats-Unis nous en donne l'habitude. Comment est-il possible que l'on arme jusqu'aux dents un pays qui est en guerre et qui a perdu cette année plus de 20 000 de ses citoyens, qu'on y envoie des conseillers militaires et que l'on prétende que ce n'est pas une intervention? Comment est-il possible que, dans une situation explosive comme celle qui existe dans notre région, on recommence à fournir des armes au Guatemala ainsi qu'au Honduras avec qui, d'autre part, on se livre à des manœuvres militaires près de nos côtes, et qu'on offre des armes au Costa Rica comme l'a déclaré la représentante des Etats-Unis ce qui a donné lieu à une réponse éloquentes du président Rodrigo Carazo qui a fait remarquer que ce n'était pas le genre d'aide dont le Costa Rica avait besoin ou qu'il voulait.

323. Comment est-il possible que les Etats-Unis, qui détiennent les dispositifs et la capacité de détecter les prétendus envois d'armes du Nicaragua en El Salvador avec qui nous n'avons pas de frontières communes, ne puissent pas détecter les bandes somozistes qui se livrent à des incursions incessantes depuis le territoire du Honduras et qui ont causé la mort de plus de 200 Nicaraguayens dont des enseignants, des paysans, des membres de notre milice et de notre armée? Peut-être ne le désirent-ils pas et pourtant ils le devraient s'ils souhaitent réellement que la paix s'instaure dans la région. Peut-être même qu'ils les forment et les arment pour éviter la consolidation d'un gouvernement qui ne leur plaît pas simplement parce qu'il exige le respect et un traitement juste dans leurs relations mutuelles.

324. Agissons avec la conscience de nos responsabilités. Si nous voulons la paix, ne fomentons pas la guerre en Amérique centrale comme les Etats-Unis l'ont fait au cours de l'histoire et le font encore maintenant sans tenir compte de ceux qui sont morts torturés, affamés, sans abri. Si nous souhaitons la paix, n'introduisons pas de nouveaux éléments de troubles dans la région comme c'est le cas des manœuvres « Halcón Vista » qui ont lieu pour la première fois avec le Honduras à quelques kilomètres de nos côtes. Malgré nos protestations officielles, le gouvernement Reagan nous a fait savoir sarcastiquement que si le Gouvernement nicaraguayen voulait y participer en tant qu'observateur, les Etats-Unis en étudieraient la possibilité.

325. De même, le représentant des Etats-Unis, dans sa déclaration, a énoncé toute une série de faits qui, selon lui, se seraient déroulés dans notre pays. Cela ne nous étonne pas; nous avons l'habitude de voir déformer notre réalité interne et nous sommes habitués à l'ingérence ouverte des Etats-Unis dans nos affaires intérieures. Pour notre part, nous sommes surpris de l'intérêt soudain des Etats-Unis pour les droits de l'homme et les élections au Nicaragua, préoccupation qu'ils n'ont jamais sérieusement manifestée durant les 45 ans du règne de la dynastie de Somoza qu'ils ont eux-mêmes protégée. Le Nicaragua, qui est fier de sa politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, s'abstiendra de donner son opinion sur la situation des minorités aux Etats-Unis qui sont traitées

comme des citoyens de seconde classe. Nous ne parlerons pas non plus des effets de l'escalade belliciste du nouveau gouvernement sur les programmes sociaux au détriment de millions de travailleurs des Etats-Unis. Nous ne parlerons pas non plus des mesures pratiquement militaires prises contre les aiguilleurs du ciel, réduisant au chômage des milliers de citoyens. Nous ne parlerons pas non plus de la guerre non déclarée contre les mouvements ouvriers de ce pays.

326. Dans sa déclaration, le commandant Daniel Ortega Saavedra, avec un sens élevé de ses responsabilités, a fait part de la décision des patriotes révolutionnaires salvadoriens de contribuer à la recherche de la paix dans la région. Nous saluons cette maturité politique et demandons aux Etats-Unis, partie au conflit, d'y réfléchir sérieusement. Faute de quoi, si on prétend apporter de fausses solutions comme des élections qui se transforment en effusion de sang, le jour n'est pas loin où la guerre s'étendra à toute l'Amérique centrale. Il est déjà si difficile de contenir les aspirations à la liberté des peuples.

327. Les Etats-Unis, en tant que grande puissance, n'ont pas le droit de se leurrer. Les révolutions ne s'exportent pas, elles naissent et se développent dans des conditions d'exploitation et d'injustice à l'intérieur de chaque pays. Les Etats-Unis ne doivent pas non plus chercher à berner la communauté internationale en nous présentant comme un facteur de déstabilisation dans la région. Le Nicaragua, pays traditionnellement exploité par l'impérialisme, se sent obligé de se préparer à se défendre contre les agressions continues et les menaces d'invasion dont il est constamment l'objet, ce qui freine ses efforts de développement économique en mobilisant ses ressources humaines pour la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale qui sont actuellement sérieusement menacées. Le Nicaragua n'a pas d'armée, seulement des citoyens armés prêts à lutter jusqu'au bout pour préserver leur liberté chèrement acquise.

328. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que, selon la décision 34/401 de l'Assemblée, le nombre des déclarations faites par une délégation dans l'exercice du droit de réponse est limité à deux par point et que la deuxième ne doit pas durer plus de cinq minutes.

329. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais faire deux très brèves observations pour répondre à la déclaration que nous venons d'entendre du représentant du Nicaragua.

330. Les Etats-Unis ont toujours été disposés à entamer le dialogue avec le Gouvernement du Nicaragua comme avec tout autre gouvernement, sur la base du bon sens et de la vérité et avec le désir sincère d'arriver, de concert, à ce qu'aucun de nous ne peut faire indépendamment et seul. Il a parlé du « Livre blanc » sur El Salvador. Les allégations, les accusations et les faits exposés dans ce livre blanc étaient exacts et le restent. Nous ne l'avons pas répudié et nous ne le répudierons pas; en fait nous l'appuyons.

331. Les Etats-Unis ont des rapports bilatéraux, tant militaires qu'économiques, avec un grand nombre d'autres pays, y compris ceux d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Le but de nos relations bilatérales est uniquement d'aider ces pays à maintenir leur liberté et leur indépendance.

332. Je voudrais également parler très brièvement d'une allégation faite plus tôt aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la Grenade. Il s'agit de manœuvres militaires appelées « Ocean Venture 81 », qui constitueraient, d'après les allégations du Ministre des affaires

étrangères de la Grenade, l'étape préparatoire d'une invasion militaire de son pays par les Etats-Unis. La représentante des Etats-Unis, Mme Jeane J. Kirkpatrick, dans une lettre en date du 22 septembre dernier adressée au Président du Conseil de sécurité, M. Carlos P. Rómulo, a répondu à cette allégation dépourvue de tout fondement. Je voudrais citer les principaux passages de sa lettre :

« Le fond de la lettre du Gouvernement de la Grenade consiste en allégations dépourvues de tout fondement à propos des manœuvres militaires « Ocean Venture 81 » récemment effectuées par les Etats-Unis et l'OTAN dans les eaux de l'Atlantique Sud, des Antilles et ailleurs. Des manœuvres semblables ont eu lieu régulièrement depuis la deuxième guerre mondiale, contribuant à la paix et à la stabilité de la région. Les manœuvres n'ont pas eu le moindre rapport avec la Grenade, ne menacent nullement la Grenade et ne concernent ni le Gouvernement ni le peuple de la Grenade. »

333. M. ROSALES-RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : El Salvador exerce en ce moment son droit de réponse à propos de certains passages de la déclaration prononcée par M. Daniel Ortega Saavedra qui, en sa qualité de coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua, s'est adressé à cette Assemblée [29<sup>e</sup> séance]. Je désire également répondre au représentant du Nicaragua qui vient de prendre la parole.

334. Hier, le Président du Conseil révolutionnaire du Gouvernement d'El Salvador, José Napoléon Duarte, a adressé un message au peuple salvadorien, et parlant de la manière grossière, abusive et clairement interventionniste dont M. Ortega Saavedra avait abordé la question de la situation intérieure d'El Salvador, le président Duarte a dit, entre autres choses :

« Dans les déclarations que j'ai faites devant l'Organisation des Etats américains et devant les Nations Unies, j'ai présenté à nouveau la proposition de solution politique et démocratique formulée le 15 septembre au Stade national et je peux dire avec satisfaction que cette proposition a été accueillie de façon très favorable. J'ai reçu à ces deux occasions de nombreuses marques de solidarité de la part de représentants de gouvernements réellement respectueux du principe de la non-intervention et désireux de trouver rapidement une solution à nos problèmes. Et je me suis rendu compte qu'ils étaient tout disposés à accepter notre invitation à venir constater les efforts que nous faisons pour mettre en œuvre cette proposition.

« Notre appel a, sans aucun doute, rencontré l'écho que nous espérons et il a provoqué de ce fait la réaction de ceux qui ne pouvaient accepter qu'on laisse au peuple le soin de prendre la décision finale.

« Le représentant du Gouvernement du Nicaragua, dans son discours aux Nations Unies, a repris à son compte l'exposé des groupes terroristes salvadoriens d'extrême gauche. Le Conseil révolutionnaire du Gouvernement d'El Salvador a donc décidé de se prononcer devant l'attitude du Gouvernement nicaraguayen aux Nations Unies, instance où il est apparu davantage comme le porte-parole d'un groupe armé que comme le représentant de son pays, un groupe armé dont l'activité principale, en El Salvador, a consisté à mener une campagne de terrorisme, de sabotage, de destruction et de mort, dans laquelle la victime n'est pas l'ennemi qu'on essaie inutilement de fabriquer de toutes pièces, mais le peuple salvadorien tout entier.

« Nul n'a été surpris de voir que le gouvernement sandiniste a été le seul disposé à remplir une mission aussi



peu honorable, étant donné qu'il est, depuis le début, l'instrument choisi qui a permis que son territoire serve de base pour l'approvisionnement en armes, de refuge et de soutien pour les groupes armés et de caisse de résonance pour ses fallacieuses campagnes de propagande. Du fait de sa responsabilité dans le tragique conflit que connaît El Salvador, le Gouvernement nicaraguayen est fort mal placé pour servir de porte-parole crédible à une proposition de paix.

« Notre gouvernement a maintes fois dit qu'il ne négocierait jamais derrière le dos du peuple avec des groupes armés et qu'il accepterait encore moins de négocier un nouvel ordre social ou la ridicule prétention de restructurer la force armée pour incorporer des groupes terroristes responsables de crimes innombrables.

« C'est véritablement une offense à la conscience des peuples civilisés et épris de paix lorsqu'un gouvernement, qui s'efforce de créer une puissance militaire disproportionnée avec ses ressources humaines et matérielles et d'établir ainsi un avantage militaire tout aussi disproportionné par rapport aux peuples de la région et qui essaie de susciter une psychose de guerre chez son propre peuple, tente de se faire l'arbitre de la pacification d'un autre pays, surtout lorsque la situation politique intérieure au Nicaragua se détériore à cause d'un système totalitaire qui non seulement étouffe les libertés et menace l'existence même des secteurs démocratiques, mais qui, sous prétexte qu'il est obligé de se défendre contre l'agression impérialiste, se transforme en base potentielle pour des forces plus agressives et plus expansionnistes encore, ce qui laisse présager de plus grandes difficultés pour la région de l'Amérique centrale.

« Le Gouvernement actuel du Nicaragua n'a rien à apprendre aux Salvadoriens pour ce qui est de la solution des problèmes économiques et sociaux. Au contraire, les citoyens du Nicaragua qui ont observé les changements structurels intervenus dans notre pays sont les premiers à reconnaître l'authenticité et la profondeur de ces changements, surtout lorsqu'on les met en parallèle avec la tromperie dont le peuple nicaraguayen a été victime lorsqu'il est sorti de la dictature exercée par une famille pour tomber dans un régime tout aussi oppressif et étranger à ses véritables aspirations.

« Ainsi, alors qu'au Nicaragua les secteurs démocratiques participent de moins en moins aux changements, on constate, dans le cas d'El Salvador, un rapprochement vers un processus électoral qui permettra au peuple de décider librement de son propre avenir, en participant non seulement à des élections libres mais aussi à la mise en place d'une nouvelle société conforme aux aspirations de la majorité.

« L'attitude du Gouvernement nicaraguayen n'est qu'une nouvelle manœuvre interventionniste que nous ne pouvons que rejeter énergiquement, car c'est aux Salvadoriens qu'il appartient de décider des formules à appliquer pour trouver une solution à nos problèmes nationaux; et, par conséquent, nous dénonçons au Gouvernement sandiniste le droit de modifier une proposition de solution politique que le Gouvernement salvadorien a présentée au monde avec le plein appui du peuple.

« Le processus électoral est en marche. Le Conseil central des élections remettra aux partis politiques le projet de loi électorale qu'il a élaboré, pour que toutes les organisations politiques aient la possibilité de participer à la rédaction finale du texte et de présenter leurs observations et suggestions. Ainsi, le peuple lui-même a

concentré son attention sur une solution pacifique, à laquelle il a adhéré en grande majorité, en s'associant à un événement qui donnera le coup final à ceux qui ont insisté, de façon irrationnelle, pour prolonger une lutte inutile et aggraver sans raison les souffrances de nos compatriotes.

« De nouveau, je lance un appel pour que soit renforcé le processus d'unité dans une solution politique et démocratique et pour que nous fassions un effort pour prouver au monde que c'est la seule voie acceptable pour le peuple salvadorien. »

335. La délégation nicaraguayenne peut incorporer dans sa délégation toute personne qu'elle désire, quelle que soit sa nationalité. Ce qu'elle ne peut pas faire sans violer le règlement de l'Assemblée générale c'est dire publiquement de la tribune qu'une personne qui milite dans l'opposition d'un autre pays occupe matériellement un des sièges qui reviennent à la délégation du Nicaragua. C'est là une source de désordre et d'irrespect. Si chaque délégation suivait cette voie tortueuse, l'Assemblée se transformerait en une instance chaotique ou en un cirque politique. En voilà les responsables!

336. Enfin, El Salvador rejette catégoriquement les propos du représentant de la Grenade concernant mon pays. Ils n'ont pas surpris. Nous savons quels sont ceux qui manipulent la politique dans ce pays et tirent les ficelles. De toute façon, le Gouvernement de la Grenade n'est pas dans une position morale pour juger la situation nationale d'El Salvador. S'il y a confusion dans sa politique, que peut-on espérer de son jugement à l'égard de l'Amérique centrale? Nous lui rappelons que le communiqué dont il a parlé a été réfuté par l'immense majorité des pays latino-américains.

337. M. AL-ZAHAWI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : La déclaration que vient de faire le représentant d'Israël nous fait penser à un passage de l'autobiographie du général von Horn. Le général von Horn était, de 1958 à 1963, chef d'état-major de l'ONUST. Dans son livre intitulé *Soldiering for Peace*<sup>12</sup>, il écrivait à propos d'une enquête israélienne sur un incident qui s'était produit pendant la trêve :

« ...nous avons été étonnés de l'ingéniosité des contre-vérités qui ont déformé la situation réelle. Les services d'information très habiles d'Israël et la presse tout entière se sont conjugués pour fabriquer une version dénaturée et déformée qui a été diffusée avec un savoir-faire professionnel par toutes les voies possibles à l'intention de la population même et de ses sympathisants et partisans en Amérique et dans le reste du monde. Jamais de ma vie je n'avais cru que l'on pouvait dénaturer de manière aussi cynique et aussi habile la vérité. »

338. Cette description s'applique mot pour mot à la déformation des faits touchant la question de Palestine de la part des représentants sionistes ici et au-dehors. Malheureusement, ils semblent avoir maintenant un nouvel appui. Ils ont trouvé un nouvel allié stratégique aux États-Unis.

339. Dans l'*International Herald Tribune* du 3 août 1981 est paru un article intitulé « Sadat's Consciousness-Raising Task in U.S. ». L'auteur écrivait :

« ...il n'y a pas longtemps, un ministre des affaires étrangères européen a soulevé avec M. Reagan la question du « problème palestinien » et sa réponse l'a plongé dans le désespoir.

« Il n'y a pas de « problème palestinien » aurait dit le Président, c'est une question de « réfugiés arabes » qui auraient dû être assimilés par le monde arabe il y a des années. »

340. Les membres de l'Assemblée se rappelleront que ce sont là presque textuellement les paroles de Golda Meir, publiées dans le *Sunday Times* de Londres, le 15 juin 1969. Voici ce qu'elle disait : « Ce n'est pas comme s'il y avait un peuple palestinien en Palestine se considérant comme un peuple palestinien et que nous soyons venus l'expulser et prendre son pays. Il n'existait pas. »

341. J'ai eu l'occasion de parler de M. Shamir en tant qu'homme de paix à la 22<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> octobre, et je ne vais pas répéter ce que j'ai dit alors. Mes observations apparaissent dans le compte rendu sténographique. Mais je parlerai d'autres dirigeants sionistes pour montrer quelle sorte d'artisans de la paix ils sont. M. Begin, n'en déplaise à ses représentants ici, a dit : « Je crois fermement en une guerre préventive contre les Etats arabes sans plus hésiter. En agissant de la sorte, nous atteindrons deux buts : premièrement, l'anéantissement de la puissance arabe, et deuxièmement, l'expansion de notre territoire... » Cette déclaration, faite au Parlement israélien, a été citée dans le *New York Times* du 26 avril 1956.

342. Un porte-parole du parti Herout, devenu Likoud, a déclaré à New York, en 1956, ce qui suit, d'après le *New York Times* du 25 janvier 1956 :

« La paix avec les pays arabes est impossible dans les frontières actuelles d'Israël, qui laissent Israël ouvert à l'attaque. Israël doit immédiatement passer à l'offensive et s'emparer de points stratégiques le long de ses frontières, y compris la bande de Gaza, et ensuite reprendre le Royaume de Jordanie qui est étayé par le Royaume-Uni. »

343. On a beaucoup parlé, à nouveau, de Camp David ici. Il est significatif que, maintenant, les Israéliens puissent parler ouvertement de s'emparer de toute la Rive occidentale, d'expulser les Palestiniens en Jordanie et peut-être de s'étendre en Jordanie plus tard. Mais regardons les faits.

344. Depuis les accords de Camp David, Israël a intensifié l'établissement de colonies juives — les prétendues colonies de peuplement — dans la Palestine occupée et dans d'autres territoires arabes. Malgré les objections et la condamnation universelles, Israël a annexé illégalement la Jérusalem arabe. Israël a poussé son agression contre le Liban, le sionisme s'efforçant de décimer le pays. Israël a étendu son agression en organisant l'attaque sans précédent contre les installations nucléaires situées près de Bagdad. Enfin, et ce n'est pas le moins important, Israël a poussé sa guerre de génocide contre le peuple palestinien, cherchant peut-être la « solution finale » de tout le problème palestinien.

345. Il convient peut-être, ici, de citer les paroles de l'éminent historien britannique, Arnold J. Toynbee, qui, dans *A Study of History*<sup>13</sup>, a dit :

« Si le caractère odieux du péché se mesure au degré auquel le pécheur pèche contre la lumière que Dieu lui a donnée, les Juifs avaient encore moins d'excuses, en 1948, de chasser les Palestiniens arabes de leurs foyers que Nabuchodonosor, Titus, Hadrien et l'Inquisition espagnole et portugaise n'en avaient de déraciner, de persécuter et d'exterminer des Juifs en Palestine et ailleurs à divers moments de l'histoire. En 1948, les Juifs savaient personnellement, par expérience, ce qu'ils faisaient, et ce fut leur suprême tragédie que la leçon qu'ils ont tirée de leur contact avec les aryens nazis allemands ait eu pour effet, non pas d'éviter, mais de répéter certains des actes odieux que les nazis avaient commis contre les Juifs. »

346. M. JUMA (Jordanie) [interprétation de l'anglais] : Beaucoup de Palestiniens, expulsés par la force de leur terre historique, ont trouvé refuge en Jordanie en 1948 et

en 1967. Ils avaient perdu presque tout sauf le désir très vif de retourner dans leur terre natale, désir et vision qui sont restés fermes et forts en dépit de toutes les tentatives faites par Israël pour étouffer les droits des Palestiniens et le nationalisme palestinien, de même qu'en dépit du désir futile d'Israël de liquider les identités distinctes palestiniennes et jordaniennes. Dire que la Jordanie est un Etat palestinien ou un foyer national palestinien est un affront et une insulte à l'intelligence de toute la communauté internationale.

347. M. BARMA (Tchad) : Le représentant du Soudan a tenté vainement dans sa déclaration de faire croire à notre assemblée que son pays n'intervenait nullement dans le conflit tchadien et qu'il n'avait jamais cessé d'œuvrer pour la réconciliation nationale. Il a étayé son alléguement en faisant valoir que le Soudan abritait des réfugiés tchadiens qui ont fui leur pays à cause de l'insécurité qui y règne et a déploré l'ingratitude du Gouvernement tchadien à l'égard de son pays.

348. Ma délégation exprime sa surprise devant une telle manœuvre de diversion du représentant du Soudan, qui est destinée à détourner l'attention de l'Assemblée du véritable rôle déstabilisateur que joue son pays depuis quelque temps au Tchad. La participation des troupes soudanaises aux événements qui se sont déroulés à la frontière est de notre pays au début du mois dernier démontre à suffisance l'implication de ce pays dans nos affaires intérieures.

349. Depuis les événements de mars 1980, le Gouvernement soudanais, violant toutes les règles du droit international, a transformé notre ambassade à Khartoum en un centre d'hébergement au profit des dissidents tchadiens. Mieux, ce gouvernement continue d'entretenir notre ancien ambassadeur à Khartoum en lui accordant tous les privilèges diplomatiques, alors que le Gouvernement d'union nationale de transition l'a relevé de ses fonctions. Quant aux diplomates tchadiens qui ont préféré rester loyaux envers le gouvernement, les autorités soudanaises les ont soit expulsés soit arrêtés. En ce moment, plus de 200 Tchadiens, y compris le Premier Secrétaire de notre ambassade, croupissent dans les geôles soudanaises parce qu'ils refusent de se faire enrôler dans la rébellion.

350. Ce que le représentant du Soudan appelle réfugiés tchadiens au Soudan ne sont ni plus ni moins que la bande des rebelles rescapés. J'aimerais du reste lui demander à quelles fins son gouvernement accueille des hors-la-loi tchadiens, les finance, les arme et les entraîne avec le concours évident de certaines puissances.

351. Le Soudan partage une frontière commune avec la Jamahiriya arabe libyenne. Dès lors, il lui est loisible de régler ses problèmes avec ce pays. La réalité est que le régime de Khartoum rencontre des difficultés intérieures d'une telle gravité qu'il lui faut détourner l'attention de son peuple, et particulièrement de son armée. Et il n'a rien trouvé de mieux que d'utiliser le Tchad comme bouc émissaire en lui imposant une guerre qui a détruit toutes ses potentialités économiques et humaines. Tout le monde sait que le Gouvernement soudanais a plus d'opposants que celui du Tchad. Si le Tchad n'a pas voulu que son territoire soit utilisé par ces opposants contre le Soudan, ce n'est pas par faiblesse mais par respect du principe sacro-saint de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Si notre voisin et frère, le Soudan, tient à ce que ce principe important de la Charte soit foulé aux pieds, nous y sommes prêts. Mais il convient de reconnaître que cela ne serait nullement dans l'intérêt de nos deux peuples frères ni dans celui de la paix et de la sécurité internationales, l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU. Que l'on se rappelle le coup d'Etat de Hachim el Atta en 1973, qui était pratique-

ment consommé et qui n'a été déjoué que grâce à une intervention étrangère, pour ne pas dire celle d'un pays voisin.

352. Après le soutien incontestable que l'OUA a bien voulu apporter au Gouvernement et au peuple tchadiens, lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Nairobi, nous avons pensé, au Tchad, que nos relations avec la république sœur du Soudan allaient se normaliser dans l'intérêt supérieur de nos deux peuples. Dans cette perspective, des contacts ont été pris entre les deux pays en vue d'organiser une rencontre de nos dirigeants au plus haut niveau. Si cette rencontre n'a pas eu lieu, c'est la faute de la partie soudanaise qui, ayant pris le parti de combattre ouvertement le Gouvernement tchadien, a jugé inopportun d'avoir une telle normalisation.

353. Cette attitude hostile du Soudan à l'égard du Tchad est d'autant plus incompréhensible que des liens de toutes sortes commandent aux deux pays de mener une politique de bon voisinage et de coopération mutuellement avantageuse.

354. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays à la 30<sup>e</sup> séance, si nous avons cité le Soudan voisin et frère, ce n'est pas pour soulever une polémique stérile, mais ce sont malheureusement des faits authentiques, des faits têtus que le représentant du Soudan ne peut nier.

355. Avant de terminer, je voudrais d'un mot rappeler au représentant des Etats-Unis que si le contingent militaire se trouve sur notre sol, c'est à la demande expresse du Gouvernement tchadien. Il ne s'agit donc absolument pas d'une invasion quelconque, comme le prétend le représentant des Etats-Unis.

356. S'agissant du projet de fusion auquel il a fait allusion, nous renvoyons le représentant des Etats-Unis au communiqué officiel publié par le Gouvernement tchadien, le 11 janvier 1981, qui lève toute équivoque quant à cette affaire. Le Gouvernement tchadien a fait courageusement face à une rébellion armée et puissamment soutenue de l'étranger. Nous ne sommes donc pas les seuls à avoir fait appel à une aide de cette nature. On peut citer des dizaines de cas au sein de cette assemblée.

357. M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation a été surprise d'entendre des allégations et des attaques contre mon pays et contre le dirigeant de notre révolution, le colonel Kadhafi. Ces allégations ont été prononcées par le représentant des Etats-Unis, le dernier jour du débat général de cette session de l'Assemblée générale. Ses attaques contre la personne du chef d'Etat constituent un phénomène nouveau dans les relations internationales, qui est absolument incompatible avec les pratiques suivies, tout au moins au sein de l'Organisation. Si nous voulons parler de personnalité et de présidents, nous pourrions en dire long, mais notre sens moral et notre attachement à la pratique diplomatique nous interdisent de le faire.

358. Je voudrais tout d'abord démentir toutes les allégations proférées par le représentant des Etats-Unis contre mon pays. Je dénonce avec force toute ses tentatives de semer la dissension entre la Jamahiriya arabe libyenne et les pays frères. Le représentant des Etats-Unis a cité des déclarations de dirigeants africains à l'égard desquels nous avons le plus grand respect. Ses déformations étaient évidentes, car depuis le 15 septembre, dans cette salle même, nous avons entendu plus d'une centaine de représentants d'Afrique, d'Asie et d'autres continents, et j'ai moi-même assisté régulièrement à ces réunions. Or je n'ai pas entendu un seul représentant qui ait formulé des accusations contre la Jamahiriya arabe libyenne, notamment

parmi ces dirigeants et frères que nous tenons en grande estime et profond respect.

359. D'autre part, chaque représentant qui a pris la parole s'est élevé contre les Etats-Unis d'une manière ou d'une autre. Certains ont critiqué les Etats-Unis pour l'assistance et le soutien qu'ils fournissent au régime raciste d'Afrique du Sud. D'autres les ont critiqués pour leur position sur la question de la Namibie, d'autres encore leur ont reproché l'utilisation du veto pour empêcher que soit dénoncée l'agression du régime raciste de l'Afrique du Sud contre l'Angola. D'autres encore ont parlé des obstacles élevés aux négociations sur le désarmement, de même que des obstacles soulevés à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Les Etats-Unis s'efforcent également d'empêcher le dialogue Nord-Sud. Si nous essayons d'analyser chaque problème que le monde connaît, nous constaterons sans doute que les Etats-Unis et leur nouveau gouvernement sont la base sous-jacente des difficultés.

360. Les Etats-Unis nous critiquent parce que nous aidons les mouvements de libération, parce que nous les appuyons, parce que nous cherchons à soustraire leur indépendance politique et économique à l'influence américaine. S'il en est ainsi, la Jamahiriya arabe libyenne est fière de pouvoir aider les mouvements de libération à libérer leurs pays et nous déclarons ouvertement de cette tribune que nous aidons les mouvements de libération en Afrique. C'est là un fait qui a été admis par un grand dirigeant, Robert Mugabe, qui a reconnu que nous l'avions aidé dans sa lutte au Zimbabwe. C'est un honneur pour nous que d'aider les mouvements de libération.

361. Nous avons eu l'honneur d'aider d'autres mouvements de libération, comme la SWAPO dans sa lutte pour libérer son pays, la Namibie. Cela, nous ne l'avons pas nié. Nous aidons également l'OLP à libérer son pays. Nous n'essayons nullement de le cacher. Ce n'est point du terrorisme, mais bien plutôt une aide apportée aux mouvements de libération.

362. Le représentant des Etats-Unis a parlé de terrorisme. Mais si nous voulons parler de terrorisme, qui donc a aidé à assassiner le président Allende? Qui a aidé à assassiner Patrice Lumumba? Qui a aidé à assassiner de nombreux dirigeants avec le concours de la Central Intelligence Agency [CIA] des Etats-Unis? D'autre part, qui a pratiqué la guerre biologique contre Cuba? Qui a brûlé la terre du Viet Nam? Qui a bombardé le Cambodge? Qui a largué les premières bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki? Les exemples ne manquent pas du terrorisme pratiqué par les Etats-Unis, mais je me bornerai aux quelques exemples que j'ai cités.

363. Je voudrais toutefois parler du terrorisme récemment pratiqué contre mon pays et dont la presse des Etats-Unis elle-même a parlé. L'agression commise par les Etats-Unis dans le golfe de la Grande Syrte constitue la plus récente tentative de terrorisme, et cette nouvelle a été dénoncée par le monde entier. Cet acte d'agression a été dénoncé par de nombreuses organisations internationales, notamment par l'Organisation de la Conférence islamique, le mouvement des pays non alignés, la Ligue des Etats arabes et beaucoup d'autres, et de nombreux orateurs y ont fait allusion devant cette assemblée. Certains d'entre eux ont même dénoncé officiellement cet acte d'agression et les procès-verbaux en font état.

364. Cette agression n'est pas censée avoir été prévue, mais j'ai ici avec moi un simple document que je voudrais citer. Il s'agit d'un extrait de *Newsweek* du 24 août 1981 :

« Après avoir pendant des mois débattu de la manière de neutraliser Muammar Kadhafi, l'administration Reagan va offrir cette semaine son premier défi direct à

l'homme fort de la Libye. Sur instructions du président Reagan, le Secrétaire à la défense, Caspar Weinberger, a ordonné à la VI<sup>e</sup> flotte d'opérer des manœuvres dans le golfe de Sidra, au large de la côte libyenne\*.

365. Comme vous le constatez, les Etats-Unis souhaitent voir les réactions de Kadhafi devant leurs manœuvres de guerre à l'intérieur du golfe.

366. Je voudrais également citer tout particulièrement la plus récente tentative américaine, à savoir le nouvel accord stratégique entre les Etats-Unis d'Amérique et l'entité sioniste. Le *New York Times* d'aujourd'hui publie des faits à ce propos et au sujet des intentions d'Israël au Moyen-Orient. Selon ce journal :

« La Force aérienne israélienne assurerait une couverture aux transports par avion par les Etats-Unis d'unités de la Force rapide de déploiement vers le Moyen-Orient. Les chasseurs israéliens, disent les mêmes sources, pourraient manifester leur supériorité aérienne en Méditerranée orientale en coopération avec les forces aériennes de la VI<sup>e</sup> flotte des Etats-Unis.

« Des chars et autres équipements pour une division blindée seraient pris dans les services de l'armée israélienne et entreposés pour être utilisés, en cas de crise, par l'armée des Etats-Unis. Les chars seraient des T-60, le principal char de bataille de l'armée américaine depuis la dernière décennie\*.

367. Je ne désire pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée, mais le monde entier sait exactement qui est l'agresseur et quelle est la politique que poursuivent les Etats-Unis. Il est conscient du fait que les Etats-Unis recherchent des bases militaires et envoient leurs flottes dans des pays situés à des milliers de kilomètres pour leur imposer leur hégémonie et leur domination.

368. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la Somalie s'est livré à une de ses diatribes habituelles et c'est pourquoi j'ai le devoir de répondre à certaines des inexactitudes qu'il a avancées ici.

369. Le Comité de bons offices de l'OUA a été créé en 1973 et il a reçu des chefs d'Etat de cette organisation un mandat bien précis. Cette organisation s'est réunie à Mogadiscio en 1974, à Libreville en 1975, à Khartoum en 1978, à Lagos en 1980 et, enfin, à Nairobi au mois de juin dernier. Les recommandations du Comité et la décision prise à Nairobi sur la base de ces décisions étaient en parfaite harmonie avec la Charte et les principes des Nations Unies, de l'OUA et du mouvement des pays non alignés, à savoir la reconnaissance et la réaffirmation du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures.

370. Tout comme l'Ethiopie a dès le début accepté ces décisions, la Somalie les a toujours rejetées, ce qui prouve plus encore, si cela était nécessaire, ses ambitions expansionnistes et combien ce pays est peu désireux de vivre dans la paix et dans l'harmonie avec ses voisins.

371. Il n'y a pas deux poids, deux mesures dans l'application des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA. La Somalie devrait donc cesser de suivre la voie dangereuse et grave qu'elle a suivie. Tout Etat qui refuse de reconnaître la souveraineté des autres Etats ne devrait pas attendre des autres qu'ils respectent la leur étant donné que, par son attitude hors la loi, il se refuse les droits et privilèges que la Charte accorde.

372. Le représentant de la Somalie a également parlé de l'autodétermination. Le principe de l'autodétermination a été très éloquemment énoncé dans la Déclaration contenue

dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1960, à l'élaboration de laquelle l'Ethiopie a participé. Cette déclaration a été proclamée pour accélérer le processus de décolonisation et non pas pour faire avancer la cause de certains irrédentistes. En fait, la Déclaration met aussi l'accent sur les principes de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Par conséquent, elle ne contient aucune ambiguïté dans ce domaine. On ne peut la transformer et la déformer à volonté pour satisfaire les caprices de tous les Etats expansionnistes.

373. Le principe de l'autodétermination ne donne pas l'autorisation de commettre une agression contre un autre Etat parce que l'agression est l'antithèse de l'autodétermination. Il ne permet pas à un Etat de transformer son armée régulière en ce qu'il est commode d'appeler un front de libération. Le principe de l'autodétermination ne soutient pas que, parce que 90 p. 100 de la population de la Somalie est nomade et traverse régulièrement les frontières internationales à la recherche de pâturages, la terre sur laquelle paissent les vaches, les chèvres et les chameaux de la Somalie doit être annexée à la Somalie. Ce principe n'endosse pas l'abus que la Somalie fait de la générosité de l'Ethiopie, qui partage ses ressources naturelles avec ses voisins.

374. Le peuple éthiopien n'a pas non plus besoin qu'on lui fasse la leçon sur les vertus de la liberté et de l'autodétermination. On se rappellera que quelqu'un — le prétendu prince d'une monarchie décadente du Moyen-Orient —, il y a quelques jours, a essayé de nous faire une conférence sur l'autodétermination, comme le représentant de la Somalie, aujourd'hui. Non seulement le peuple de mon pays a exercé son droit à l'autodétermination, mais il a réaffirmé ce droit plusieurs fois en luttant contre les forces du colonialisme et de l'impérialisme pendant des siècles et surtout en résistant à l'agression étrangère, y compris celle de la Somalie, une agression planifiée, inspirée et financée par l'impérialisme international et la réaction du Moyen-Orient en vue de déstabiliser le gouvernement progressiste de l'Ethiopie.

375. Et ce n'est pas tout. Les masses éthiopiennes ont exercé encore davantage leur droit à l'autodétermination avec la révolution populaire de 1974, qui a effectivement aboli le système féodal séculaire d'oppression et d'exploitation.

376. Comme le dit l'adage, on n'est jamais si bien servi que par soi-même. C'est pourquoi la Somalie devrait mettre en pratique ce qu'elle prêche constamment, en permettant au Jubaland et au Kismayu, qui ont été arrachés par la force à ses voisins par la Grande-Bretagne et incorporés à la Somalie en 1924 seulement, d'exercer leur droit à l'autodétermination. Le peuple de l'ancienne Somalie britannique, notamment les Issaques, a pris les armes pour se libérer. De même les Majerten, les Gedebursie, les Haberawels et d'autres nationalités opprimées en Somalie combattent pour se libérer de la tyrannie et de l'exploitation sans merci et de la persécution du clan dirigeant des Merehan, qui composent moins de 2 p. 100 de la population de la Somalie et qui ne représentent personne, sinon un régime de 78 familles, frères, sœurs, cousins, neveux et belles-familles. Je dis que, tant que les autorités qui ont usurpé le pouvoir à Mogadiscio ne pratiqueront pas ce qu'elles prêchent en abondance, leur opinion sur l'autodétermination sera, comme le dit Shakespeare, un conte dit par un idiot, plein de bruit et de fureur, et ne signifiant rien.

377. Je voudrais aussi parler de la question des droits de l'homme, que le représentant de la Somalie a évoquée. Un régime qui est responsable du déracinement et du déplacement

\*Cité en anglais par l'orateur.



ment de millions de paysans dans mon pays et qui a délibérément brûlé des cliniques, des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques, des fermes, des églises — même des mosquées n'ont pas été épargnées par l'armée d'invasion de la Somalie, malgré l'engagement apparent de ce régime à l'égard de l'Islam et ses déclarations ostentatoires à l'Organisation de la Conférence islamique —, un régime qui a exécuté sommairement des douzaines de chefs religieux de la foi islamique n'a pas le droit de faire des sermons sur les droits de l'homme.

378. Le représentant de la Somalie a tout du long prétendu que l'OUA avait tort, que ses décisions étaient injustes, qu'elles étaient partiales et incomplètes — ce sont ses paroles que je reprends. Il a émis des doutes sur le mandat du Comité de bons offices, comité auquel son gouvernement a volontairement présenté sa cause, comité aux délibérations duquel il a assisté aux niveaux ambassadorial, ministériel et de chef d'Etat. Il a rejeté les décisions que, sur la base des recommandations de ce comité, 49 chefs d'Etat africains, dans leur sagesse, ont adoptées à Nairobi. C'est vraiment là un grave affront à l'Afrique. Cela sape le prestige des dirigeants de l'Afrique et la crédibilité de notre organisation. C'est en fait un affront d'une ampleur incroyable et l'OUA, en tant qu'observateur à l'Assemblée, doit en prendre note avec le plus grand sérieux. Personne d'autre sur notre continent, à l'exception du régime raciste d'Afrique du Sud, n'a jamais lancé un défi aussi grave à la sagesse des chefs d'Etat africains.

379. Pour conclure, je voudrais essayer d'utiliser le genre d'argument que le représentant de la Somalie a tenté de présenter. Le représentant de la Somalie est expert en matière de syllogisme, mais dans le cas qui nous intéresse, sa faculté de raisonnement lui a fait complètement défaut. Sur quoi se fonde-t-il pour rejeter les décisions de l'OUA ? Pour suivre ses propres arguments, voici ce que je présume. Il dit que l'OUA a invoqué le principe de l'inviolabilité des frontières des Etats. La Somalie veut s'élargir aux dépens de ses voisins; par conséquent, l'OUA a tort. Je résume.

380. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais demander au représentant de l'Ethiopie de bien vouloir terminer sa déclaration.

381. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai presque terminé. Comme je le disais, c'est une façon tout à fait ridicule de raisonner.

382. Je me réserve le droit de prendre à nouveau la parole si je le juge nécessaire.

383. M. WHITEMAN (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : En répondant au représentant des Etats-Unis, je voudrais dissiper tout malentendu éventuel.

384. Premièrement, nous avons fait allusion à un aspect de l'opération « Ocean Venture 81 » — celui qui a pour nom de code « Amber et les Amberines » — et non pas à l'ensemble du concept d'« Ocean Venture 81 ». Sa réponse n'a pas repris les éléments de la question posée.

385. Deuxièmement, l'OTAN est une organisation de l'Atlantique Nord. Selon nos connaissances géographiques, les Caraïbes ne sont pas dans l'Atlantique Nord. En fait, je connais au moins un gouvernement de l'OTAN qui a spécifiquement refusé de participer aux exercices militaires dans les Caraïbes pour la raison bien précise que les Caraïbes ne sont pas dans l'Atlantique Nord et que le fait d'y effectuer ces manœuvres militaires constituait une provocation pour les peuples de notre région.

386. Troisièmement, comme je l'ai dit dans mon discours, les gouvernements de notre région ont adopté des résolutions demandant que la région soit respectée en tant que zone de paix, exempte de manœuvres militaires à caractère agressif. J'ajouterai que les Etats-Unis n'ont pris

part que très tardivement, et encore à la suite de pressions, à la décision unanime de l'Assemblée générale de l'OEA, réunie à La Paz, qui a fait de notre région une zone de paix. Je voudrais souligner à ce propos que toutes manœuvres militaires dans la région des Caraïbes constituent un motif de préoccupation légitime pour toutes les populations de notre région.

387. Enfin, comme je le disais dans ma déclaration, les Etats-Unis ont un passé chronique marqué par des actes d'invasion de pays de notre région qu'ils démentent perfidement et hypocritement. On peut mentionner la baie des Cochons à Cuba, on peut mentionner le Chili, on peut mentionner le Guatemala en 1954 du temps d'Arbenz. La liste n'en finit plus. Les représentants des Etats-Unis feraient bien de se rafraîchir la mémoire et de relire leur propre histoire qui, en fait, est sanglante et marquée par l'agression.

388. Répondant au représentant de la junte d'El Salvador, notre délégation est surprise d'entendre El Salvador parler de morale et de droits moraux. Sa junte tue par centaines et par milliers ses propres concitoyens. Elle se livre au massacre systématique de son propre peuple. C'est purement et simplement du génocide. Les auteurs de ces actes de génocide peuvent-ils nous donner des leçons de morale ?

389. La Grenade répète qu'elle soutient l'initiative commune du Mexique et de la France<sup>8</sup> qu'appuient un nombre croissant de nations dans le monde.

390. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua et je lui rappelle que sa déclaration doit se limiter à cinq minutes.

391. M. BENDAÑA RODRÍGUEZ (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation est heureuse de voir que les Etats-Unis sont prêts au dialogue, comme l'a déclaré le représentant de ce pays. Nous espérons que cela sera entendu à Washington où, à maintes reprises, nous avons dit nous-mêmes que nous souhaitons le dialogue. Nous l'avons dit au niveau ministériel et au niveau des chefs d'Etat.

392. Pour ce qui est du « Livre blanc », je me permettrai simplement de renvoyer la délégation nord-américaine aux articles publiés par le *Washington Post* et le *Wall Street Journal*. Je lui demanderai de se référer également aux déclarations de fonctionnaires nord-américains qui ont admis que, si on manque de preuves dans le « Livre blanc », l'argument doit être accepté. Cette argumentation est inacceptable.

393. Me référant à ce qu'a dit le représentant de l'actuel Gouvernement d'El Salvador, nous comprenons le sentiment de désespoir que reflètent les déclarations de représentants de ce régime faites dans le monde entier et dans cette salle, déclarations qui commencent à devenir familières. Nous comprenons ces déclarations parce que les arguments employés sont les mêmes que ceux que nous entendions il y a quelques années de la bouche de la dictature somoziste. Mais, comme cela s'est passé pour le Nicaragua, toute la rhétorique désespérée du monde ne va pas fermer les yeux de la communauté internationale devant les dimensions des massacres perpétrés en El Salvador. Le Nicaragua, qui a connu aussi dans sa chair ce genre de répression, ne peut et ne pourra rester insensible face aux assassinats de religieuses, de paysans, de civils, dont l'unique crime est d'avoir été des sympathisants potentiels du changement révolutionnaire. Le Nicaragua parlera sans ambages dans cette enceinte; nous rappelons le principe bien connu selon lequel les peuples soumis à toute forme de répression ou de domination ont le droit de résister à cette répression ou à cette domination et doivent être appuyés politiquement par la communauté internationale.

394. Cette communauté internationale, elle non plus, ne ferme pas les yeux face à la réalité en Amérique centrale et a rejeté comme étant absurdes les prétentions du régime actuel d'El Salvador qui dit qu'il est victime d'un complot international. Il a tenté également de dire que les forces populaires dans ce pays n'étaient pas représentatives. Pourtant, malgré l'assistance militaire massive nord-américaine, elles continuent d'être un facteur politique et militaire d'importance internationale, reconnu non seulement par le Nicaragua mais également par un nombre croissant de pays et d'organisations de l'Ouest.

395. Pour terminer, nous reprenons ce qu'a dit le commandant Ortega Saavedra et les patriotes salvadoriens, qui demandent à la communauté internationale et au Gouvernement actuel d'El Salvador de réfléchir et d'essayer de trouver une solution véritablement démocratique, car si elle ne l'est pas, elle ne mettra pas fin aux souffrances du peuple d'El Salvador, elle ne contribuera pas à la paix ni à la stabilité dans la région.

396. M. ELSHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation du Soudan ne veut pas se lancer dans une polémique avec le représentant du Tchad, par respect pour l'Assemblée. Il serait cependant peut-être utile que je réaffirme une fois de plus que nous estimons que le lieu approprié pour régler le problème du Tchad est l'OUA. Le Président en exercice de la Conférence de l'OUA a fait part à l'Assemblée, le 24 septembre [*11<sup>e</sup> séance*], des efforts déployés par cette organisation pour aboutir à un règlement politique et pacifique de cette question.

397. En conformité absolue avec ce désir, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a parlé justement, dans sa déclaration du 1<sup>er</sup> octobre [*22<sup>e</sup> séance*], des efforts faits par l'OUA à propos du Tchad.

398. Ma délégation voudrait dire une fois de plus que le Soudan rejette l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays, quelle qu'en soit la forme, et voudrait répéter que le Soudan n'a pas de visées territoriales, ne cherche pas à s'étendre aux dépens d'autres Etats et n'essaie pas de constituer un empire. Il aurait mieux convenu au représentant du Tchad de diriger ses accusations contre ceux qui occupent une partie du territoire tchadien et dont les forces sont toujours stationnées dans le pays.

399. L'allégation selon laquelle le Soudan aide certaines forces au Tchad n'est pas fondée. Si le Soudan avait vraiment voulu aider ces forces, il aurait ouvertement essayé de le faire quand elles combattaient à l'intérieur du Tchad et à un moment où les forces libyennes n'avaient pas encore réglé la question à leur avantage. Mais le Soudan s'est abstenu parce qu'il respecte le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

400. Nous voudrions rejeter toutes les allégations formulées par le représentant du Tchad quant à la présence de détenus tchadiens au Soudan.

401. Pour terminer, je dirai qu'il est peut-être surprenant que le représentant du Tchad parle d'une opposition intérieure au régime soudanais en un moment où le régime actuel du Tchad n'arrive pas à s'accrocher même un seul jour sans la protection de forces étrangères, comme il l'a lui-même admis et reconnu.

402. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Tel un disque usé, le représentant de l'Éthiopie n'a rien dit de nouveau ni d'original lors de son intervention. Il a simplement répété ce qu'il avait dit dans ses précédentes déclarations dans des enceintes diverses, et je n'ai nul besoin de lui répondre, sauf à propos de la question des droits de l'homme, bien qu'à la fin de son intervention, il ait commencé à me prêter des propos que je n'ai pas prononcés. Mais enfin, ce que j'ai dit a été enregistré, et je n'ai

rien à craindre de son interprétation déformée et erronée de la position de mon gouvernement sur les débats du Comité de bons offices. Quels que soient les désirs du représentant de l'Éthiopie, le verdict final sur l'avenir de l'Ogaden appartient au peuple de ce territoire.

403. Au sujet de la question des droits de l'homme, aucun gouvernement n'a un dossier aussi chargé pour ce qui est du déni des droits de l'homme que le régime d'Addis-Abeba. Les atrocités qui ont été et sont encore commises par ce régime à l'encontre d'Éthiopiens et à l'encontre de ressortissants d'autres nationalités ont été et sont encore amplement relatées par divers journaux et par des organisations comme Amnesty International. Je ne vais donc pas abuser du temps de l'Assemblée en me lançant, par exemple, dans l'examen des circonstances mystérieuses dans lesquelles l'empereur Haïlé Sélassié a trouvé la mort, sauf pour dire qu'on l'a laissé mourir sans soins, après une opération délibérément bâclée de la prostate.

404. Je n'ai pas besoin de rappeler le massacre de deux autres chefs d'Etat à savoir le général de brigade Aman Andom et le général de brigade Teferi Bante, le dernier lors d'une embuscade qui a eu lieu pendant une séance du Cabinet au cours de laquelle six autres personnes ont également été tuées.

405. Je ne parlerai pas de la manière sauvage dont 59 notables et dignitaires éthiopiens, y compris les anciens premiers ministres Aklilou Hapte Wolde et Endalkachew Makonnen, ont été tués.

406. J'épargnerai à l'Assemblée les détails révoltants concernant les cadavres qu'on laisse pourrir dans les rues principales d'Addis-Abeba et des autres villes avec des fiches attachées donnant la raison de leur meurtre de sang-froid qualifié de « justice révolutionnaire ». Je ne parlerai pas non plus de la vente de cadavres à des membres de la famille pour qu'ils soient ensevelis après leur tuerie brutale par les groupes rebelles notoires.

407. Je n'ai nul besoin de mentionner le sort réservé aux enfants en présence de leurs parents, ou le viol des femmes en présence de leurs maris. C'est une véritable dépravation et j'épargnerai à l'Assemblée des détails sordides. En fait, j'épargnerai aussi à l'Assemblée l'histoire sordide de l'élimination physique d'une génération entière d'intellectuels éthiopiens éduqués à l'occidentale et leur remplacement par des agitateurs politiques et des canailles inexpérimentées.

408. Je ne parlerai pas non plus des massacres, de l'utilisation du fouet et de la torture dans les prisons, qui sont devenues choses courantes à l'heure actuelle en Éthiopie, tout cela en violation des conventions internationales sur les droits de l'homme, documents dont l'Éthiopie n'a pas voulu devenir signataire jusqu'à ce jour, en dépit, curieusement, de sa présence comme membre à la Commission des droits de l'homme.

409. J'épargnerai à l'Assemblée tous ces détails et bien d'autres encore qui sont sordides et qui sont la pratique courante du régime d'Addis-Abeba. Ce que je veux simplement faire observer, c'est que le représentant de l'Éthiopie est bien mal venu de parler de la question des droits de l'homme, puisqu'il représente un régime qui a officiellement proclamé la terreur rouge en tant que politique officielle et dont la violation sauvage et systématique des droits de l'homme va bien au-delà des atrocités commises par l'ancien empereur Bokassa et par l'ancien dictateur Masias de Guinée équatoriale.

410. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie pour une déclaration de cinq minutes.

411. M. DERESSA (Éthiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref car en fait le représentant de la

Somalie n'a rien dit de nouveau. Il a répété les mêmes accusations calomnieuses contre mon pays. Le représentant de la Somalie est une victime de quelque chose de très ancien, de l'attitude qui consiste à penser que si on jette assez de boue partout, il en restera quelque chose. C'est ce qu'il essaie de faire.

412. La sincérité est nécessaire pour le respect de la vérité et la préservation d'un système éthique établi. L'un et l'autre font défaut dans le cas du représentant de la Somalie. Ma délégation n'attend donc pas grand-chose de la part du représentant d'un Etat à propos duquel un homme politique occidental a fort bien dit : « La Somalie est un Etat avec un passé incroyable de perfidies internationales et un grand potentiel pour la création de conflits. »

413. La répétition constante de formules rituelles ne saurait se substituer à la pratique de ce que l'on prêche d'abondance. Quand on respecte les droits de l'homme, on ne viole pas les droits des autres. Ce que représente le régime de Somalie depuis 20 ans dans notre région est une violation des droits des populations des pays voisins.

414. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à répondre à une déclaration faite par un des orateurs au cours du débat général. Je vais lui donner la parole conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 22 novembre 1974.

415. Je donne la parole à l'observateur de l'Organisation de la Palestine.

416. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'administration Reagan semble oublier — ou peut-être essaie de les « couvrir » — les actes criminels de l'administration de Washington qui a donné et continue de donner abri et protection à des dizaines de criminels nazis qui vivent manifestement dans ce beau pays d'espoir pour les hommes de bonne volonté. Des criminels de guerre circulent encore en liberté dans les rues des Etats-Unis. Les groupements criminels néonazis s'épanouissent au titre d'un système prétendument démocratique. Les campagnes racistes et de haine sont faites presque tous les jours à la télévision et dans d'autres médias.

417. Ce qui est plus grave encore, c'est que le Gouvernement des Etats-Unis continue d'appuyer et de financer des terroristes dans différentes parties du monde. Je souhaiterais me référer en particulier aux actes de terrorisme commis grâce à l'utilisation de terroristes formés et financés par les Américains et qui utilisent des avions F-15 et F-16, dans lesquels on voit une solution définitive au problème des réfugiés palestiniens. Ces actes de terrorisme sont commis grâce à l'utilisation de terroristes formés et financés par les américains et qui utilisent des avions F-15 et F-16, des bombes-grappes et d'autres armes pour éliminer les Palestiniens et terroriser et tuer nos frères au Liban. Des milliards de dollars des Etats-Unis sont utilisés pour financer ces actes de terrorisme d'Etat commis par l'allié stratégique des Etats-Unis d'Amérique, le régime raciste d'Israël. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique n'est plus seulement un complice, c'est un allié.

418. Il y a quelques jours, un criminel, un des terroristes qui a, d'une façon ou d'une autre, participé à l'assassinat de l'envoyé de la paix, un médiateur chargé d'une mission des Nations Unies — le comte Folke Bernadotte — parlait devant cette assemblée. Ce criminel n'était autre que Shamir, qui était un dirigeant de la trop fameuse bande Stern.

419. S'agissant des efforts de paix, je rappellerai que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 465 (1980). Entre autres dispositions, nous y trouvons celle-ci :

« *Affirmant une fois encore* que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, est applicable aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem,

« ...

« 5. *Considère* que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci n'ont aucune validité en droit et que la politique et les pratiques israéliennes consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans ces territoires constituent une violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient; ».

420. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, y compris par les Etats-Unis. Elle exprime l'opinion unanime que l'occupation par Israël des territoires palestiniens est illégale et que les politiques et pratiques d'Israël constituent un obstacle sérieux à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

421. Si le représentant de la junte raciste de Tel-Aviv n'est pas d'accord sur l'opinion unanime du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, cela le regarde, mais après tout il ne représente qu'une minorité d'un seul. Aux représentants de la nouvelle alliance stratégique pour l'agression, c'est-à-dire les Etats-Unis et Israël, je dis : Ne rêvez pas; le reste du monde s'est prononcé clairement en disant que votre politique constitue un obstacle à la paix.

422. Enfin, je demande, est-ce vraiment la faute du miroir si l'image de la sorcière est reflétée d'une façon aussi monstrueuse?

423. M. ANDINO-SALAZAR (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation réfute catégoriquement la rhétorique maintenant habituelle des représentants de la Grenade et du Nicaragua concernant les affaires internes de mon pays. Nous considérons ces propos comme faux, tendancieux et de caractère manifestement interventionniste. C'est pourquoi nous réaffirmons que nous les rejetons énergiquement et catégoriquement.

424. Le représentant du Nicaragua, dans l'exercice de son droit de réponse, a voulu détourner l'attention en essayant de présenter la proposition de paix de M. Ortega Saavedra comme la panacée aux problèmes d'El Salvador. Il est ridicule qu'une proposition de paix ait comme musique de fond le roulement des tambours de guerre et s'accompagne d'uniformes militaires. Cette proposition ne contient rien de nouveau; elle a été rejetée parce qu'irréaliste, tendancieuse et destinée seulement à gagner du temps, comme l'indique un mémorandum publié par certains membres qui ont chargé la personne dont j'ai parlé de venir devant l'Assemblée pour essayer de jeter la confusion parmi les délégations. Cela n'a aucune validité politique et témoigne de mauvaise foi.

425. Le représentant du Nicaragua a essayé de jouer le rôle de victime pour masquer la situation économique et sociale véritable qui affecte le peuple du Nicaragua et justifier le fait que ce pays s'arme jusqu'aux dents pour jouer le rôle de grande puissance en Amérique centrale.

426. Le Gouvernement d'El Salvador a été tolérant et patient, face aux violations internationales perpétrées par le Gouvernement du Nicaragua. Mais la tolérance et la patience ont des limites.

427. M. Ortega Saavedra et ses compères se trompent s'ils pensent qu'ils vont changer la situation nationale au Salvador. Nous, qui respectons les délégations qui prennent la parole ici, n'aurons pas recours à de pareils moyens méprisables qui ne font que miner le système des Nations Unies. Evidemment, cela n'a guère d'importance pour la délégation du Nicaragua qui apprend à violer les règles de l'Assemblée pour tenter de sortir des limbes politiques ceux qui se perdent en intrigues et tentent, sans succès, de changer une situation qui ne peut être tranchée que par le peuple d'El Salvador lui-même, maître unique et irremplaçable de son destin.

428. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'achever le débat général qui a commencé le lundi 21 septembre et qui a duré pendant 29 séances. Nous avons eu le privilège d'entendre sept chefs d'Etat, un prince héritier, quatre vice-présidents, quatre premiers ministres, cinq vice-premiers ministres, 108 ministres des affaires étrangères, trois vice-ministres des affaires étrangères et 13 chefs de délégation, soit 145 orateurs au total. Le débat a montré, une fois de plus, que cet événement annuel constitue la présentation la plus complète et la meilleure des vues et des positions, des préoccupations et des aspirations des peuples du monde, telles que les expriment les représentants de leurs gouvernements. Cet ensemble d'exposés n'est possible nulle part ailleurs.

429. Ce grand nombre d'hommes d'Etat et de diplomates éminents ont, par leur présence même, par leurs interventions, par les références précises contenues dans leurs déclarations, démontré leur foi en l'Organisation et leur détermination d'en renforcer le rôle en tant que première des organisations internationales pour la réalisation des objectifs de la Charte. Est-ce trop que d'espérer qu'un peu de cet intérêt et de cette foi se traduira par une volonté politique à l'appui des décisions de l'Organisation des Nations Unies et permettra que les décisions, une fois prises, soient suivies d'effets. Je demande à tous les représentants de prendre particulièrement conscience de ce fait, alors que commence l'étape plus longue et plus détaillée du travail de l'Assemblée : l'examen des points individuels de l'ordre du jour. Je suis heureux de constater que le débat s'est déroulé, dans l'ensemble, avec la dignité et le décorum les plus grands et d'une manière constructive et optimiste. J'en suis profondément reconnaissant à tous ceux qui y ont pris part.

430. J'espère que l'on me pardonnera si je me réfère à un point particulier de notre ordre du jour, que nous a légué la trente-cinquième session. Je veux parler du point 37, intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ». Ce point est l'un de ceux qui ont suscité le plus d'intérêt et le plus large consensus parmi les Etats Membres. Un grand nombre de pays qui ont participé au débat en ont parlé expressément, exprimant leurs aspirations et l'espoir qu'il serait possible, à la session actuelle, d'adopter une décision sur l'ouverture de ces négociations. Comme l'ont fait mes prédécesseurs, je voudrais partager ces aspirations et exprimer le sincère espoir que cet objectif sera atteint.

431. Le débat a permis d'avoir une vue d'ensemble claire et utile des questions soumises à l'Assemblée et a fourni un

cadre solide à l'examen des divers points. Etant donné que presque tous les Membres ont, au cours du débat général, exposé leur point de vue, surtout sur les questions qui les préoccupent de manière directe et importante, j'espère qu'il en résultera une certaine retenue et des déclarations et des interventions plus brèves lors de l'examen des points individuels. Est-il bien nécessaire, je le demande, d'avoir sur chacun des points un débat qui, souvent, répète et, dans certains cas, élargit ce qui a déjà été dit et redit par le passé, et plus récemment, au cours du débat général? Ne serait-il pas plus conforme à notre objectif collectif de limiter nos interventions, dans toute la mesure du possible, à une analyse directe des propositions soumises, dans chaque cas, à l'Assemblée ou aux commissions? J'espère sincèrement que les délégations feront preuve d'un maximum de discipline et de retenue à cet égard.

432. La déclaration la plus brève, au cours du débat général, a été faite par le Ministre des affaires étrangères de Sao Tomé-et-Principe. Elle a pris 10 minutes seulement du temps de l'Assemblée. Le Premier Ministre de Maurice, qui a pris la parole au début de la présente séance, l'a suivi de près à cet égard. Ils méritent les éloges du Président et, certainement, ceux de l'Assemblée. Ils ont donné un exemple dont nous devons tous nous inspirer, si possible. Peut-être devrait-il y avoir un prix annuel pour la déclaration la plus brève du débat général.

433. Je suis sûr que vous n'aurez pas manqué de remarquer qu'au cours du débat, je me suis abstenu d'exprimer ma reconnaissance à chaque orateur pour ses paroles aimables à propos de mon élection et de mon pays. Voici le moment où je peux tous vous remercier très cordialement, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, et vous donner l'assurance que, si je ne l'ai pas fait individuellement pendant le débat, c'était uniquement parce que je souhaitais faire gagner du temps à l'Assemblée et, peut-être, faire réaliser quelques économies aux Nations Unies.

*La séance est levée à 20 h 20.*

#### NOTES

1. Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt.

2. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes*, point 61 de l'ordre du jour, document A/35/592/Add. 3, par. 33.

3. Voir A/10112, chap. IV.

4. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.1.24), chap. I, sect. A.

5. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.1.8), première partie, sect. A.

6. A/S-11/14, annexe I.

7. Frente Popular para la Liberacion de Saguia el-Hamra y de Rio de Oro.

8. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.

9. *Ibid.*, document S/14664/Rev. 2.

10. *Ibid.*, document S/14693.

11. *Ibid.*, trente et unième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1976*.

12. New York, David McKay Company, Inc., 1967, p. 95.

13. Londres, Oxford University Press, 1954, vol. VIII, p. 290.